INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE.

INTERNATIONAL INSTITUTE OF INTELLECTUAL CO-OPERATION.

OBJET. SUBJECT.

"Index translationum"

Préparation -

Dossier No. File No.

F IV 13

Date

Lettre / Letter — Enregistrement / Registration

Dossiers connexes
Other relevant papers

Transmis à Referred to	Date	Transmis à Referred to	Date	Transmis à Referred to	Date
Archives					

F IV 13

JANVIER 1946

CIRCULAIRE INTERIEURE

La Fédération

CENTRE D'ÉTUDES INSTITUTIONNELLES POUR L'ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

OPÉra 81-00 — 9, Rue Auber, PARIS-9e — C. C. P. 4147-48

SOMMAIRE

Au carrefour des mots sonores.
Georges SCELLE : Le Fédéralisme et l'Allemagne.
Jean BARETH : «Proudhon.»

NOTRE TEMPS

René BAZIN DE JOUY : Pourquoi avoir stabilisé avant de ratifier Bretton Woods?
Principes et thèmes directeurs d'un programme institutionnel.
Joseph SZILAGYI : Le Fédéralisme, facteur de paix.

LA VIE SOCIALE

Jacques MEAUTRY : Bases d'une politique familiale.
Marcel FELGINES : Bilan d'une année.

EN TOUTE LIBERTÉ

Serge ALLAIN : De quelques mauvaises querelles.
Paul CHANSON : La question sociale dans la littérature romantique.

LA VIE ÉCONOMIQUE

A.E. : La Banque de France est devenue la Banque de France, mais...
Pierre ALIX : Les Banques et le Crédit.
Gisèle HALFF : Où en est la reprise économique?
Jacques PERRAUD : Financer la Reconstruction.

NOS TRAVAUX ET CEUX DES AUTRES

De quelques ouvrages récents.
Nos cercles d'études dirigées.

POINTS DE VUE par GRAINCOURT.
L'Actualité.

Au carrefour des mots sonores

M. Jean Lacroix, qui vient de publier un petit livre sur le socialisme dont nous reparlerons, aime les équations. Il donna naguère à *Temps Présent*, une rapide étude politique qui disait en substance : la droite c'est l'*ordre*, le socialisme c'est le *bonheur*, le communisme c'est la *justice*. Il terminait en demandant quel parti incarnait la *liberté*. Au moment que la Commission de la Constitution nous prépare, en sourdine, la pire des tyrannies, quelle interrogation nous toucherait davantage ?

Si nous voulions nous lancer dans d'obscures considérations de philosophie politique, nous nous pencherions sur ce quadrille de termes abstraits. Nous essayerions de montrer qu'ils sont les maîtres mots de la politique, art de diriger la cité dans un sens optimiste. Au bout du chemin que jalonnent l'ordre et la justice, et dans le domaine des aspirations sentimentales, c'est bien le bonheur que nous trouvons.

Dirons-nous alors que le terme de l'évolution — s'il est une cité parfaite, ce dont nous ne sommes nullement assurés — doive être le socialisme ? On se souvient de la définition « idéaliste » que Proudhon en donna jadis à un juge qui l'interrogeait et qui lui répondit alors en substance : « Mais à ce compte, je suis socialiste aussi ! » Tout dépend du sens que l'on donne à un vocable élastique dont l'emploi souvent abusif est favorable à une dangereuse imprécision. Du socialisme « scientifique » au socialisme « humaniste » en passant par le socialisme « chrétien » et bien d'autres, nous parcourons une gamme qui va de l'absolue contrainte à la plus utopique anarchie.

Ce que nous reprocherions au socialisme, dans son acception la plus courante, c'est de s'attacher presque exclusivement au bonheur *matériel*. Ses origines rationalistes l'ont souvent détourné d'une vision totale de la condition humaine. Il a trop cru à la Science, au Progrès, à ces mots qui grisent et déçoivent. « Vous serez comme des Dieux »... Péguy n'a pas réussi à

faire du socialisme cet humanisme que M. Blum essaie actuellement de retrouver. On doute qu'il y arrive s'il ne se débarrasse pas complètement du marxisme, lequel nie les besoins spirituels de l'homme. Bonheur et « double racination » sont inséparables, croyants et incroyants en tomberont d'accord.

Nous chicanerons un peu M. Lacroix à propos du communisme. Nous ne croyons pas qu'il soit assimilable à la justice ; nous pensons plutôt qu'il implique une aspiration violente à l'*égalité*, laquelle est tout autre chose et s'oppose souvent à la vraie justice, « respect égal de droits différents ». Tout au moins dans sa conception française (on sait que le système russe, profondément marxiste, est actuellement anti-égalitaire). Les communistes français sont les vrais héritiers des jacobins, ce qui explique en partie leur succès dans un pays où l'envie est un moteur puissant de l'activité sociale, depuis le XIXe siècle surtout. Plus généralement, le communisme nous apparaît comme une volonté de puissance, due au complexe d'infériorité des masses prolétariennes (autre invention du siècle précédent). Ajoutons, pour les chefs, la dialectique hégélienne, tendue vers l'action pure, ignorante de la justice comme de tout impératif moral.

* *

Quant à la Droite... Y a-t-il encore une Droite ? M. André Siegfried appelle ses restes épars « gauche libérale ». L'euphémisme est charmant. Après cette découverte, qui pourra nier que la France ne soit pas « à gauche » ? Au-delà d'une certaine rectitude de pensée, les mots perdent tout sens. Soyons sérieux. Nos ancêtres ont connu une Droite pour laquelle l'Ordre (avec une majuscule) n'était pas une fin de soi. Il nous suffira d'évoquer l'ombre de Villeneuve-Bargemont et, plus près de nous, d'un La Tour du Pin. Ce dernier n'avait que sarcasmes pour « les conservateurs qui ne conservent que le désordre ». La vieille Droite pouvait sans hypocrisie représenter l'ordre ; elle était profondément chrétienne ; elle a dénoncé l'effroyable servitude dans laquelle l'industrie faisait tomber les ouvriers des « manufactures ». Elle ne séparait pas, du moins au début de la révolution industrielle, l'ordre de la justice.

Il n'en est pas de même de « la gauche libérale » chère à M. Siegfried ; celle-ci, voltairienne, s'est parée des valeurs traditionnelles et des vernis progressistes. Lâchant à regret du lest quant au suffrage universel, elle a prétendu amener le peuple à la résignapas ; elle s'est trop attachée aux « biens de ce monde » et, d'ailleurs, parfois inconsciemment, s'est donné pour philosophie pratique le culte de la considération et de la puissance financière. M. Hyacinthe Dubreuil stigmatisait dernièrement ses responsabilités à l'égard des ouvriers : elle leur a enseigné méthodiquement le matérialisme et la haine des hiérarchies sociales. Relisons « Le Rouge et de Noir » ; en 1830, il y avait déjà des légions de Valenod et des armées de Julien Sorel. En ce sens, une certaine bourgeoisie et un certain clergé ont démoralisé une partie de la Nation, et donné des armes aux ennemis de l'ordre, assimilé à l'injustice par trop de mécontents. Trahison que cette « droite » paiera cher, et justement.

* *

La liberté nous semble aujourd'hui notre bien le plus cher, à mesure qu'il est plus menacé. Ne nous dissimulons pas que le combat sera dur, et que nous ne sommes pas sûrs de vaincre. L'apathie de 40 millions de Français, que plus de quatre années d'oppression auraient dû secouer, nous montre clairement le péril.

Peut-il y avoir une liberté quand n'existent plus d'hommes libres? Aujourd'hui soumis aux forces multiples et subtiles d'un étatisme toujours plus puissant, demain robots sans réaction asservis à des graphiques de production et aux lois du rendement optimum, coupés de leurs liens naturels avec le sol, le foyer, le gagne-pain, matricules anonymes inscrits sur d'innombrables registres, fantômes errants de bureaux en bureaux et de guichets en guichets, les Français hébétés répéteront encore d'une voix extatique: «Nous sommes libres.»

Alors on couchera la Liberté dans «le linceul de pourpre» et seules quelques photos jaunies rappelleront à nos petits-neveux qu'il existait jadis des paysans joyeux dans leurs champs, des maçons «sifflant sur leur échelle» et des insensés qui consultaient le médecin de leur choix ou — comble d'horreur — élevaient eux-mêmes leurs enfants. Mais les tribunes retentiront toujours d'un mot sans contenu et les foules applaudiront.

Nous seuls lui redonnerons un sens. Nous seuls, fédéralistes, savons que la liberté se conquiert et s'apprend. Nous seuls proposons la solution qui fera des personnes autre chose que des individus. *Pas de Liberté sans libertés. Pas d'indépendance sans organisation.* Pas de vie sociale ordonnée et juste, réalisant le maximum d'harmonie avec le minimum de contrainte, sans un retour méthodique aux *structures réelles*. Le citoyen libre dans sa commune, le père de famille libre dans son foyer, le travailleur libre dans son entreprise. Et nous ajouterons la nation libre dans un monde organisé.

C'est la solution difficile; c'est la seule qui nous apporte, avec la liberté, l'espoir de tendre vers plus d'ordre, de justice et de bonheur.

Le Fédéralisme et l'Allemagne

Le sort de l'Allemagne de l'Est est déjà partiellement réglé. Aurons-nous, n'aurons-nous pas un ou des traités de paix pour entériner les décisions directoriales déjà intervenues ? C'est ce qu'on ne saurait prévoir ; en tous cas, à l'ouest, aucun jalon encore n'a été définitivement planté.

On connaît la position du Gouvernement français : elle est préventive et constructive à la fois. Elle a pour point de départ l'internationalisation de la Sarre. Nous ne connaissons que les lignes générales du projet ; nous constatons qu'il exclut, par définition, la création d'un Etat vassal ou protégé de la France, et qu'il implique la création d'une sorte de « District mondial » d'intérêt commun, puisqu'il a pour but de priver l'Allemagne des éléments les plus redoutables de son potentiel de guerre. Au surplus, tout le monde, en Amérique, en Russie peut-être même, semble d'accord sur le principe. Restent bien entendu les « modalités » toujours délicates), et l'on comprendrait mal comment la France pourrait être exclue des pourparlers qu'elle entraînera. Elle reste, en effet, a première intéressée politiquement et géographiquement M. Alphand à Moscou, M. de Murville à Washington ont été chargés de faire connaître et d'expliquer notre point de vue.

A cette question, une autre est liée directement, bien qu'elle ne soit que transitoire : c'est celle de l'unification et de la centralisation des services de l'occupation interalliée en Allemagne. La France, dans ce domaine, a plus que son mot à dire ; elle dispose comme les trois autres puissances occupantes, du droit de veto que lui confère la règle de l'unanimité. La question n'est pas de savoir s'il est pour nous de bonne politique d'en user ou non. Ce que l'on peut affirmer, c'est qu'il serait inadmissible que des décisions fussent prises qui, sous le couvert du provisoire, préjugeraient et surtout décideraient en fait du futur régime de l'Allemagée et en particulier du statut de la Ruhr.

Le statut de la future Allemagne devrait être, selon nous, de *nature fédérale*.

Il y a lieu, d'ailleurs de distinguer deux problèmes : le politique et l'économique.

Le problème économique nous paraît devoir être dominé par le souci de ne pas laisser se constituer une Allemagne dominée par la Prusse imprégnée de militarisme, de mégalomanie impérialiste et de volonté de puissance. L'expérience du siècle passé doit suffire. Le fédéralisme qui, si longtemps fut sa formule de structure politique, préserverait en Allemagne l'entité nationale et culturelle à laquelle elle peut tenir légitimement. Les démembrements auxquels les alliés ont consenti en Prusse Orientale, en Silésie, seraient de nature à susciter bien d'autres réserves que le système du fédéralisme qui repose essentiellement sur la liberté des Etats membres, leur autonomie administrative et leur organisation démocratique, sous le contrôle d'un gouvernement central coordinateur.

Quant au problème économique, il est encore, nous semble-t-il, plus aisément soluble puisque le fédéralisme comporte précisément et cette fois encore *par définition*, l'unification douanière, économique, monétaire, ainsi que celle des communications. L'Allemagne en a d'ailleurs fait elle-même l'expérience, non seulement pendant la longue période du Zollverein confédératif, mais dans la constitution de l'Etat fédéral le Reich de la Constitution de 1871.

Une pareille solution servirait de modèle à la future Europe et faciliterait sans doute sa construction. Les Américains viennent de constituer l'Etat de Grande-Hesse, doté du premier statut officiel gouvernemental autonome qui existe en pays occupé. On s'expliquerait mal cette décision, si elle ne devait elle-même être considérée comme un précédent. Le président du Conseil de Bavière, M. Wilhelm Hoegner, s'est prononcé, voici peu de jours, en faveur d'une Confédération allemande, en rejetant sur la Prusse la responsabilité de la propagation de la peste nazie. Il est vrai que son intitiative a soulevé l'indignation non seulement des partis réactionnaires et nationalistes, mais des communistes. Ce n'est à bien réfléchir, qu'un nouvel indice de la nécessité d'organiser le fédéralisme, puisqu'il paraît si redoutable aux militants et revanchards de l'avenir, et qu'il ne leur enlève rien de ce que toute Nation peut légitimement réclamer.

Le fédéralisme allemand dans une Europe elle-même fédéralisée, telle devrait être la formule-mère de la réorganisation du continent. Déjà, des pierres d'attente sont posées : en Tchécoslovaque, en Yougoslavie, dans les Balkans... Le fédéralisme est un ordre juridique de superposition ; il doit s'élever par stratifications successives jusqu'au fédéralisme mondial, mais il a besoin, au départ, d'une impulsion autoritaire. Les Etats-Unis n'ont pas demandé au Japon son autorisation pour le gouverner et l'orienter dans le sens démocratique. Les Alliés qui détiennent aujourd'hui le gouvernement de la communauté humaine n'ont pas à demander à l'Allemagne la permission de l'organiser selon les nécessités de l'ordre public de cette communauté. On souhaite qu'ils aient un plan et qu'ils s'y tiennent.

Georges SCELLE.

A tous nos amis

Nous vous demandons de nous aider AU MAXIMUM et de ne pas vous contenter de nous lire en pensant avec bienveillance « ils ont raison »...

Si notre circulaire vous est parvenue avec retard, si sa présentation n'a pas toujours été fameuse, vous en êtes en grande partie RESPONSABLES.

Beaucoup nous approuvent, qui n'ont pas le geste de nous envoyer les 200 francs d'un abonnement (quelques paquets de cigarettes, ou un tout petit rosbif chez votre boucher...)

L'aide que nous attendons de vous est d'abord MATERIELLE. Que chaque lecteur s'abonne. **Que chaque abonné fasse l'effort de nous amener** un abonné nouveau **(« plusieurs » sera mieux, bien entendu).**

Notre sort est entre vos mains.

Nous sommes sûrs que nous ne faisons pas appel en vain à votre bonne volonté et à votre esprit militant.

Merci d'avance.

Un ouvrage que tous doivent posséder :

PROUDHON [1]

Nous nous devions de signaler à nos lecteurs ce recueil de textes choisis par M. Alexandre Marc et qui est bien la première bonne anthologie des œuvres de Proudhon parue à ce jour.

Nous en avons lu d'abord l'introduction. En quelques pages, elle balayait tous les préjugés et tous les mensonges accumulés sur l'auteur le plus incompris : communiste, petit bourgeois, démocrate hérétique, charlatan, Erostate, paysan, esprit contradictoire, etc... Elle témoignait d'une telle pénétration de l'idée proudhonienne que nous voulions d'abord faire de cette introduction l'essentiel de notre exposé.

Mais, parvenu aux textes eux-mêmes, dès les premières pages, il apparaissait que leur choix mettait si bien en valeur leur actualité et leur acuité que nous aurions voulu tous les reprendre à nouveau.

Finalement, c'est l'extraordinaire densité de l'ouvrage entier qui nous a retenus.

Nous n'aurions pas eu la cruauté de parler des ouvrages similaires parus antérieurement s'ils n'avaient chargé de nouveaux préjugés l'œuvre proudhonienne. Or, c'est à cause de ces préjugés que Proudhon est aujourd'hui méconnu, méprisé même. Parmi les vulgarisateurs, Cuvillier, Maury, pour ne citer que ceux-ci, ont tiré de Proudhon ce qui servait leurs thèses personnelles. Ce genre d'escroquerie intellectuelle — s'il est d'usage courant — est ici d'autant plus grave qu'en le dénonçant, on accablerait Proudhon : « Vous voyez bien, dirait-on, qu'il est la contradiction même », car on aurait dû citer, pour accabler de tels choix des textes qui eussent été l'antithèse de ceux qu'ils avaient retenus.

Pour faire mieux, il fallait quelqu'un capable d'abdiquer sa propre personnalité, ou plutôt qui fut capable d'accéder de plein pied à la pensée de Proudhon, qui partageat ses inquiétudes, sa sensibilité, ses frémissements, qui se confondit avec lui, qui sentit l'unité profonde de l'œuvre pardessus les contrastes d'une dialectique violente.

M. Alexandre Marc est cet homme ; aussi son œuvre est la seule qui puisse donner satisfaction à quiconque a déjà vécu dans l'univers proudhonien. Elle est, par conséquent, la seule qui, désormais, puisse être recommandée comme introduction à l'œuvre entière qu'il est difficile d'aborder sans un premier coup d'œil panoramique.

Mais déjà, nous regrettons ce que nous venons d'écrire. Cette anthologie est plus qu'une introduction. A ceux mêmes qui ont fréquenté l'œuvre, elle apporte une vive satisfaction. Ainsi ramassée en quelque 300 pages, elle donne aux textes une profondeur saisissante, les caractères d'une grande œuvre classique.

Elle devient un de ces ouvrages auquel on aime se référer chaque fois qu'on aborde un des grands problèmes humains : pour tout dire un livre de chevet.

Il est regrettable que cette anthologie ne semble pas — ayant été éditée en Suisse — pouvoir être largement distribuée. Elle aurait apporté à nos contemporains, en même temps qu'une analyse cruelle de leurs souffrances, un peu d'espoir.

Il semble que surgisse du passé un accusateur de notre temps. Nos impuissances, nos compromissions, l'insuffisance de nos solutions qui toutes se retournent contre nous, cette perte du sens humain et du sens du réel, qui nous caractérisent, il est saisissant de les voir mis en lumière par un homme qui semble comme présent parmi nous. A notre monde sans espoir parce que sans certitude, il apporte des principes constructifs. La vérité de ceux-ci est éclatante, parce que l'on voit bien comment depuis sont allées les choses, et ceci parce que justement ils n'ont pas été respectés.

Nous parlions de Proudhon l'autre jour : « J'ai trop à faire pour lire les ouvrages du passé, alors que les techniques modernes ont changé le monde », nous fut-il répondu. Mais les hommes demeurent les mêmes si les techniques sont nouvelles, et l'homme, finalement, compte plus que les techniques. Parce que Proudhon est humain, il est éternel.

Dieu sait que les techniques ont singulièrement progressé au cours du siècle qui nous sépare presque de lui ! Mais ces techniques ne servent pas l'homme parce qu'elles ne trouvent pas le support d'une société organisée pour l'homme. A lire Proudhon, on sent intensément que les principes d'une organisation humaine sont des valeurs éternelles. Les vrais philosophes ont vaincu le temps. Proudhon a condamné le totalitarisme et le collectivisme sans les avoir connus. Il a mesuré les degrés de notre asservissement parce qu'il était inscrit dans l'étatisme qui était déjà de son temps. D'ailleurs M. Alexandre Marc le dit fort bien — et nous sommes entièrement d'accord avec lui — ce n'est pas un système que nous apporte Proudhon, c'est plus que des principes, ce sont des ferments pour notre propre pensée projetée vers l'avenir. Aussi « ce n'est pas dans le passé que nous retrouverons Proudhon, il est devant, il appartient à l'avenir. »

Nous nous sentons malheureusement impuissants à exprimer notre ardent désir de voir l'ouvrage de M. Alexandre Marc entre les mains de tous nos lecteurs.

Peut-être que ce passage de Proudhon nous aidera à les convaincre : « Je crois comme à un axiome de ma raison, en thèse générale, que toute évolution d'une existence finie doit avoir une fin, laquelle fin est le commencement d'une autre existence ; en particulier, que le développement de l'unité française, commencé il y a près de deux mille ans, touche à son terme ; que la centralisation chez nous n'a plus rien à englober, le Pouvoir plus rien à absorber, le fisc plus rien à pressurer ; que d'ailleurs l'antique esprit des communes est mort, bien mort, témoin Paris, et que le simulacre d'institutions municipales, dont nous avons été leurrés depuis la proclamation de la fameuse République une et indivisible, a fait son temps. Je crois que nous ne sommes séparés du pur communisme, politique et économique, que par l'épaisseur d'une constitution, je veux dire d'une feuille de papier. Et comme, selon moi, les nations ne peuvent mourir, ni la civilisation rétrograder, je reste convaincu, au fond de mon âme, que le moment approche où, après une dernière crise, à l'appel de nouveaux principes, un mouvement en sens inverse commencera. Alors et seulement alors, mais sous des formes et des conditions nouvelles, nous retrouverons nos libertés. »

Retrouver ces libertés, c'est comme le besoin du monde. A **la Fédération,** nous croyons encore comme Proudhon que c'est la mission de la France de les faire retrouver, en même temps que la paix.

« O Patrie, patrie française... commence ta nouvelle vie... Et l'humanité sera rajeunie, et son unité sera créée par toi : car l'unité du genre humain, c'est l'unité de ma patrie, comme l'esprit du genre humain, n'est que l'esprit de ma patrie. »

Jean BARETH.

---

(1) PROUDHON : textes choisis et présentés par Alexandre MARC. Egloff, Paris.

Pourquoi avoir stabilisé avant de ratifier Bretton Woods ?

La presse et les partis politiques se sont, dans l'ensemble, trouvés d'accord pour signaler la nécessité où se trouvait notre pays de ratifier les accords de Bretton Woods. On a dit qu'il n'y avait pas d'autre alternative que de les accepter ou de se réfugier dans l'autarcie. La seule observation des relations économiques récentes entre notre pays et nos alliés, au cours des derniers mois, peut déjà nous en donner l'idée. La restriction brutale des importations venant des U. S. A. et les difficultés que nous avons rencontrées pour la livraison du charbon allemand pourraient bien ne pas avoir été (à l'époque même où elles se sont produites) tout à fait inopinées. La France est une grande nation, a paru vouloir nous dire l'Oncle Sam. Fort bien. Alors, qu'elle se débrouille toute seule. Si elle a besoin de moi, elle s'en apercevra mieux après. Et c'est ainsi qu'on a remarqué tout à coup que le chemin des bateaux s'éloignait des ports français, tandis que les wagons de la S.N.C.F. s'égaraient en territoire germanique. Il y a là pour une nation un peu orgueilleuse et jalouse d'indépendance, des perspectives assez douloureuses, et les Anglais l'ont bien senti, qui ont, en quelque sorte, ratifié la mort dans l'âme. Mais ne faut-il pas souffrir ce qu'on ne peut empêcher ? Il est bon cependant de se demander jusqu'où ira l'esclavage et dans quelle mesure le créancier pèsera sur la vie de son débiteur et sur ses décisions. D'aucuns déjà s'en réjouissent et escomptent que le réalisme d'outre-Atlantique freinera certaines de nos propensions à l'utopie. Mais n'allons-nous pas, dans cette aventure, nous trouver petit à petit étreints dans un Zollverein semblable à celui où périt l'autonomie des anciennes principautés allemandes.

Nous ne cherchons ni à être pessimistes ni à critiquer ce qu'il a fallu accepter. Mais il ne sert à rien de se dire, en avalant du vinaigre, qu'on savoure un verre de « Moulin à Vent ».

C'est à ce titre que nous voudrions bien savoir pourquoi (alors que nous admettons la signature et la ratification de Bretton Woods) notre gouvernement s'est tant pressé de dévaluer notre monnaie et surtout de fixer « définitivement » (au moins le prétend-il parce que le texte des accords l'y contraint) le taux de l'alignement.

Croit-il ainsi avoir résolu les problèmes des salaires et des prix ? Pense-t-il que, à la suite de ses déclarations courageuses (nous dirions volontiers téméraires) toute l'économie française va se trouver transformée, comme le monde informe après le « fiat lux » ? Il est vrai qu'il n'a pas hésité à faire aussi d'autres déclarations, à la réflexion fort audacieuses : la monnaie est désormais stabilisée « *ne varietur* », les prix et les salaires aussi. En d'autres termes, on s'interdit pour l'avenir de nouvelles manipulations, et on décrète que, en dépit de l'acquisition à 480 fr. de produits importés payés jusqu'ici 200 fr., la vie ne montera pas. On ajoute d'autre part que nos exportations vont démarrer en flèche et que, tentés par les contreparties que nous leur offrons, les pays étrangers vont se disputer notre clientèle.

Il a fallu sans doute des motifs impérieux pour contraindre nos ministres à une dévaluation qui paraît brusquée et qui, dans les conditions instables où elle se produit, aurait dû être étudiée de près. Or, il semble au contraire que les experts les plus qualifiés (qu'ils soient techniciens ou chefs de partis) étaient, sur ce point, assez divisés. N'a-t-on pas dit que le Conseil des ministres avait ses tenants de la livre à 400 et ses défenseurs du sterling à 600 ? Excusez la marge !... Le taux de 480 qui a été choisi, s'il n'a pas été détecté « au doigt mouillé » a bien une silhouette de compromis, sinon tout à fait de juste milieu.

Il est évident que la livre à 480 aura sur nos importations des répercussions moins fâcheuses que la livre à 600. Il ne paraît toutefois pas possible de prétendre qu'elle n'aura pas d'influence sur le coût de l'existence. Nous savons bien que (en partie pour éviter de concurrencer nos propres fabrications), l'Etat, qui est le seul importateur français, revend parfois sur le marché intérieur, avec des marges bénéficiaires importantes (et par là même capables d'être réduites) les produits qu'il achète à l'étranger. C'est ainsi qu'il cède à 300.000 francs des tracteurs agricoles qu'il paye, arrivés en France, 74.000 francs, qu'il laisse entre 150 et 500.000 des camions qui, parvenus à Cherbourg, lui reviennent à 50.000, ou qu'il se contente, pour les confitures du Cap, d'un bénéfice de 150 pour 100. Il lui est donc possible de faire sur ces chapitres quelques sacrifices, même s'ils doivent être assez larges. Reste à savoir d'ailleurs s'il ne lui faudra pas faire payer aux contribuables ce manque à gagner. Et, dans ce cas, il finira bien par y avoir une incidence sur les prix.

D'autre part, la situation n'est pas la même pour tous les articles importés. Pour les matières premières, l'Etat n'est qu'un simple intermédiaire. La hausse des produits buts provenant de l'étranger sera donc de 140 pour 100. On ne peut honnêtement prétendre, semble-t-il, que cette augmentation du prix de revient n'aura pas d'influence sur les prix de vente.

Au reste, et quel que puisse être notre déplaisir, l'essentiel, à l'heure actuelle, n'est pas pour nous d'importer à bon marché, mais surtout de reconstituer notre réseau d'exportation. Le dollar à 119 et la livre à 480 nous favoriseront-ils assez à ce sujet ? Il est permis d'en douter. En dehors des vins et des alcools (à peu près les seules marchandises que nous exportions jusqu'ici et que les nouveaux cours des devises étrangères favoriseront, mais dont une récolte déficitaire gênera la vente,) il ne semble pas que la baisse du franc soit suffisante. Les fabricants de soieries de Lyon, en particulier, estiment que, pour leur permettre de reconquérir les marchés où le renom français est leur meilleure enseigne, il est nécessaire qu'ils continuent à bénéficier de primes à l'exportation de 40 pour 100.

N'aurait-il donc pas pas été préférable, au lieu de faire une opération « à chaud », qui a mis la Constituante et le pays devant le fait accompli, d'attendre encore quelques semaines ou quelques mois afin de voir plus clair et de rechercher à loisir un point d'équilibre ? Et c'est ici que notre question liminaire prend toute sa force : pourquoi a-t-on voulu dévaluer avant de ratifier Bretton Woods ?

Rien, dans les accords, ne nous y obligeait. Toutes les nations « ratificatrices » ont, après la signature, un mois pour « aligner leur monnaie ». Bien mieux, les pays qui ont subi l'occupation ont un délai de trois mois au lieu d'un et peuvent demander des délais de grâce qui, selon toute vraisemblance, ne leur seraient pas refusés. Pourquoi donc notre gouvernement était-il si pressé ?

Faut-il croire, comme on le chuchote,

que l'influence de certains pays étrangers, espérant nous voir entrer (et demeurer) dans la voie de la sagesse, après avoir pris aux yeux du monde des engagements solennels, n'a pas été étrangère à cette décision brusquée ? C'est possible, mais sans doute n'est-ce pas suffisant.

Nous ne voudrions pas être taxés de mauvais esprit, mais nous ne pouvons nous empêcher de songer à la date à laquelle la dévaluation a été décrétée : c'tait aux derniers jours de la fin d'une année financière difficile. D'un coup de baguette, voici plus de cent milliards qui sont entrés dans les caisses de l'Etat. Notre budget, hélas, n'en sera pas, pour autant, en équilibre, mais, malgré tout, cela « bouche un trou ».

Et deux semaines plus tard, le bénéfice de l'opération aurait été retardé d'un an, puisqu'il aurait été comptabilisé dans le budget de 1946. Ne comprend-on pas dès lors que la perspective de cette bonne affaire ait mis nos ministres en belle humeur, ainsi qu'on l'a remarqué ? Lorsqu'ils iront aux urnes, ils pourront honnêtement se féliciter de leur gestion financière et les chiffres (à défaut des portefeuilles) leur donneront raison.

Enfin, la dévaluation inopinée à laquelle il a été procédé avant le temps, permettra peut-être à nos constituants de plaider, devant l'étranger et même devant le pays, la maldonne, dans trois mois, c'est-à-dire à l'expiration du délai de grâce qui nous avait été octroyé. On pourrait ainsi dévaluer en deux temps. Qui sait même si, avec un peu d'astuce, on ne pourrait pas gagner deux ou trois mois supplémentaires, ce qui permettrait d'affronter les élections sans avoir eu à décréter une dévaluation trop brutale, et sans parler encore d'une seconde ?

Il ne restait plus dès lors à la nouvelle Assemblée qu'à liquider le passé, comme le parlement d'aujourd'hui a soldé le passif de l'occupation... et celui de la libération.

Cela paraît assez judicieux. Peut-être est-ce vrai. Mais si c'est faux, pourquoi donc s'être bousculé ?

René BAZIN DE JOUY.

Principes et thèmes directeurs d'un programme institutionnel

Une de nos fidèles amis nous a fait parvenir l'étude ci-dessous pour qu'elle serve de base de discussion aux travaux de notre Commission de la Constitution.

Nous avons pensé qu'elle méritait une plus large audience ; c'est pourquoi nous la soumettons à tous nos lecteurs.

A

I. — La France rénovée doit avoir des institutions nouvelles. Celles qu'elle se donnera demain régleront sa vie pour une longue période. Nous les voulons telles qu'en assurant à la fois sa grandeur et sa liberté, elles soutiennent constamment la marche en avant du peuple français dans le sens de sa vocation.

La rénovation de la France exige la refonte de l'Etat français.

Pour mener à bien les tâches qui lui incombent, l'Etat de demain doit être un Etat fort, juste et éclairé.

L'Etat français doit être *fort* pour assurer la liberté des citoyens contre toute atteinte extérieure ou intérieure; il doit l'être en particulier pour imposer les disciplines économiques nécessaires à la vie de la nation et pour promouvoir, à travers tous les obstacles, le progrès humain, but suprême de la Révolution que nous appelons.

L'Etat doit être *juste* pour ne porter aucune atteinte aux droits imprescriptibles de l'homme et apparaître en toutes circonstances comme l'arbitre que nul ne récuse ; sa justice sera le garant de sa force en lui assurant la confiance et le respect de tous les citoyens.

L'Etat doit être *éclairé* pour ne s'engager qu'à bon escient et prévoir les conséquences de ses actes ; il devra même l'être de telle sorte qu'il ne puisse jamais perdre de vue, quelles que soient les difficultés du moment, les objectifs essentiels qu'il doit toujours s'efforcer d'atteindre pour répondre à ce qu'a le droit d'attendre de lui la Nation.

II. — Nous ne reconnaissons comme moteur et comme régulateur des institutions politiques de notre pays que la *volonté consciente et réfléchie du peuple français*. L'Etat qui ne repose pas sur la volonté du peuple est un colosse aux pieds d'argile. Mais un Etat qui ne ferait que refléter les passions successives d'une opinion versatile ou mal informée risquerait de conduire la Nation aux pires aventures. La démocratie ne peut être une réalité que si la volonté commune qui la meut se dégage avec une netteté toujours croissante d'un peuple de mieux en mieux informé et de plus en plus conscient de ses responsabilités.

La volonté du peuple s'exprime par les choix qu'il fait ; mais chacun de ses choix importe à la Nation tout entière. Chaque citoyen est responsable de ses choix devant la Nation. Il ne doit pas seulement se soumettre à tout ce que la volonté nationale, exprimée par l'ensemble des citoyens a le droit d'exiger de lui. Il doit aussi accepter que, lorsqu'elle contribue à former la volonté nationale, sa volonté personnelle passe pour s'exprimer par les modalités qu'impose la nécessité d'assurer à la France (dans un monde où elle n'est pas seule, devant des échéances qu'il ne dépend pas toujours d'elle d'écarter) le maximum de vigueur et de liberté. La vie politique en France doit être pour tout homme et toute femme l'*école de discipline intérieure et de responsabilité*. La démocratie française doit être un effort permanent pour amener tous les citoyens à un niveau tel qu'ils puissent librement choisir bien.

III. — Les institutions politiques doivent à la fois :

— assurer la gestion au jour le jour des intérêts nationaux ;

— et faire progresser constamment la Nation dans le sens de sa vocation.

Ceux qui y participent doivent être ainsi préparés, aussi bien à *peser les responsabilités que comporte une gestion d'intérêts* qu'à *discerner les grands thèmes essentiels* qui doivent dominer la politique à long terme du pays. Cette préparation particulièrement nécessaire à ceux qui auront à un degré quelconque des responsabilités de gouvernement, doit *s'étendre à tous les citoyens* puisque tous doivent avoir leur mot à dire dans l'orientation de l'Etat.

On ne s'initie aux problèmes de gestion qu'en assurant soi-même des responsabilités de cet ordre dans un cadre de plus en plus étendu. Mais il faut, pour en avoir une perception nette, commencer cette initiation sur un plan où les réalités concrètes apparaissent à vif. C'est pourquoi en particulier nous voudrions faire de la *commune l'école élémentaire* où tous les citoyens destinés à jouer un rôle effectif dans la vie politique apprendront à gérer les choses et mener les hommes.

On ne parvient à dégager du spectacle des événements et du choc des idées l'expression exacte des aspirations nationales, ou les nécessités de la vie du pays qu'en s'accoutumant à regarder plus loin que les soucis du moment ou les contingences locales. C'est pourquoi en particulier nous considérons que l'*organisation de grands partis assez forts* pour donner à leur pensée sa forme exacte, et à leur action ses objectifs vrais, est une des conditions essentielles de l'affermissement d'une Démocratie véritable.

Mais cette double éducation ne portera ses fruits que si tous ceux qu'elle doit toucher sont effectivement appelés à *prendre personnellement leurs responsabilités*. C'est pourquoi les

consultations destinées à reconnaître la volonté nationale doivent être organisées de telle sorte que tout homme et toute femme de France y soient appelés à dire leur mot — et cela *dans des conditions telles qu'ils saisissent clairement la portée et les conséquences de ce qu'ils diront.*

IV. — L'Etat, d'ailleurs, n'est jamais que le reflet de la Nation. Il n'est fort que de sa force. Il ne peut être juste que si, pour le servir ou le redresser, chaque citoyen garde en lui le sens aigu de la justice. Il ne peut être éclairé qu'en restant en contact avec toutes les forces vives et toutes les formes d'expression de la Nation.

La liberté et la grandeur de notre Démocratie sont étroitement conditionnées par deux impératifs : un impératif démographique, un impératif éducatif.

Elles sont conditionnées par un *impératif démographique,* car la France ne subsistera, et l'Etat français ne sera fort que si la France est assez riche en hommes. Le déclin menaçant de la population française fait d'un relèvement sur ce plan une condition de vie ou de mort. On n'y échappera pas en nourrissant l'illusion que la qualité peut suppléer à la quantité : quand une race dépérit, la qualité moyenne des hommes baisse ; et toute l'expérience de l'Histoire montre que sont particulièrement pauvres en hommes de valeur, les nations qui sont pauvres en hommes. C'est pourquoi il importe au plus haut degré de maintenir présentes à l'esprit de ceux qui représenteront l'Etat français les menaces qui pèsent de ce chef sur l'avenir de la France, et dans le jeu des institutions de donner au souci d'y parer le moyen de se traduire en mesures efficaces.

Elles sont conditionnées par un *impératif éducatif* car quel que soit le niveau de la population française, la France ne deviendra ce qu'elle doit être que si, demain comme aujourd'hui, elle « valorise » dans tous les domaines, son potentiel humain. Elle ne doit pas se préoccuper seulement d'avoir des hommes nombreux et forts mais des citoyens dignes d'un pays libre et conscients de leurs responsabilités devant la Nation.

La Démocratie est, sur ce plan, la forme de gouvernement la plus exigeante. Elle veut des citoyens qui soient à la fois bien formés et bien informés. C'est pourquoi nous voulons une Ecole qui soit l'Ecole du caractère de la liberté et du respect mutuel ; c'est pourquoi nous voulons une France, une Radio et un Cinéma libres, mais responsables et effectivement appelés à répondre des atteintes qu'ils auraient portées aux vérités de fait, à la dignité des hommes, ou aux intérêts de la Nation.

— B —

I. — La France va se donner une Constitution. Cette Constitution doit être à la fois solide et souple ; solide pour n'être pas à la merci d'un coup d'Etat ou d'une émeute ; souple pour pouvoir s'adapter aux nécessités imprévisibles de la vie nationale et à l'évolution qui est la loi de toute Démocratie.

Etablie par les représentants du peuple, elle ne doit pouvoir être modifiée que par les Représentants du peuple. Mais ceux-ci ne doivent pas pouvoir la modifier à leur guise. Toute modification à la Constitution devra donner lieu à un *referendum préalable.* Pour qe celui-ci ne risque pas de dégénérer en un de ces plébiscites dont on sait l'usage que peuvent faire des gouvernements d'aventure, il ne devra porter que sur le principe même de la revision, laissant aux Représentants normaux du peuple réunis en Assemblée Nationale, ou (à son choix) à une nouvelle Constituante, la charge d'en fiexr les modalités.

Mais ce ne serait pas assez que d'établir une Constitution. Il faut — en un temps ou l'on a vu des mécanismes constitutionnels de tous ordres utilisés pour dénier aux hommes leurs droits les plus sacrés — que la Démocratie française affirme une fois de plus, sous une forme moderne, les *droits imprescriptibles de l'homme ;* et qu'elle fasse à tous les dépositaires du pouvoir une obligation formelle de les respecter. Cette *Déclaration des droits* une fois établie, ne pourrait être modifiée que par un *double referendum ;* l'un, sur le principe d'une modification, l'autre, sur les termes mêmes auxquels les représentants du peuple auraient abouti. Et chacun de ces referendums devrait réunir, par exemple : une majorité des deux tiers.

II. — La cellule de la vie publique en France est la *Commune.* C'est dans la gestion des affaires communales, où tout est sous leurs yeux et où toutes les conséquences d'un acte sont immédiatement sensibles à ceux qui l'ont fait ou permis, que les citoyens peuvent prendre la plus nette et la plus immédiate conscience de leurs responsabilités.

Nous pensons donc que les communes françaises doivent voir leur *autonomie accrue* et doivent être amenées à prendre chacune en ce qui la concerne, des *responsabilités nettes de gestion.*

Les réalisations communales encadrent la vie de chacun. Ce sont elles qui donnent ou interdisent aux hommes une enfance aérée, une jeunesse saine, un habitat salubre, les secours nécessaires de l'enfance à la mort, en cas de maladie par exemple. C'est là que le souci de l'avenir doit être en premier lieu enraciné. Nous demanderons donc que dans les consultations municipales chaque homme ou chaque femme de France ait autant de voix qu'il ou qu'elle aura d'enfants à sa charge. Nous demanderons aussi que l'on adjoigne, à titre consultatif, aux délibérations du Conseil Municipal élu, des *délégations permanentes* des familles nombreuses et de la jeunesse, qui puissent en permanence, y faire entendre leur voix.

Dans cette école élémentaire de la vie civique, nous considérons d'ailleurs comme désirable que jeunes hommes et jeunes filles puissent voter à partir de 18 ans et être éligibles à partir de 21.

Le scrutin y serait un scrutin de liste, à un seul tour avec représentation proportionnelle, chaque électeur indiquant, en même temps que la liste pour laquelle il vote, la liste sur laquelle il reporterait — pour le cas où celle qu'il a choisie ne pourrait être représentée — son suffrage.

III. — Au-dessus de la Commune, le *Département* et la *Région* doivent être organisés pour régler eux-mêmes les questions administratives et économiques qui les intéressent spécialement. Mais le statut qui leur sera donné ne doit en aucun cas, risquer de porter atteinte à l'unité de la Nation. Les Conseils qui, sous la tutelle des administrateurs désignés par le pouvoir central, auront à y délibérer, doivent essentiellement représenter des intérêts locaux. Chacun de leurs membres y sera la voix d'une circonscription plus restreinte, tel qu'est à l'heure actuelle le Canton. Un scrutin uninominal — à un seul tour mais avec l'indication du candidat que l'on choisirait en seconde ligne si celui pour lequel on vote n'a pas la majorité absolue — dans le cadre du Canton pour le conseil de Département, dans le cadre de l'arrondissement pour le Conseil de Département, dans le cadre de l'Arrondissement pour le Conseil Régional, peut répondre à ces conditions.

Les voix devraient y être comptées de la même manière que dans les élections municipales. N'y pourraient être éligibles que les citoyens et citoyennes titulaires depuis deux ans au moins d'un mandat municipal.

IV. — Toutes les lois applicables à l'ensemble de la Nation doivent avoir été adoptées par les Représentants de l'ensemble des citoyens. Là où sont rassemblés ces représentants, là est pour l'exercice courant des affaires, le Pouvoir souverain. *La tradition démocratique est une tradition parlementaire.* Si les régimes parlementaires du passé ont eu leurs carences ou leurs tares, il appartient aux constitutions nouvelles d'y pallier. Elles ne sauraient renoncer au principe du régime parlementaire sans s'exposer aux risques trop souvent expérimentés qu'entraîne toujours une politique personnelle.

Toute loi est chose de conséquence, et l'expérience a trop bien montré l'inconvénient des législations improvisées pour renoncer aux modalités qui permettent à la réflexion de se faire jour après les entraînements qui sont toujours possibles dans une assemblée. Nous entendons maintenir le principe d'une double délibération qui entraîne pour nous la constitution de *deux Assemblées distinctes.* Mais, à nos yeux, nul n'a qualité pour approuver une loi, qui ne soit pas qualifié pour ce faire

par la volonté du peuple. Nous n'entendons pas mettre en face l'une de l'autre une Assemblée représentative des opinions et une Assemblée représentative des intérêts. Nous voulons simplement, par le jeu des deux Assemblées — différemment mais indubitablement issues l'une et l'autre de la volonté du peuple — permettre une adaptation aussi parfaite que possible des lois aux aspirations et aux nécessités du moment.

La *première Assemblée* aurait pour caractère de représenter, aussi fidèlement que possible, les *grands mouvements d'idées* qui animent la volonté populaire. Elle serait issue, dans le cadre régional, d'un scrutin de liste et intégralement renouvelée à chaque fin de législature. Le scrutin serait à un seul tour, mais chaque parti désignerait une liste nationale qui bénéficierait de toutes les voix que le jeu de la représentation proportionnelle n'aurait pas fait entrer dans la désignation des députés régionaux. Ainsi pourrait-on être assuré que les leaders d'un grand parti ne seraient pas éliminés par les hasards locaux d'une campagne électorale. Seraient électeurs, avec une voix simple, tout Français et toute Française âgés de 21 ans. Seraient éligibles, au titre des listes régionales, tout Français et toute Française détenant un mandat municipal depuis plus de quatre ans.

Aucune condition de cette sorte, mais seulement l'âge minimum de 25 ans, ne serait exigée pour être éligible sur la liste nationale que chaque parti aurait établie sous sa responsabilité.

La seconde assemblée, dont le caractère serait de représenter *la volonté populaire dégagée à travers les communautés naturelles et professionnelles* serait composée :

— pour moitié de représentants des municipalités élus par elle selon des modalités analogues au Sénat de la IIIe République ;

— par moitié — au fur et à mesure de la mise en place de ces organismes — de représentants des Comités d'entreprise, de l'Organisation agricole, des Organisations artisanales, élus au scrutin de liste dans le cadre régional, chaque électeur indiquant, avec la liste à laquelle il le reporterait en cas de besoin.

Il n'y aurait aucune autre condition d'éligibilité que l'âge minimum de 35 ans.

V. — Le Gouvernement doit être responsable devant les représentants du peuple. Il le serait, à ce titre devant chacune des deux Assemblées. Pour assurer à ce gouvernement une continuité suffisante, il serait prévu qu'avant de poser la question de confiance devant une assemblée, il devrait y être, par un *scrutin préalable*, autorisé par celle-ci. Le scrutin sur le fond suivrait à vingt-quatre heures d'intervalle le scrutin initial permettant ainsi d'éviter les coups de surprise.

La première Chambre serait élue en principe pour six ans, mais à partir de la troisième année, si elle refusait sa confiance au gouvernement, elle serait réputée s'être dissoute par là-même. Elle pourrait l'être également par le gouvernement après quatre ans révolus pourvu que le gouvernement conservât la majorité dans l'autre Chambre.

Le gouvernement serait *solidairement responsable* devant les deux Chambres. Mais un vote obtenu dans chacune d'elles à la majorité des deux tiers par exemple pourrait *soustraire à cette solidarité* ceux des ministres qui seraient chargés de l'exécution d'un programme à long terme pour lequel, par une loi acquise aux mêmes majorités, les Chambres consentiraient une fois pour toutes les pouvoirs et engagements de crédits nécessaires. Ces ministres qui siégeraient au Conseil des Ministres avec le titre de *ministre-commissaire national* ne pourraient être renversés que par un vote spécial à la majorité des deux tiers ; ils seraient — sauf renouvellement de leurs pouvoirs — automatiquement démissionnaires à l'expiration du programmes dont ils auraient été chargés d'assurer l'exécution.

IV. — Le chef de l'Etat serait élu par les deux Chambres réunies en Assemblée Nationale. Il aurait, avec les prérogatives traditionnellement attachées au Président de la République, celles qui résultent des dispositions ci-après.

C

I. — Toute loi qui serait en contradiction avec la Déclaration des Droits pourrait être, sur la requête d'un citoyen lésé, annulée dans ses effets par une Cour suprême.

Cette Cour, dont les premiers membres seraient désignés par l'Assemblée Constituante, serait complétée au renouvelée : moitié par cooptation, moitié par les deux Assemblées réunies en Assemblée Nationale. Elle serait présidée, en droit, par le Président de la République et élirait elle-même son vice-président.

La Cour Suprême aurait le pouvoir de casser les magistrats ou les fonctionnaires de tous ordres qui agiraient à l'encontre des arrêtés qu'elle aurait émis.

Les nominations des membres de la Cour Suprême seraient signées par le Président de la République seul. Il entérinerait purement et simplement les nominations faites par l'Assemblée Nationale mais, en ce qui concerne les membres coupés, il aurait le choix sur une liste de trois noms qui lui seraient présentée par la Cour.

II. — Pour éviter que les lois ne contiennent des dispositions de détail contradictoires avec les principes déjà fixés par la législation en vigueur, le *rôle du Conseil d'Etat serait étendu.*

Le texte d'une loi nouvelle ne deviendrait définitif qu'après examen en Conseil d'Etat ; mais, dans cet examen, le Conseil d'Etat ne devrait avoir d'autre objet que de rechercher, le cas échéant, les dispositions techniques les plus adéquates pour exprimer les volontés du législateur. Si son avis allait à modifier la loi, celle-ci serait envoyée à une délégation des deux Chambres, qui aurait à examiner, si le texte nouveau répond bien à leur volonté. Dans l'affirmative, ce texte ainsi modifié serait reconnu comme loi. Dans la négative, la question reviendrait devant les Chambres qui trancheraient souverainement.

III. — Un Conseil économique serait constitué pour éclairer la représentation nationale sur les incidences économiques des lois, décrets ou arrêtés. Le Conseil économique aurait le droit de faire entendre devant les Chambres ses observations sur la portée économique des actes du Gouvernement, et celui de déposer devant elles les projets de textes destinés à les modifier. En ce qui concerne les lois, il agirait comme le Conseil d'Etat et pourrait, en outre, introduire devant les Chambres, à titre de propositions complémentaires, des dispositions qui lui paraîtraient propres à éviter les inconvénients ou tirer les conséquences économiques des lois adoptées.

Le Conseil économique se composerait :

— pour un tiers d'experts désignés par le Gouvernement sur proposition des facultés de Droit et Instituts économiques ;

— pour deux tiers, d'experts désignés par lui sur présentation des organisations syndicales artisanales et agricoles.

Le président du Conseil économique serait élu par ses membres.

IV. — Il serait enfin créé un *Conseil supérieur de la Santé, de la Famille et de la Population* qui aurait pour tout ce qui regarde la salubrité publique ou les questions familiales et démographiques les mêmes pouvoirs que le Conseil économique en sa matière.

Sa composition serait analogue à celle du Conseil économique, le droit de présentation pour les nominations étant dévolu par moitié aux associations familiales et aux organismes représentatifs du corps médical.

Ainsi pourrait-on édifier un Etat *fort*, puisqu'il serait perpétuellement en communion avec le peuple ; juste parce qu'il aurait en lui un gardien impartial des droits de l'homme ; *éclairé* par l'action des conseils qui pourraient à chaque instant montrer aux représentants du peuple les conséquences de leurs décisions et le moyen de les améliorer s'il en est besoin. Il serait capable, par le jeu des dispositions prises pour éviter les crises ministérielles trop fréquentes et par l'institution des commissaires nationaux, d'avoir une action *continue*. Cette action serait comme l'intérêt public l'exige, orientée par l'*impératif démographique* qui conditionne la vie de la France ; elle serait elle-même une application continue de l'*impératif éducatif* qui ne la conditionne pas moins.

Ainsi la politique française pourrait-elle apparaître dans la rectitude de ses intentions comme dans la souplesse de sa démarche, l'expression constante d'une action au service de l'homme par l'épanouissement d'une communauté nationale assurée de ses bases et confiante dans son avenir.

LE FÉDÉRALISME
FACTEUR DE PAIX

Un grand nombre de lecteurs des quotidiens et des revues considère l'idée fédéraliste comme une théorie abstraite, dont le citoyen moyen n'a pas à s'occuper.

D'autre part, les partisans des tendances politiques extrémistes traitent facilement le fédéralisme de moyen de camouflage de la réaction. Mais si vous leur demandez pourquoi ils jugent que ce mouvement fait partie de la conjuration contre les droits des masses, ils ne vous font que des réponses évasives, devenant même confuses au moment où vous attirez leur attention sur le fait que le Soviet Suprême a jugé utile et nécessaire de transformer la constitution de l'U. R. S. S. selon les principes fédéralistes.

Il pourrait sembler un peu naïf et primaire de parler dans cette Revue des éléments se trouvant à la base même du fédéralisme, car nous imaginons que ses lecteurs sont tous suffisamment renseignés pour pouvoir se passer de précisions sur les différentes formes et origines des Etats fédéralistes.

Si nous le faisons néanmoins, c'est parce qu'une brève énumération mettra plus clairement en évidence ce que nous voulons tirer comme dernière conclusion de cet article.

En principe, il faut distinguer deux courants dans l'unité du mouvement fédéraliste : **le fédéralisme international,** qui veut réunir plusieurs Etats indépendants en un Etat fédéraliste, et **le fédéralisme national,** qui veut décentraliser un grand corps d'Etat en des cantons ou Etats fédéralistes, pour améliorer et rendre plus souple l'administration du pays.

Nous avons des exemples classiques des deux catégories. La petite Suisse, et l'immense puissance des Etats-Unis se construisirent de la même façon, c'est-à-dire par l'union des Etats en une confédération dans laquelle les Etats composants renoncèrent à une partie de leur souveraineté pour créer une souveraineté centrale, forte, agissante et mieux respectée.

Insistons ici sur le fait qu'il ne s'agissait de sacrifier qu'une partie de leur souveraineté ; l'autre partie fut, en effet, jalousement gardée par chacun d'eux, qui poussèrent tellement loin la sauvegarde de leur indépendance que bien souvent des inconvénients en résultèrent.

Pour citer un exemple typiquement helvétique : n'importe quel canton suisse peut interdire son territoire à tous les citoyens suisses, originaires d'autres cantons. C'est-à-dire que si, par exemple, le Conseil d'Etat de Genève le juge utile, il peut faire expuler « manu militari » n'importe quel Bernois ou Lausannois du canton soumis à sa juridiction.

Un autre exemple. Dans les Etats-Unis d'Amérique, l'indépendance policière des Etats est si grande, qu'à la fameuse époque du gangstérisme, les assassins de Chicago n'avaient qu'à se réfugier sur le territoire de l'Etat voisin pour échapper avec facilité à la Police d'Etat qui n'avait pas le droit de les poursuivre une fois les frontières dépassées. Il fallut que le Congrès de Washington vote une loi spéciale autorisant Mr Hoover à créer sa police fédérale nommée les « G. Men », qui, exceptionnellement, eurent le droit de traverser armes en mains les frontières purement imaginaires des Etats nord-américains.

J'ai cité ces inconvénients outranciers du fédéralisme pour prouver aux adversaires de l'idée fédéraliste que les caractères et les droits spécifiques des pays ou des peuples ne se perdent pas dans une confédération, même composée de différents peuples, de diverses langues, et (pour employer exceptionnellement l'expression compromise par les nazis) de différentes races !

D'ailleurs, le folklore vivant de la petite Suisse où quatre peuples composent une nation est déjà une preuve indiscutable que les particularités populaires ne périssent pas dans la forme fédéraliste.

La seconde catégorie des confédérations est représentée par le Commonwealth Britannique et par la Confédération Soviétique dont la naissance fut annoncée il y a à peine un an par M. Molotov.

Il y a évidemment entre ces deux confédérations des différences énormes. Le Commonwealth Britannique est issu du Royaume-Uni d'Angleterre et de son empire colonial après la première guerre mondiale. Par sa création, la Couronne d'Angleterre avait voulu récompenser ses colonies qui, par leur contribution, l'avaient aidée à gagner la guerre de concert avec ses alliés.

Il faut ajouter que cette louable décision avait été par ailleurs forcée par les mouvements nationalistes qui demandaient une indépendance plus grande, non seulement aux Indes, mais aussi en Australie et dans l'Union Sud-Africaine (peuplées depuis longtemps par des coloniaux de race blanche) désirant accentuer la liberté et l'indépendance de leur patrie.

Nous voyons ici l'évolution suivante : un peuple relativement petit de commerçants et navigateurs habiles se procure, en plusieurs siècles, un immense empire colonial. Cet empire, après avoir servi exclusivement les intérêts du peuple colonisateur, devient un fardeau et une menace pour celui-ci, si les relations entre le petit nombre des dominateurs et la masse des dominés ne subissent pas de changements susceptibles de rendre les relations entre eux plus équitables.

C'est là précisément où la supériorité de la politique britannique donna ses preuves, lorsqu'elle créa le Commonwealth et sa Constitution en 1931.

Le cas de l'Union Soviétique est complètement différent. La Russie n'a pas de colonies ; par contre, ses 185 millions d'habitants sont composés, selon la version officielle, de 16 nations différentes. Mais nous croyons que les plus éminents folkloristes se perdraient parmi les peuplades disparates de ces vastes étendues qui forment à cheval sur l'Europe et l'Asie, la Russie.

Le lecteur moyen a, en effet, assez rarement entendu parler de peuples comme par exemple les Voguls et les Ostiaques. Pourtant, ces peuples existent bel et bien et sont de très proches parents des Hongrois et, par conséquent, du signataire de ces lignes.

Les vingt et quelques idiomes qui se perdent dans le seul Caucase ne furent pas suffisamment étudiés et classi-

fiés par les linguistes. Ou, si oui, les sociétés doctes n'en savent rien.

Il est évident, selon tout ce qui précède, que l'Empire russe construit par les Tzars à travers l'Histoire, était composé d'éléments hétérogènes dont le seul lien commun était le pouvoir central de l'Empire, dont la force résidait dans l'armée et dans le rattachement de la noblesse à la Cour impériale. En revanche, l'armée et la noblesse devaient respectivement toute leur puissance et leur richesse au Souverain.

L'organisation de certaines provinces lointaines était purement militaire ; comme par exemple les districts habités par les cosaques et la partie septentrionale de la Sibérie.

La révolution de 1917 se trouva donc devant une tâche ardue : désorganiser l'administration impériale. Elle a pourtant si bien réussi dans cette tâche, que l'Union Soviétique a mis presque 20 ans pour rebâtir la puissance de Moscou...

Il est clair que le bolchevisme ne pouvait employer les mêmes méthodes que les Tzars, du moins apparemment. Fidèle à la conception révolutionnaire, on dota les soviets locaux d'une large autonomie, et, en outre, les différentes peuplades se virent reconnaître un semblant d'indépendance nationale. Bien que cette dernière se manifestât surtout dans le domaine de la culture intellectuelle et dans le maintien des mœurs et coutumes nationales, elle n'en eut pas moins comme conséquence un relâchement du pouvoir central.

Si peu fédéraliste, si rigides que fussent le centralisme étatique et la dictature du parti, la seule solution démocratique était donc la transformation de l'U. R. S. S. vers une structure fédérative.

Et voilà comment deux puissants empires, le Britannique et le Soviétique, arrivèrent par des voies fondamentalement différentes, à une même nécessité : l'organisation fédéraliste.

Chaque guerre change non seulement l'apparence, mais aussi la structure des pays atteints.

Il est malheureusement très normal que la France martyre ait à faire face non seulement aux problèmes de sa reconstruction mais également aux inquiétantes questions touchant son empire colonial.

Ce n'est pas le pur hasard qui a voulu que les difficultés surgissent aussi bien en Afrique du Nord qu'en Indochine, soit quelques mois après, soit pendant la période même de la libération.

L'évolution veut que chez les peuples en arrière-plan de la civilisation européenne, le progrès soit rattrapé par bonds et non par un progrès lent et logique.

Le déséquilibre provoqué par cette inégalité a presque automatiquement comme conséquence des révoltes ouvertes, révoltes qui n'englobent toutefois qu'une partie des indigènes : ceux trop rapidement évolués, qui envisagent et désirent leur détachement total de la puissance métropolitaine. La majorité, composée des couches sociales inférieures, ne participe pas activement à la lutte, d'abord par ignorance, puis par crainte des futurs vainqueurs.

Il est assez difficile pour un pays en train de panser ses blessures, d'agir sur les points éloignés de son empire colonial, exclusivement par la force. Ce procédé ne serait d'ailleurs pas conforme à la mission spirituelle de la France.

A celle-ci, pour sauvegarder ses intérêts et l'œuvre magnifique de ses colonisateurs, un seul moyen humain et pacifique s'impose : la création du Commonwealth français, **réalisé dans un esprit français.**

La tâche sera lourde et ingrate, nous dira-t-on. Lourde, elle sera certainement, et nous ne méconnaissons pas l'énormité des difficultés qu'il faudra vaincre. Mais ingrate elle ne sera pas, car elle jettera la base de l'organisation mondiale de la Paix, et peut-être aussi celle de la création des Etats-Unis du Monde !

Joseph SZILAGYI.
Correspondant du « **Kis UJSAC** » de Budapest.

BASES D'UNE POLITIQUE FAMILIALE

Des événements récents ont provoqué ces temps-ci, chez tous ceux que préoccupe le sort des familles françaises, un certain nombre de réflexions. Puissent ces réflexions avoir fait comprendre une fois pour toutes que la véritable politique de la famille et de la population, tant désirée et si nécessaire, n'en est encore qu'à ses premiers pas. Pour la faire sortir de cette impasse, il faut d'abord affirmer partout qu'une politique de la population impose et exige une politique de la famille. Les Français sont, hélas ! beaucoup trop habitués à se contenter, dans tous les domaines, de demi-mesures et surtout de mesures qui ne gênent pas leur égoïsme ou leurs tendances profondément individualistes. Quand on vient leur dire qu'il faut accueillir en France un certain nombre d'étrangers, à condition de les choisir et de les assimiler à la population française, un bon nombre de ces Français à courte vue sont enchantés parce qu'ils pensent ainsi échapper aux sacrifices et à l'effort qu'exigera nécessairement une politique d'aide véritable à la famille française. Rapetisser le problème de la population à celui de l'accueil des étrangers est une entreprise indigne de véritables hommes d'Etat, car si les étrangers peuvent et doivent être un appoint dans la population française, la France ne survivra que par le développement des familles françaises elles-mêmes.

Il s'agit de savoir comment ces familles françaises seront sauvées de la misère qui les menace, comment les jeunes foyers seront aidés à se créer et à s'accroître, comment la famille aura dans la nation la place qu'elle

doit avoir et qu'à l'heure actuelle elle ne possède pas.

La famille n'obtiendra pas cette place sans des associations familiales puissantes. Le Gouvernement provisoire l'a compris en prenant l'Ordonnance du 3 mars 1945 qui crée des Unions départementales d'associations familiales chargées de représenter officiellement auprès des Pouvoirs publics les intérêts matériels et moraux des familles. Cette Ordonnance est un grand espoir pour tous ceux qui, depuis des années, ont lutté obscurément, tenacement, afin de développer les associations familiales privées qui couvrent l'ensemble du territoire et dont les principales sont : les Associations de Familles nombreuses, le Mouvement Populaire des Familles et les Associations familiales qui en sont issues, les Associations de familles rurales, la Confédération générale des Familles, etc... Ces diverses associations privées viennent de créer plus de 60 Unions départementales dans le cadre de l'Ordonnance du 3 mars, et ainsi s'est constituée le 16 novembre 1945 l'Union Nationale des Associations familiales. En même temps fut créé ce Corps familial qui pourra enfin faire entendre, parmi les tumultes de l'opinion, la voix des familles et obtenir pour les familles françaises une représentation digne d'elles ; car il faut de toute urgence qu'à côté des organismes syndicaux, économiques, régionaux, etc..., les associations familiales aient, elles aussi, un Corps représentatif, et il faut espérer que cette représentation des familles sera demain inscrite dans la nouvelle Constitution de la France.

Il est trop clair que pour réussir, il faut aux Associations familiales des cadres et des troupes. Or, dans certaines régions de France, il existe des Mouvements Familiaux aux effectifs assez nombreux mais dirigés trop mollement et, disons le mot, endormis. Dans d'autres régions ou dans d'autres mouvements, il y a de bons cadres, mais des effectifs encore squelettiques. La recherche des bataillons, d'une part, la formation des cadres, de l'autre, doit être, semble-t-il, l'objectif essentiel des Associations Familiales. Cet objectif ne sera atteint que si les querelles de clochers cessent définitivement entre elles. Quand la maison brûle, il est tout simplement fou de se poser la question de savoir si le pompier qu'on doit appeler doit être revêtu d'un uniforme noir ou d'un uniforme rouge, ou bien s'il doit appartenir à une compagnie plutôt qu'à une autre. Ce même bon sens devrait inviter tous ceux que préoccupe le sort de la famille, à comprendre que le milieu ouvrier, par exemple, ne peut pas être atteint par des Organisations familiales de la même manière que le milieu rural. Tout en souhaitant l'union de tous et tout en évitant des compartimentages trop nombreux, il apparaît qu'une certaine spécialisation des tâches s'impose et qu'elle est dans la nature même des choses. C'est si vrai que, telle Association de Familles nombreuses, installée en Milieu rural, a parfois du mal à survivre parce qu'elle n'a pas suffisamment approfondi les besoins de la Famille rurale, et parce qu'elle ne répond pas assez directement à ces besoins. Les dirigeants de ces Associations devraient donc comprendre qu'ils ont intérêt à profiter de l'expérience pratique des cadres de la Famille Rurale et à passer un accord avec eux, au lieu de s'immobiliser dans des formules périmées, et de tenir une fois par an, une Assemblée générale, qui écoute distraitement des rapports et émet des vœux platoniques.

Un certain nombre d'excellents présidents d'Associations familiales, hommes bien intentionnés et dévoués, mais timides et sans imagination, devraient comprendre que le Mouvement familial ne fera sa place qu'avec des méthodes plus modernes, faute de quoi, personne n'en parlera plus dans quelques années.

C'est ainsi que le problème de rajeunissement des cadres qui se pose. Les grands-pères de familles sont extrêmement respectables. Il importe souvent de recueillir leurs conseils, mais ils ne sont pas toujours qualifiés pour diriger des Associations, dont l'organisation doit être à la mesure des besoins de nos temps difficiles. Il faut donc, à tout prix, rechercher à introduire dans les Associations familiales de ces jeunes chefs de famille qui ont montré par leur conduite personnelle et par leur conception de la vie au foyer, qu'ils ont confiance en la vie et qu'ils sont capables de dominer les difficultés de l'heure présente.

Il faut, en même temps, que les Associations de Famille se donnent des buts concrets : création de maisons de la famille, de secrétariats sociaux, de services d'Assistantes sociales et d'aide aux mères, de coopératives, d'aide aux familles..., sans quoi le Mouvement familial ne sera qu'une âme sans corps et l'on devine combien, à l'heure actuelle, les familles souffrent. Il ne suffit donc pas de se tourner toujours vers l'Etat pour réclamer son aide, il faut s'entr'aider sur place, entre soi, sans perdre une minute. Bien des Mouvements familiaux l'ont heureusement compris et de très intéressantes initiatives se sont développées ces dernières années dans la voie qui vient d'être indiquée. C'est cette voie qu'il faudra suivre, et c'est par les services rendus que les Associations familiales se feront véritablement respecter, gagneront des adhérents et contribueront — ce qui n'est pas la chose la moins importante — à la formation de leurs cadres.

Il est impossible d'évoquer le rôle des associations familiales, sans parler en même temps d'un autre moyen d'aider efficacement la Famille française. Ce moyen, c'est le Service social, c'est-à-dire le travail des Assistantes sociales. Beaucoup de bonnes choses se sont faites dans ce domaine, depuis plusieurs années, mais un certain nombre de mauvaises aussi. On s'est décidé à comprendre l'importance du Service social, ce qui est très bien, mais on ne l'a pas toujours compris d'une heureuse manière, ce qui a donné des résultats funestes. L'Assistance sociale doit avoir une solide formation sanitaire : aucune personne avertie de ces questions ne l'a nié. Elle doit avoir également une certaine formation administrative ; mais si elle veut remplir son rôle, elle ne peut être ni une simple infirmière, ni une simple donneuse de conseils en matière de législation sociale. Comme beaucoup de familles sont dans un état plus ou moins permanent de déséquilibre, dans le domaine matériel ou dans le domaine moral, la tâche essentielle et véritable de l'Assistante sociale est de ramener peu à peu l'équilibre dans ces familles par un travail de discrète et profonde influence, en particulier sur la mère. Il s'agit de lui redonner courage et de lui faire obtenir bien sûr les aides de diverses sortes auxquelles elle a droit ou dont elle a besoin mais surtout de l'amener à comprendre ce qui ne va pas dans son foyer, pourquoi tel enfant a besoin d'être dirigé de telle ou telle manière, comment elle peut organiser la vie de son foyer, etc..

En un mot, l'Assistance sociale n'est ni une machine à donner des soins, ni une machine à donner des renseignements administratifs ou à faire appliquer des lois, et ce qui est très grave, c'est qu'un certain nombre de Services sociaux ont tenté de s'outiller de machines de cette sorte et qu'ainsi le Service social risque de n'être plus demain qu'une nouvelle administra-

tion et un nouveau corps sans âme, et sans utilité véritable.

Bien des Assistances sociales se rendent compte du péril qui les menace et veulent échapper au contrôle administratif qui pèse de plus en plus lourdement sur elles. Elles tendent dans ce but à se grouper en associations, non seulement pour obtenir le statut qu'elles devraient avoir, en raison des services qu'elles rendent, mais pour maintenir un esprit et une manière d'agir qui doivent être au-dessus de toute politique proprement dite et de toute influence dominante, soit de l'Etat, soit d'organismes économiques. Le Service social doit être social et ne doit pas être matérialisé, mécanisé ou asservi comme on est en train de l'y conduire à grande vitesse. Peut-être la création d'un Office du Service social — qui ignorerait l'emprise dont je viens de parler et serait seulement contrôlé par l'Etat, sous la forme du bon usage qui doit en être fait au service des foyers français — serait-elle le moyen de redresser la situation et de sauver le Service social en remédiant à la fois à l'anarchie qui le menace et aux déformations qui, déjà, le marquent trop souvent.

Enfin, au delà des Associations familiales et de l'organisation du Service social, il faut, pour développer la politique familiale, un organisme d'Etat établi au sein même du Gouvernement et capable d'y défendre constamment et en bonne place les intérêts essentiels de la Famille française. Cet organisme ne peut pas être un simple Comité. Le Comité interministériel de la Famille et de la Population est, certes, inutile ; le Haut-Comité de la Famille et de la Population l'est aussi : mais ce sont des organismes d'études. L'Institut d'études démographiques n'est rien d'autre, comme son nom l'indique. A côté de l'étude, il faut l'action : l'action auprès des ministères, auxquels se posent journellement des questions d'ordre familial, l'action auprès des préfets, des maires et de toutes les administrations publiques, car il serait naïf de croire qu'elles se préoccupent toujours de répondre aux besoins des familles. Il faut, autrement dit, des conseillers techniques, qui rappellent sans cesse que le ravitaillement des foyers, des enfants, des femmes enceintes, pose telle ou telle question qu'il n'est pas permis d'oublier... qu'une famille nombreuse ne peut pas être logée comme un célibataire ou un ménage sans enfant... que l'abandon de famille doit être poursuivi par des moyens appropriés, que la lutte contre l'avortement ou la prostitution soulève une série de problèmes complexes qu'on ne peut étudier séparément et dont un organisme qualifié doit présenter la synthèse.

Il est certain que s'il avait existé, depuis un an, un ministère de la Famille, les allocations familiales ne seraient pas au taux ridicule que l'on connaît, le prêt au mariage serait une réalité, et en définitive, les mesures préparées par le Secrétariat général à la Famille et à la Population, où l'on travaillait hélas sans moyens et surtout sans influence suffisante, ne seraient pas seulement à l'état de promesses.

On va crier à la multiplication des fonctionnaires ! Qu'on nous permette de dire que « la Famille » n'a pas besoin d'en fonder un très grand nombre et qu'en tout cas il serait certainement facile de trouver des ministères ou des économies de personnel pourraient être réalisées afin de donner à l'Administration de la Famille et de la Population les moyens dont elle ne peut se passer. Pour tous ceux qui veulent bien réfléchir à la situation actuelle de la France, le problème de la famille est purement et simplement un problème vital. Que cela soit mal compris ne saurait être étonnant dans un pays qui est composé en majorité de célibataires, de ménages sans enfants et de familles volontairement restreintes. Mais pour ceux qui aiment encore et vraiment la France et qui croient en elle, il s'agit de savoir si notre pays au sol fertile, à la terre enviable et toujours convoitée, sera demain une terre à coloniser ou un bien à prendre par de plus forts et plus vivants que nous, ou, au contraire, si nous aurons assez de vie pour rester nous-mêmes et garder notre vieille terre.

Jacques MEAUTRY.

LA VOIX OUVRIÈRE

BILAN DE FIN D'ANNÉE

Les mêmes qui, avant 1938, préconisaient comme moyen de lutte contre la guerre et le fascisme, l'action directe, le sabotage de la production et l'objection de conscience, mettent aujourd'hui à profit toutes les occasions qui se présentent pour amener le pays à supporter stoïquement les sacrifices nécessaires et à fournir un effort de production exceptionnel.

Les travailleurs sont invités à faire preuve de calme et de discipline, à produire d'abord et à produire toujours davantage. L'armée, il n'est plus question de la supprimer pour consacrer à des réalisations sociales le budget de la guerre, mais il est surtout question de lui insuffler une ardeur nouvelle.

S'agit-il de faire du social ? Il n'est alors question que de nationaliser et, sous prétexte de nationaliser on procède à des mesures d'étatisation dont le résultat le plus clair est de tout faire dépendre de l'Etat et de paralyser ainsi l'initiative privée au moment précis où il lui est demandé de se manifester intensément.

Si nous en croyons certains déclarations récentes, les Comités d'organisation que l'on croyait remplacés par les Offices professionnels vont enfin disparaître pour de bon. C'est très bien, mais cela ne nous dit pas comment on va s'y prendre désormais pour les remplacer par des institutions professionnelles vraiment démocratiques, c'est-à-dire **capables d'associer de façon permanente les travailleurs à la gestion économique.** Nous sommes ici, ne l'oublions pas, à la croisée des chemins. Il faut choisir : ou bien dévelop-

per le système des nationalisations étatiques avec toutes les conséquences qu'il entraîne, entre autres la domestication du syndicalisme, ou bien se prononcer pour un élargissement progressif de la compétence du mouvement syndical et de ses libertés. Or, sur ce point dont l'importance est considérable, ni les programmes électoraux, ni les déclarations faites depuis les élections par les représentants des trois partis au pouvoir ne nous ont apporté les éclaircissements nécessaires.

A propos, et les Comités d'entreprise ? Le « Journal Officiel » du 3 novembre a publié un beau décret qui complète l'Ordonnance du 22 février, étend leur compétence, leurs attributions, règle leurs ressources et leur accorde la personnalité civile. Malheureusement, après une flambée d'espoir, on n'en entend plus guère parler. Serait-ce parce que leur fonctionnement pose d'une manière concrète le problème délicat mais capital de la réforme de l'entreprise ? Les meilleurs textes peuvent rester lettre morte. Tout dépend de la façon de les interpréter et de les mettre en vigueur.

Il est évidemment plus facile de substituer la gestion étatique à l'initiative privée que d'organiser cette dernière de façon à transformer l'entreprise capitaliste en une véritable communauté de travail.

Il n'est pas sans intérêt de faire remarquer ici que lors de la discussion à la Constituante du projet de nationalisation du crédit, le problème de la rémunération n'a pas été un seul instant abordé. Dans l'entreprise nationalisée — il faudrait dire étatisée — les salariés restent des salariés. Leur condition sociale n'est en rien modifiée.

Il est vrai que si, comme tout porte à le croire, l'Etat patron est un mauvais patron, un patron dont la gestion est presque toujours déficitaire, il est parfaitement vain d'envisager une participation du personnel au profit. On a souvent reproché aux entreprises du capitalisme privé de distribuer des salaires insuffisants alors qu'elles réalisaient des bénéfices considérables. Ces reproches sont parfaitement fondés. En tout cas, si dans leur action revendicative, les organisations ouvrières avaient pu s'appuyer sur un Etat totalement indépendant des puissances d'argent, des améliorations substantielles auraient été obtenues sans trop de difficultés.

Avec les nationalisations, le problème ne se pose plus de la même façon et le conflit qui a récemment opposé le cartel des services publics à notre grand argentier est à cet égard plein d'enseignements.

Les fonctionnaires éprouvent à boucler leur budget les mêmes difficultés que les salariés du secteur libre, mais ils ont, en plus, l'inconvénient d'avoir affaire à un patron, l'Etat, qui n'arrive jamais à boucler le sien, ce qui l'oblige constamment à reprendre d'une main ce qu'il accorde de l'autre. On ne voit pas très bien comment la généralisation d'un pareil système pourrait améliorer sensiblement la condition sociale des travailleurs.

Quant au problème constitutionnel, le peu que nous savons des travaux accomplis jusqu'à ce jour par la Commission compétente, nous conduit à penser que l'on s'y préoccupe surtout d'installer aussi confortablement que possible les partis politiques dans l'Etat. Des réalités économiques et sociales qui constituent cependant **la vraie structure de la société :** familles, communes, professions, etc..., nos constituants ne semblent guère se soucier. On obtiendra difficilement que soit instituée à côté de l'Assemblée législative, même à titre purement consultatif, une représentation des communautés intermédiaires, en particulier des organisations syndicales. La question intéresse celles-ci au plus haut point, car leur indépendance sera menacée aussi longtemps qu'il leur faudra s'appuyer uniquement sur les partis politiques pour faire triompher leur point de vue. De plus, cet appui est des plus fragiles et nos fonctionnaires savent depuis peu qu'il est préférable de ne pas trop compter sur sa solidité ? Mais la représentation des corps intermédiaires, de ces réalités vivantes dont est faite la nation, n'a pas l'heur de plaire à nos constituants, même s'ils sont marxistes, ce qui ne les empêche pas de proclamer que seules les réalités économiques et sociales les intéressent. Comprenne qui pourra...

Après avoir dressé ce rapide bilan, nous pouvons dire pour nous résumer en quelques mots, que l'acharnement de nos nouveaux législateurs à supprimer les quelques libertés qui nous restent n'a d'égal que l'impuissance dont ils font preuve pour réaliser la justice sociale. Sous la Troisième République, le parlementarisme et le capitalisme associés n'ont fait ni mieux ni plus mal.

Quant au fascisme, que l'on continue à nous présenter, tout au moins en paroles, comme l'ennemi public n° 1, on voudrait l'imiter que l'on ne s'y prendrait pas autrement. A propos, ce n'est pas un démocrate, mais Mussolini lui-même, qui a dit : « **Tout dans l'Etat, rien en dehors de l'Etat, rien contre l'Etat** ». Qui oserait soutenir que nos constituants ne s'engagent pas d'un cœur léger dans la même direction ?

Nous n'en sommes pas encore au parti unique mais nous y allons à grands pas. Il n'est pour le comprendre que de voir comment travaille l'Assemblée constituante. Nos députés nouvelle manière ne disent pas un mot, ne font pas un geste sans s'être assurés au préalable que ce qu'ils vont dire ou faire est conforme à la doctrine du parti, à ses intérêts et à sa tactique.

Le parti unique des régimes totalitaires ne se comporte pas autrement, ce qui revient à dire qu'actuellement, en France, nous avons trois partis « uniques », en attendant qu'il n'en reste qu'un.

Où est dans tout cela la révolution sociale tant de fois annoncée ?

En vérité, si le totalitarisme a été vaincu par les démocraties sur le plan militaire, il est resté victorieux sur le plan politique. Nombreux sont les révolutionnaires qui affirment vouloir libérer la Démocratie de toute servitude, mais qui, en fait, ne savent que s'inspirer des principes chers aux régimes totalitaires et appliquer leurs méthodes? Tant sur le plan de la politique extérieure que sur celui de la politique intérieure, on voit de plus en plus s'affirmer cyniquement le mépris le plus complet de la liberté des personnes et de la liberté des peuples. Peut-être cherche-t-on, en supprimant la liberté, à rendre plus efficace l'action révolutionnaire. Or, le vrai problème pour une Démocratie digne de ce nom, c'est précisément de rechercher dans une organisation sociale à base de communautés naturelles, c'est-à-dire construite pour l'homme, à la mesure de l'homme, le moyen de rendre la liberté efficace et d'assurer par-dessus tout le respect de la personne humaine.

Personnalisme et fédéralisme, tels sont les deux principaux aspects d'une vraie démocratie sociale, la seule, d'ailleurs, qui soit possible.

Puisse la France prendre bientôt la tête d'une réaction énergique contre le totalitarisme toujours vivant, mais d'une « réaction révolutionnaire » ! C'est seulement ainsi que pourra être conjuré le danger qu'il constitue pour la paix et la liberté humaine, sous ses aspects les plus variés et les plus trompeurs.

Marcel FELCINES.

L'EDUCATION PHYSIQUE ET LA SOCIETE

De quelques mauvaises querelles

Néant de la pureté

Lorsque des éducateurs avertis dénoncent l'impuissance du sport proprement dit à rendre à la masse des qualités viriles et physiques évanouies, il se trouve toujours quelque « sportif » mystique pour accuser le « professionnalisme » de cette faillite. « Si les sportifs suivaient tous les prescriptions du serment olympique, si les champions et les vedettes ne s'entêtaient pas à tirer d'amples revenus de leurs aptitudes et de leur art, si de répugnants mercantis ne réalisaient pas des fortunes colossales à organiser le spectacle du muscle, le sport apparaîtrait aux yeux des foules dans toute sa pureté, et l'éclat de son désintéressement joint à son prestige d'exaltation seraient tels que les stades se rempliraient aussitôt, non pas les gradins mais les pistes et les pelouses. »

Nous n'attachons personnellement aucune valeur morale aux qualités d' « amateur » ou de « professionnel ». Tout au plus souhaitons-nous que la réglementation soit conçue de telle façon que l'hypocrisie perde son utilité. Pourquoi s'indigner qu'un joueur de balle ronde gagne sa vie à l'adresse de ses pieds, un coureur à la souplesse de ses jambes ? Ils ne prostituent pas davantage les dons du Ciel qu'un baryton d'Opéra, un clown, un journaliste, un tourneur sur bronze ou un académicien... Soumis à la malédiction séculaire, ils gagnent leur vie à la sueur de leur front. Que d'autres, mieux pourvus ou doués d'autres mérites, se contentent d'exercer leurs muscles pour le plaisir et la gloire... rien de mieux. Mais nous trouvons extraordinaire que deux athlètes ne puissent s'affronter en compétition officielle sous prétexte que l'un d'eux est rétribué visiblement et qu'il appartient à la catégorie « professionnelle ». Les seules catégories à établir en fait de sport se fondent sur la valeur athlétique.

Cela dit, ni l'amateurisme pur, ni le professionnalisme avoué et réglementé ne détermineront jamais le désir d'exercice et de santé qui commande toute amélioration physique de la masse. Tout au plus le sport servira-t-il d'excitant : encore son exemple ne sera-t-il sensible qu'aux jeunes gens doués. C'est aux autres que nous pensons, aux débiles, aux adipeux, aux nerveux... aux médiocres qui forment le nombre. La qualité exceptionnelle des prouesses accompliées sous leurs yeux par les sportifs ne peut qu'éloigner ceux qui mesurent alors leur inaptitude : le professionnalisme n'y est pour rien.

L'école et la commune

Nous l'avons dit et répété après Georges Hébert : « L'éducation physique est œuvre pédagogique, elle sera l'œuvre des éducateurs ou ne sera pas ». C'est à l'école primaire qu'il appartient d'agir sur la masse des enfants : elle en dispose six heures par jour... elle peut jouer à l'origine d'une demi-contrainte qui se transforme vite en adhésion enthousiaste si l'enfant est mené adroitement. elle dispose du temps, de l'aptitude à agir sur l'élève, de la connaissance précise des caractères et des tempéraments.

La société sportive communale peut lui apporter une aide efficace en collaborant avec le personnel enseignant. Si l'école donne le goût de l'exercice et le désir d'amélioration physique, si elle élève même légèrement le niveau moyen de puissance et de santé, la société sportive modeste offrira d'humbles satisfactions de vanité innocente. Notons en incidence que le sport à l'usine, la formation d'équipes corporatives, risquent d'éloigner le jeune de son milieu social naturel, de ses « concitoyens » et qu'il est dangereux de renforcer le rôle des structures économiques là où elles n'ont guère à faire, au dépens des communautés locales traditionnelles.

Terrains, matériel et unijambistes

L'éducation physique scolaire a regagné le Château de la Belle au Bois Dormant pendant que le sport au lycée et à l'université souffle une mousse légère. Les professeurs d'éducation physique de l'enseignement scondaire s'attachent davantage à constituer et à entraîner des équipes « maison », sélectionnées parmi les élèves qui ont le moins besoin d'exercice, plutôt qu'à accomplir leur apostolat auprès des mal bâtis. N'insistons pas... c'est le défaut des spécialistes pleins de leur sujet.

Par ailleurs, on explique négligence ou obstination par l'absence de terrain et la pénurie de matériel. Vérité à répéter : si un terrain aménagé et un matériel varié sont commodes, ils ne sont en aucune façon nécessaires... Ce qui est nécessaire — et suffisant — c'est la foi et la volonté de l'éducateur. Nous nous méfions des spécialistes, trop enclins à cultiver l'exceptionnel. Les débiles ne les intéressent que comme objets de leçons particulières. C'est aux éducateurs « généraux » et aux maîtres primaires en particulier que nous confions tous nos espoirs.

Ici, autre clameur : « Ils ne sont pas compétents... nous ne sommes pas compétents ». Les instituteurs n'ont pas souvent le goût de l'exercice, ni toujours les connaissances techniques d'un moniteur éprouvé (cette deuxième condition étant, en général, mieux remplie que la première). Mais il a été démontré que le sens pédagogique et la connaissance des élèves suppléaient efficacement aux lacunes de la compétence. Que les instituteurs, adroitement commandés et contrôlés, sommairement informés, retrouvent l'élan qui commençait à les animer entre 1940 et 1942... On sera surpris des résultats.

Condition première : rendre le contrôle de l'éducation physique aux inspecteurs primaires et aux directeurs d'école dûment stylés, et renvoyer à d'autres tâches le ca-

dre dit « spécialisé » des inspecteurs issus du défunt Commissariat aux Sports et à l'Education Générale. Alors verra-t-on des instituteurs unijambistes mieux conduire une séance d'exercice que des athlètes confirmés. Si l'aptitude physique personnelle est en effet une qualité souhaitable au moniteur, elle vient après l'xpérience pédagogique, les dons d'autorité et de discernement, la finesse intuitive.

D'une menace perpétuelle

Mettre un enfant, un adolescent, un homme en bonne condition physique, lui permettre d'assurer sa santé, d'accroître sa force, son adresse, sa souplesse, c'est œuvre salutaire dans la mesure où l'on n'aboutit pas à former une brute belle, forte, orgueilleuse et vile. Car toute éducation, même physique, se fonde sur un idéal. C'est le danger que présentent le sport et l'éducation physique : mener les hommes au culte du muscle — de leurs muscles — au dépens du sens moral, de la conscience sociale et de l'activité spirituelle.

L'assurance contre ce danger ? Diriger vers un idéal qui dépasse l'individu ses efforts d'amélioration physique. Quel idéal ? Nous touchons au champ mal clos où s'affrontent la laïcité, le productionnisme, l'existentialisme et le respect de la personne humaine, sans parler d'autres honorables champions que l'on distingue mal dans la poussière de ce tournoi furieux. Quel poète, héritier des Grands Rhétoriqueurs du quinzième siècle, nous composera l'allégorie où ces personnages abstraits, revêtus de livrées symboliques, haranguerons l'adolescent couvert de la sueur du stade ?

La morale de l'exercice pose le problème de l'unité spirituelle de notre société. On y revient par tous les chemins.

Serge ALLAIN.

La question sociale dans la littérature romantique

La première fleur du romantisme, c'est la poésie. Son premier poète (*Les Méditations* paraissent en 1820), c'est Lamartine. A vrai dire, le chantre d'Elvire n'abordera que beaucoup plus tard les questions sociales avec *Jocelyn* (1836) et la *Chute d'un Ange* (1838). On ne lit plus *Jocelyn*, et c'est dommage. Abstraction faite de sa trame trop romanesque, Jocelyn n'est rien moins que l'épopée de la famille et du travail. Quant à la *Chute d'un Ange*, Lamartine ne s'y révèle que trop bon prophète, hélas ! en imaginant la Babel du Machinisme matérialiste et totalitaire où les travailleurs sans famille ne sont plus que des esclaves.

Vigny (Poèmes sur Paris, 1830) s'est manifestement passionné pour les thèmes du socialisme français, le socialisme chrétien de Lamennais, le retenant de préférence. Béranger ne fait qu'effleurer la question sociale, mais on ignore trop l'apport substantiel d'Auguste Barbier. Retour d'Angleterre, il dénonce les ignominies du capitalisme libéral avec non moins de vigueur que les Buret, les Villermé ou les Engels.

Ce qu'on a trop oublié par ailleurs, c'est que, de 1825 à 1850, il y eut toute une floraison de poésies sociales et dont les auteurs n'étaient que d'humbles artisans. Oh ! bien sûr, ce n'est pas du Lamartine ou du Victor Hugo. Mais, en dépit des gaucheries manifestes et des banalités désarmantes, quelle richesse et quelle délicatesse de sentiments !... Ces prolétaires s'exaltent à chanter le Foyer et la Patrie ; et, bien loin de donner dans le matérialisme, ils protestent de leur foi en Dieu et à l'immortalité de l'âme.

De la poésie, passons au théâtre. Hugo s'en tient à la politique. *Hernani*, c'est à la fois le culte de l'unité impériale et le respect des libertés féodales. *Ruy Blas*, c'est l'accession du peuple au gouvernement de la « res publica ». Notons cependant qu'avec *Marion Delorme*, Hugo prélude à l'un des thèmes de ses *Misérables*, la résurrection de la prostituée par l'amour. Si Lamartine flétrit l'esclavage avec son drame ou plutôt son mélodrame de *Toussaint-Louverture* (1849), c'est à Vigny qu'il faut réserver la palme. Son *Chatterton* (1835) n'est pas seulement le chef-d'œuvre du théâtre romantique, c'est un émouvant plaidoyer en faveur de ce prolétariat si méconnu, le prolétariat des intellectuels. N'oublions pas enfin le *Lorenzaccio* de Musset, plus politique sans doute que social, mais dont le scepticisme amer n'illustre que trop bien l'arrivisme et le pharisaïsme de trop de révolutionnaires !...

Mais, en fin de compte, ce n'est pas la poésie ce n'est pas même le théâtre romantique qui créa à proprement parler, la littérature spécifiquement « sociale ». C'est incontestablement le roman, ce roman dont Rousseau fut le génial initiateur avec sa *Nouvelle Héloïse*, qui réhabilite les travaux agricoles, et son Emile qui revalorise l'artisanat manuel. Vigny (*Stello*) ne fait qu'amplifier la thèse de Chatterton. Lamartine romance la biographie d'une humble servante (*Geneviève*) et d'un modeste journalier (Le Tailleur de St-Point). Les quatre « grands », chacun les nommera d'emblée : George Sand, Balzac, Eugène Süe et Victor Hugo — mention faite pour mémoire de Frédéric Soulié.

George Sand est socialiste à la manière de son temps. Elle répudie sans question tout appel à la guerre de classes. La société socialiste s'instituera progressivement grâce au bon vouloir commun des propriétaires et des salariés. Ne lui demandons pas de précisions trop techniques. Elle incline pourtant et très manifestement vers un socialisme coopératif, et ce qu'elle redoute à bon escient, c'est une économie étatiste et totalitaire. Les campagnes l'intéressent surtout. De là, *Monsieur Antoine*, *Le Meunier d'Angibaut* et la fameuse série de ses romans champêtres. Dans la *Ville noire*, où la question industrielle est directement évoquée, George Sand ne dépasse guère le paternalisme. Son meilleur roman social pourrait être le « Tour de France », une excellente illustration des bienfaits — et des abus — du compagnonnage. On sait que son héros, Pierre Huguenin, est le sosie du fameux Agricol Perdiguier, cet artisan modèle, qui tenta de confédérer les compagnons et dont on a réédité le journal.

Balzac peut se qualifier d'un mot. C'est Le Play devenu romancier. Résolument hostile au divorce, Balzac réclame la liberté testamentaire afin de consolider et de perpétuer les grands domaines agricoles. Le progrès social s'y instituera par en haut grâce au paternalisme éclairé des élites : un docteur Benassis, dans le *Médecin de campagne* ; une Madame Graslin, dans le *Curé de village*. C'est un paternalisme analogue qui pourra seul remédier au paupérisme des classes industrielles. De là l'*Envers de l'histoire contemporaine* et l'apostolat d'une Madame de la Chanterie. N'en demandez pas davantage à Balzac. Il écrit des pages impérissables touchant la Famille, la Monarchie et le Catholicisme. Mais son message social ne dépasse pas les frontières du paternalisme. Chacun sait en quelle piètre estime il tenait les démocrates et davantage encore les socialistes.

Le cas est tout différent quant à Eugène Süe. Si nous faisons ce méritoire effort de négliger un anticléricalisme aussi puérile que désuet, nous conviendrons volontiers que le Juif errant marque une date dans l'histoire du roman social. Eugène Süe annonce Dostoïewski et Zola. L'insalubrité de l'usine, les affres du chômage, les salaires de famine, du travail à domicile, de la prostitution et l'ivrognerie, les cabarets et les taudis, Eugène Süe anime et concrétise les ignominies du libéralisme qu'avaient déjà stigmatisées les socialistes. S'il a des accents indignés et vengeurs — et ce n'est pas moi

qui lui en ferait grief — ne le prenons pourtant point pour un prophète de la guerre des classes. Face au patron rapace et sans entrailles, il a su camper un entrepreneur aussi averti que charitable. Cet entrepreneur, qui a su revoir et corriger le programme phalanstérien de Fourier, institue la participation du personnel aux bénéfices et à la gestion. Il n'est aucunement question — voilà l'essentiel — d'étatiser la production. Au plan philosophique, c'est le refus catégorique du matérialisme. Eugène Süe déteste les jésuites et répudie de Credo catholique mais, à l'envi de presque tous les socialistes français, il croit en Dieu et à la vie d'outre-tombe.

Et nous venons enfin à ce géant : Victor Hugo, lequel domine toute le romantisme et suffit à prolonger trente années durant, malgré la contre-offensive du réalisme et du naturalisme, les Flaubert, les Goncourt, les Maupassant et les Zola. En son temps, Hugo passait pour un rouge. Son socialisme — si socialisme il y a — demeure avant tout sentimental et même assez paternaliste.

Dans les *Travailleurs de la mer*, il exalte les bienfaits de la navigation à vapeur. Quant à son Jean Valjean, qui devient, sous le nom du Père Madeleine, le grand usinier de Montreuil-sur-Mer, c'est le prototype du bon patron, mais on ne voit guère qu'il se soit inquiété de l'organisation corporative ou de la métamorphose coopérative des entreprises capitalistes.

Cependant, le mérite est rare de cet avocat des humbles qui n'a cessé de dénoncer les sophismes et les méfaits du matérialisme. Veuillot, peu suspect de partialité, n'avait pas tort d'estimer que, à tout prendre, et nonobstant ses accès d'anticléricalisme, la géniale épopée des *Misérables* demeurait formellement chrétienne. A l'écran, les *Misérables* ne sont plus qu'une sublime illustration de la charité évangélique.

Ici comme ailleurs — je parle de ses œuvres et non pas de sa vie — Hugo est le chantre de la chasteté prénuptiale et de la fidélité conjugale. En dépit de ses faiblesses, il a toujours préconisé la religion du Dieu personnel et de l'immortalité de l'âme, le culte de la famille et de la patrie, la vénération du travail et du dévouement social. Ce n'est déjà pas si mal en somme, et qu'est-ce que l'immoralisme accidentel d'un Victor Hugo au regard de l'amoralisme systématique d'un Gide ou d'un Sartre, pour ne rien dire du dilettantisme d'un Valéry ou d'un Giraudoux.

Quoi qu'il en soit, le bilan social du romantisme est largement positif, et ce qu'il faut accuser en terminant cette rétrospective trop sommaire, c'est que de la poésie au théâtre, et du théâtre au roman, la littérature romantique est l'exacte réplique du socialisme français.

Doctrinaire ou artiste, ce que défendait alors l'écrivain, c'est ce que plus que jamais il est urgent de défendre, les libertés économiques, les libertés domestiques et les libertés spirituelles de la personne humaine, aujourd'hui trop menacée par un socialisme qui, sous le manteau d'une prétendue démocratie, n'en demeure pas moins étatiste et par conséquent totalitaire.

Paul CHANSON.

La Banque de France est devenue la Banque de la France, mais...

Les nationalisations ont été présentées par certains doctrinaires comme un moyen de rationaliser l'économie française et de lui permettre de rénover ses techniques. Rénover les techniques de notre économie, voilà en effet qui est nécessaire et urgent. Le tout est de savoir si en confier le soin à notre Etat, qui n'a pas été conçu et n'a pas été outillé — et ne l'est d'ailleurs pas plus aujourd'hui qu'hier — pour accomplir semblable besogne, constitue une solution satisfaisante. Les premières tentatives engagées par le Gouvernement provisoire de la République n'ont donné que de bien médiocres résultats. C'est pourquoi, si la thèse sus-mentionnée n'est pas abandonnée, elle n'est développée depuis plusieurs mois qu'avec quelque timidité.

Lors des mesures de nationalisation du crédit, les commentateurs officiels et officieux ont recherché une autre justification : il s'agissait de briser les féodalités financières.

Depuis de longues années, on rédige de violents pamphlets et de scientifiques études, de multiples brochures et de gros livres consacrés au rôle important joué dans le gouvernement de ce pays par nombre de banques. Nous avons lu dans les publications de gauche, ou dans les publications de droite — suivant le cas — des attaques répétées contre la banque Worms, celle de Paris et des Pays-Bas, la Banque Mirabaud, l'Union Parisienne... nous en oublions pas mal, bien entendu). Les textes auxquels nous nous référons visaient quasi uniquement les banques d'affaires et non pas les grands établissements de dépôts, pour la raison fort simple que c'est en effet celles-là et non pas ceux-ci qui avaient la possibilité (et la garde) d'intervenir rapidement et efficacement auprès des partis, des élus et des gouvernants, de les manœuvrer, de faire pression sur eux, de les « tenir ».

On s'étonne donc que M. Pleven, après avoir laissé entendre nettement que l'opération qu'il proposait était une opération de politique générale, assurant l'indépendance de l'Etat, ait choisi comne premières victimes les plus inoffensives en l'occurrence.

Les malins expliquent que la réforme ne saurait être considérée que du point de vue psychologique. Il aurait été catastrophique d'étatiser immédiatement les banques d'affaires, mais on devait tenir — au moins apparemment — les promesses faites aux militants et aux électeurs.

Les malins oublient qu'on ne gouverne pas longtemps un grand peuple avec de tels procédés. Les mensonges coûtent toujours cher. Tôt ou tard, les citoyens découvrent qu'on se paye leur tête et ils le pardonnent rarement, même lorsqu'on leur affirme que « c'était pour leur faire plaisir. »

A. E.

LES BANQUES ET LE CRÉDIT

La presse a annoncé et commenté de façon diverse et parfois inexacte le dépôt, la discussion, le vote et la promulgation de la loi du 2 décembre 1945. D'une manière générale, elle a usé à ce propos d'une expression spectaculaire peut-être, mais somme toute regrettable : la nationalisation du crédit. Or, indépendamment d'une erreur de fond car le « crédit » ne se nationalise pas, quelles que puissent être les formules juridiques à l'intérieur desquelles il se meut, la loi du 2 décembre a un objet bien défini : elle se réduit à ceci : « nationalisation » de la Banque de France et de quatre banques dont le réseau de succursales couvre le territoire métropolitain ; classification des entreprises bancaires entre trois catégories : banques de dépôts, banques d'affaires, banques de moyen et long terme ; mesures de contrôle ; suppression du comité d'organisation ; mise en place d'un organisme de direction du crédit ; enfin, dispositions amorçant des décisions ultérieures devant intervenir dans un délai rapproché. Pour résumer son contenu, le texte est officiellement qualifié de relatif « à la nationalisation de la Banque de France et des grandes banques et à l'organisation du crédit ». Pour moins éloigné qu'il soit de la réalité que « nationalisation du crédit », cet intitulé de loi, malgré sa longueur, nous paraît lui-même imparfait.

Laissons ces questions de vocabulaire, toutefois, et pénétrons plus avant. Si, personnellement, nous estimons que la perte de sa qualité d'entreprise privée correspond à la conception que nous faisons d'une Banque de France cantonnée dans ses fonctions d'Institut d'émission, centrale du réescompte à court terme, caissier du Trésor Public et Banque des banques, nous pensons et persistons à croire et à dire qu'il en va autrement pour les banques appelées à travailler avec les particuliers. Ce n'est pas un souci de « capitaux, ni capitalistes à défendre », pour reprendre une formule qui fit quelque bruit au Palais-Bourbon voici une quinzaine d'années, qui nous anime alors, qu'on en soit bien convaincu. On pouvait aller plus loin en matière de réglementation et de contrôle des banques qu'on ne l'a fait et point n'était besoin pour autant d'en nationaliser quelques-unes.

La solution à laquelle le Gouvernement et, finalement l'Assemblée avec lui, s'est arrêté étant telle, deux observations s'imposent : la concurrence va subsister entre les établissements à activités identiques et à statut différencié : c'est assez choquant pour l'esprit ; en outre, elle va substituer, entre « raisons sociales », également « transférées en toute propriété à l'Etat » (art. 7 de la loi) qui, sous l'œil amusé de l'agent de la circulation, à tous les carrefours de nos grandes villes continueront de jouer aux « quatre coins ». Il n'y a rien là de bien « raisonnablement nouveau ». Une conclusion s'impose et puisque le ministre, au cours du débat général, a proclamé que l'organisation du crédit serait une « création continue », il est à penser que les « quatre gros » n'en formeront plus qu'un qui essurera dans une proportion considérable la relève des succursales de la Banque de France dont la réduction à une par région au maximum aurait lieu de s'effectuer sans délai. La Société Nationale de Banque ainsi constituée remplirait un service public délimitée et laisserait les banques privées accomplir leur métier dans le cadre des règles que la sauvegarde du bien commun conduirait à leur tracer.

Pour ces banques privées, il n'empêche, en effet, que la question demeure entière du statut général qui leur convient. Il n'est pas trop tard — ni trop tôt — de rappeler que la Fédération a proposé à ce sujet un régime dont l'application serait souhaitable et actuellement possible. Il prévoit des modalités importantes qui remédieraient heureusement à une situation dont il n'apparaît pas qu'on se préoccupe en haut lieu avec l'attention désirable. Certaines d'entre elles seraient appelées à prendre place dans le second décret prévu par l'article 14 de la loi récente. Nous nous en voudrions de ne pas le signaler et le souligner dès maintenant.

Notre intention n'est pas d'insister ici sur l'exposition et la discussion technique des articles successifs. Néanmoins, deux remarques nous semblent encore nécessaires :

Il y aurait certes, beaucoup à dire sur le titre II prévoyant la distinction à opérer entre les banques de dépôts, les banques d'affaires, les banques de crédit à long et moyen terme. Nous en considérons le principe comme juste : pourquoi, cependant, réserver la qualité de « banques de moyen et long terme » à des établissements semi-publics qu'il est abusif de reconnaître comme « banques » et dont quelques-uns au moins pourraient être l'objet de mesures de nationalisation au même titre que la Banque de France et avec plus de motifs, selon nous, que les banques de dépôt visés par l'article 6 de la loi ? Pourquoi en outre, réunir sous le vocable de « banques d'affaires » des établissements privés qui possèdent incontestablement les caractéristiques de ce genre d'entreprise avec d'autres qui ne répondent guère à la définition qui en est donnée d'habitude et que l'usage a consacrée. On rencontre trop de contradictions de cette sorte dans un document aussi fondamental que celui-ci.

Sur un autre point, le Conseil National du crédit est « placé sous la présidence d'un ministre désigné par le Gouvernement ». Pourquoi cette incertitude ? Cette hésitation ? Le ministre de l'Economie nationale est celui auquel revient semblable tâche. N'en déplaise au titulaire actuel du ministère des Finances, ce n'est, toute question de personnes mise à part, bien entendu, ni à lui ni à ses successeurs d'assurer cette fonction. Il est expédient d'ailleurs de restreindre ses attributions plutôt que d'en favoriser l'extension. Dans le même ordre d'idées, le gouverneur de la Banque de France vice-président de droit de ce conseil — et sans doute pratiquement, la plupart du temps, président de fait, auquel il est prévu explicitement que les pouvoirs correspondants pourront être délégués — cesserait avantageusement d'être subordonné au Département des Finances pour être rattaché à celui de l'Economie nationale. Il y aurait là, en regard de la « nationalistion », une certaine « désétatisation », si l'on ose dire, à laquelle tous nos vœux sont acquis, car nous y verrions une innovation marquée au coin de la raison et de l'intérêt du pays.

Pierre ALIX.

Ce n'est pas la charrue qui travaille, c'est le laboureur ; donc c'est lui qui produit et non pas elle, bien qu'il ne pourrait produire sans elle. Il est donc inexact de dire qu'il y ait deux facteurs du produit ou agents de la production. Il n'y en a qu'un, le travail, qui produit à l'aide des agents naturels qu'il rencontre et des agents artificiels qu'il a lui-même créés. Autrement dit, le produit est du travail multiplié par du travail. Qu'une partie des créations de ce travail soit passée auparavant dans des mains oisives qui ne font plus que le rapporter au travail, cela ne change pas sa nature : le capital est le produit d'un travail antérieur à celui que l'on considère sous sa forme de main-d'œuvre, voilà tout. Il n'est pas « du travail accumulé ». Il n'est pas de la force vive, mais de la matière inerte.

LA TOUR DU PIN.

(Jalons de Route « du Capitalisme »).

Où en est la reprise économique ?

Plus d'un an après la libération et la guerre terminée, depuis près de six mois, où en est la reprise économqiue ? Soumis encore à de sévères restrictions, nous mesurons mal les progrès accomplis. Cependant, c'est un fait, l'économie française repart.

Le départ est sans doute inégal selon les secteurs et toujours commandé par nos ressources en énergies diverses et souvent par la question des transports.

On sait, c'est un lieu commun, que nous ne sommes pas riches en charbon, que la demande en énergie électrique s'étant accrue, on ne peut faire face à la totalité des exigences en ce domaine, que pour les carburants nous dépndons du rythme des importations. Pourtant les chiffres sont réconfortants.

A la libération, la production charbonnière était descendue à un niveau extrêmement bas, elle n'atteignait que 1.437.500 tonnes pour toute la France, Moselle non comprise, en octobre 1944 (763.600 tonnes pour le Nord et le Pas-de-Calais seuls). Or dès le premier trimestre 1945 on a pu constater qu'elle s'élevait à 65 pour 100 de la production de 1938 pour passer après un fléchissement pendant le deuxième semestre à 68 pour 100 en juillet 1945, puis à 77,7 pour 100 en août et à 78,3 pour 100 en septembre.

Le Nord et le Pas-de-Calais ont atteint 70 pour 100 de leur production de 1938 dès le premier trimestre 1945 et sont passés à 78 pour 100 en août et septembre.

Un considérable effort a été accompli en ce qui concerne la production d'énergie électrique. On sait combien notre réseau a souffert des bombardements et des sabotages antérieurs à la libération. Mais, très rapidement, les grandes lignes du réseau à haute tension ont été rétablies : liaisons entre Paris et le Massif Central, entre l'Est de la France et les Alpes, etc., augmentation de la puissance des transformateurs permettant un accroissement des importations de courant dans la région parisienne, sans préjudice du remarquable développement pris par la production de courant d'origine hydraulique. L'essor de la production de courant hydraulique remonte à la précédente guerre, dicté par la pénurie de charbon qui avait déjà sévi à cette époque. Pendant l'occupation, un progrès a encore été fait en ce sens, très largement dépassé depuis la libération. Malheureusement, la sécheresse a empêché de tirer tout le bénéfice attendu de l'amélioration de notre équipement hydraulique. Et parallèlement, la reprise de l'activité industrielle qui se traduit par une consommation accrue d'énergie ne nous permet pas de mesurer à sa juste valeur toute l'ampleur de l'effort accompli.

La consommation française de carburant se répartissait avant la guerre comme suit : essence, 300.000 m3 ; gas oil, 50.000 m3 ; pétrole, 11.000 m3. La part indigène, émanant des exploitations de Péchelbronn, de Gabian, des schistes bitumineux d'Autun, et du traitement de la houille n'atteignait pas 90.000 tonnes au total, et encore le produit provenant de Péchelbronn était-il plus riche en lubrifiant qu'en carburant. Mais la France était le plus gros importateur d'Europe de produits bruts et avait édifié une importante industrie du raffinage. Cette industrie a été très atteinte, victime de si importantes destructions que sa capacité, qui, avant la guerre, était de l'ordre de 8 millions de tonnes, était tombée à quelque 1.200.000 tonnes lors de la libération, 3 raffineries seulement sur 15, dont nous disposions, étant demeurées intactes. Les travaux de reconstruction entrepris doivent relever cette capacité de production de 2 millions de tonnes dès le début de l'an prochain.

Le second point crucial de la reprise de notre activité économique repose dans les questions de transports.

En ce qui concerne le réseau routier, en septembre 1944, un nombre énorme de ponts était hors de service, on n'en comptait pas moins de 94 sur la Seine, depuis son embouchure jusqu'au-delà de Nogent-sur-Seine. Entre Nantes et Nevers il n'existait plus aucun passage sur la Loire dont 46 ponts avaient été coupés. Ceux du Rhône, de la Saône (à l'exception de 2 ponts à Lyon), du Doubs étaient détruits, comme les 21 ponts jetés sur la Durance entre Avignon et Tal'ard. D'autre part, les routes elles-mêmes étaient en fort mauvais état. En juin dernier on comptait déjà 300 ouvrages, les uns remis en état, les autres reconstruits d'une manière définitive. On avait de plus mis en service 3.200 ponts provisoires et 475 autres devaient suivre. Pour les routes, on n'a encore pu procéder qu'à des remises en état sommaires faute des matériaux nécessaires, mais on pense aborder prochainement cette réfection en modifiant le profil de la route, par la même occasion, pour mieux l'adapter aux nouvelles exigences.

En 1939, pour assurer les transports ferroviaires, la S. N. C. F. possédait plus de 17.000 locomotives à vapeur, 460.000 wagons à marchandises, 36.000 wagons à voyageurs et fourgons. Le pays, une fois libéré, il ne restait plus que 11.000 locomotives dont environ 3.000 seulement utilisables. Sur le nombre des wagons à marchandises, il n'y en avait même pas 100.000 disponibles et à peine 10.000 voitures à voyageurs et fourgons. De plus, les ateliers de réparation de la S. N. C. F. se trouvaient eux-mêmes gravement endommagés au moment même où on aurait eu le plus besoin de les trouver en pleine capacité de production. Malgré ces très gros obstacles, dès septembre 1944, 700 petites réparations ont pu être réalisées, en octobre on a pu enregistrer 1.000 petites et 300 grosses réparations, en novembre, comme en décembre, on a compté 800 grosses et petites réparations, si bien que dès janvier 1945, le nombre des locomotives en service s'est sensiblement accru, passant de 2.900 à 6.350, et depuis, l'amélioration a continué de s'affirmer.

Concernant les installations fixes de la S. N. C. F., on enregistre les mêmes progrès. L'énumération des destructions est trop longue pour que nous l'abordions. Disons seulement qu'en mars dernier on avait rendu à la circulation 36.000 km. de lignes sur 39.000 ; 2.170 appareils de voie avaient été réparés sur les 8.430 détruits, et une grande partie des ouvrages d'art a été reconstruite.

La navigation fluviale a, elle aussi, beaucoup souffert, que ce soit dans son « parc » ou dans son réseau de voies navigables ; cependant, très rapidement elle a retrouvé une activité intéressante.

Reste à examiner la situation du point de vue des **transports maritimes.** Nos ports, au moment de la libération, avaient subi de graves détériorations. Pour en donner une idée, il ne restait plus que 37 pour 100 (référence : 1938 = 100) de postes à quais utilisables, 43 pour 100 de quais, 23 pour 100 d'engins de déchargement. Bien que d'importants travaux demeurent encore à faire, peu à peu nos ports s'ouvrent aux navires et, partant, aux importations de matières premières, et ceci nous conduit à l'examen de l'état actuel de nos industries.

La production sidérurgique est étroitement liée à la question charbonnière, néanmoins, si l'on est encore loin

des chiffres de 1938, il est réconfortant de constater que la courbe des pourcentages est régulièrement ascendante. La production de fonte qui, pendant le premier trimestre de cette année, n'atteignait que 7,7 pour 100 de celle de 1938, s'est élevée dès le deuxième trimestre à 16 pour 100 et en septembre dernier est parvenue à 24 pour 100. Le même dessin s'observe dans la production d'acier passée de 13 pour 100 pendant le premier trimestre à 20,5 pour 100 pendant le second trimestre et à 33 pour 100 en septembre dernier.

Un gros effort est fourni dans la **production de matériaux de construction** où la production de ciment a pu atteindre quelque 180.000 tonnes en septembre. Avant guerre elle était de l'ordre de 330.000 tonnes mensuelles. La production de plâtre s'est également améliorée, passant de 30 à 40.00 tonnes (en 1938 : 60.000 tonnes).

Les **industries chimiques** marquent aussi des progrès. Dans le **papier,** la production est encore assez faible, ceci en relation avec les attributions de charbon ; en revanche, dans le **textile,** on constate une amélioration, cependant on n'espère pas atteindre avant quelques mois le niveau d'avant-guerre à cause de l'outillage qui, déjà ancien en 1939, a souffert durant l'occupation et a subi des prélèvements de la part des Allemands. Une question de déplacement de la main-d'œuvre s'ajoute aussi aux difficultés rencontrées dans cette industrie, mais les stocks de matières premières importées pour la plupart représentent approximativement six à huit mois de la production d'avant guerre. Quant au **cuir,** si la conservation des peaux est maintenant garantie grâce à la constitution de stocks de sel, la question des matières tannantes demeure encore délicate. Mais malgré les difficultés, non négligeables, de divers ordres, la production a sensiblement augmenté ; cependant les besoins actuels dépassent encore beaucoup son niveau.

La place nous manque pour faire un examen plus complet des diverses autres activités industrielles ; contentons-nous d'indiquer au terme de ce trop rapide exposé que partout le même effort se poursuit dont les résultats sont commandés par ceux obtenus dans quelques industries-clés, lesquelles progressent maintenant d'une manière satisfaisante, se rapprochant de jour en jour davantage des chiffres de 1938.

Gisèle HALFF.

Financer la reconstruction

Problème économique — Solution politique

Intéressant en lui-même, le problème du financement de la reconstruction l'est plus encore par les conséquences sociales qui résulteront de la solution adoptée. L'avenir de la France et le mode de vie de chacun sont engagés dans cette affarie. Le public ne le sait pas, les dirigeants eux-mêmes n'en pas tous conscience. Il y a risque que les méthodes de financement soient déterminées sans égard à leurs conséquences, et que, dans quelques années, les responsables soient effrayés des suites de leurs décisions.

La description objective des faits doit permettre une vision nette du problème, condition nécessaire à la recherche de sa solution.

LES FAITS

La puissance d'un pays aussi bien que le niveau de vie de ses habitants sont déterminés par sa capacité de production. Or, dans l'âge économique où nous vivons, cette capacité de production est fonction du capital productif. Le gouvernement soviétique l'avait compris, dont la première tâche fut d'équiper l'agriculture et l'industrie russes. La guerre l'a prouvé, qui fut gagnée par la production américaine.

L'équipement français était dérisoire, dès avant le conflit. Sa faiblesse quantitative n'avait d'égale que sa vétusté. Les batailles et l'occupation ont aggravé le mal dans des proportions difficiles à évaluer. Les services de M. Dautry avancent le chiffre de 2.000 milliards. D'après la Direction de l'équipement national, pour rétablir la capacité de production de 1938, il faudrait dépenser 435 milliards de francs 1939 ; cette évaluation ignore la reconstruction des maisons d'habitation. La Commissions du coût d'occupation estime que les Allemaands ont amputé le capital français de 45 p. 100, soit — dit-elle — 3.000 milliards de francs actuels. Ces évaluations ne tiennent pas compte du vieillissement général de l'équipement durant les années de guerre. Il convient de songer à la faiblesse de l'équipement français en 1939 et au développement de l'équipement mondial depuis cette époque, pour avoir idée de l'énormité des besoins en capitaux.

Satisfaire ces besoins, cela consiste, sous une procédure financière quelconque, à prélever sur la production, des richesses dont sera privée la consommation. Or, actuellement, la production est loin de satisfaire la consommation. Elle se mesure au moyen de l'indice de l'activité économique, lequel est à 50 p. 100 du niveau, déjà faible, de l'année 1938 et au moyen du revenu national qui est de 1.000 milliards, estime M. Sauvy. En regard la consommation, restreinte depuis des années, devient exigeante et n'a aucune difficulté à absorber la totalité des richesses produites. Le prélèvement nécessaire pour constituer du capital ne peut s'effectuer. Les particuliers dépensent tout ce qu'ils gagnent ; les entreprises consomment autant qu'elles produisent, c'est-à-dire ne réalisent pas de bénéfices ; l'Etat utilise, en dépenses improductives, la totalité de ses recettes. La prospérité, le relèvement, la grandeur de la France ne seront que des formules aussi longtemps que durera cet état de choses. Sa permanence impliquerait un dénouement immanquable : la disparition de ce pays. Cette disparition est inscrite dans les faits, pour l'éviter il faut que les Français fassent un effort volontaire.

LES SOLUTIONS THEORIQUES

Pour constituer un capital national on peut le dégager de l'économie intérieure ou bien emprunter à l'étranger. L'Histoire propose deux catégories de méthodes propres à rassembler des moyens financiers indépendamment d'une aide extérieure. L'une fait appel à l'intérêt privé, l'autre à l'autorité de l'Etat.

La première coïncidait avec un climat de liberté politique, c'est la méthode capitaliste. La société par actions et la Bourse sont les institutions par lesquelles elle se réalisait. Des dividendes élevés rémunéraient l'épargne ; les risques étaient limités ; la liquidité assurée par le fonctionnement sans cesse amélioré des bourses de valeurs. En outre, les entreprises prospères investissaient une importante fraction de leurs bénéfices et ainsi augmentaient leur possibilité de production. C'est par ces deux procédés, épargne des individus et épargne

des entreprises, que s'est édifiée la force économique de l'Europe occidentale. et de la jeune Amérique.

La seconde s'accompagne de régime autoritaire. Si les modalités sont extrêmement variées, le principe est toujours le même. On oblige les peuples à travailler davantage et à consommer moins et, autant que possible, on évite de leur faire sentir cette obligation. En ce domaine les deux expériences les plus intéressantes et les plus réussies sont le financement de la renaissance de l'Allemagne et celui de la création de l'empire soviétique. Le système allemand était d'une technique subtile. Il consistait à financer les investissements à long terme au moyen de disponibilités à court terme. C'était une variante de l'inflation classique, mais ses effets étaient contrôlés avec rigueur. La production se développait au moins aussi vite que les moyens de paiement. Les salaires étaient plus étroitement bloqués que les prix, ce qui augmentait les bénéfices des entreprises, lesquels étaient obligatoirement investis. Enfin et surtout l'Etat consacra une très notable fraction de son budget à des dépenses d'équipement, au moins au début du relèvement. L'effort d'épargne de l'U.R.S.S. fut encore plus considérable. Les entreprises soviétiques investissent une forte partie de leurs bénéfices, partie dont la quotité est déterminée par le plan. Le reste est versé au budget de l'Etat. Celui-ci absorbe une fraction extrêmement élevée du revenu national au moyen des lourds impôts indirects et des emprunts semi-obligatoires. Puis il distribue les capitaux à investir. Le gouvernement soviétique a réussi à imposer au peuple russe un effort d'épargne jamais égalé auparavant, plus de 30 p. 100 du revenu national aurait été affecté à des investissements.

Il est également possible de se procurer des capitaux en empruntant à l'étranger, en utilisant l'effort d'épargne de l'étranger. Autrefois les pays neufs se sont industrialisés grâce à l'épargne européenne qui, en contrepartie, obtenait des dividendes substantiels, le contrôle de l'économie de leur emprunteur et une influence sur leur politique générale. Depuis quelques décades les créanciers sont traités avec plus de désinvolture.

Il est possible d'imaginer d'autres méthodes de financement, mais il n'y a pas d'autres catégories. Les procédures peuvent varier à l'infini, les principes demeurent peu nombreux. Pour obtenir des capitaux on peut, soit en demander à l'étranger, soit en dégager dans le pays même. Pour que cette seconde solution puisse être appliquée, il faut faire appel soit à l'intérêt privé, soit à la contrainte. Le patriotisme financier que l'on peut espérer susciter en temps de guerre ne saurait, en période de paix, suffire à payer la reconstruction. A notre connaissance ni le gouvernement, ni aucun des trois grands partis n'ont osé poser le problème en termes nets ni, à plus forte raison, y répondre directement. Mais des textes législatifs récents orientent déjà, implicitement, dans certaines directions, d'ailleurs souvent contradictoires.

DES SOLUTIONS FRANÇAISES

Les nationalisations ont rudement éprouvé la Bourse ; le renforcement des taxes sur les transactions, le maintien de l'interdiction des opérations à terme ne sont pas faits pour ranimer le marché. Le public ne détient plus matériellement ses titres ; il ne touche que des dividendes insignifiants et surtout il s'est aperçu que ses valeurs ne lui offraient pas une sécurité absolue : en quarante-huit heures la Chambre peut décider de nationaliser les entreprises dont il est actionnaire ; il y a des périodes où il ne peut vendre ses titres ; Dans ces conditions, il est permis de se demander si le classique petit épargnant français souscrira encore. Certains le croient qui ont rédigé la loi sur les sociétés d'investissement.

Ces sociétés constituent un perfectionnement du marché. Mais elles ne sont pas encore constituées et il est à craindre que l'obligation d'un capital considérable ne soit un obstacle pratiquement insurmontable. Les sociétés nationales d'investissement, qui, elles, seraient dues à l'initiative de l'Etat et placées sous son contrôle, inspireront-elles confiance à l'épargnant, malgré la présence de cet insatiable Etat ?... Il ne semble pas que les dirigeants actuels sachent tous que la Bourse est une institution plus utile qu'un casino. Au rythme des neuf premiers mois de cette année ce sont seulement 24 milliards qui s'investissent annuellement sur le marché.

Les entreprises sont actuellement incapables de prélever sur leurs bénéfices de quoi investir, car pour la plupart ce sont des pertes qu'elles réalisent. Pour que réapparaissent les bénéfices il faudrait qu'elles tournent suivant un rythme plus rapide. Il faudrait également que les hausses de salaires ne précèdent pas les hausses de prix. Mais actuellement on oublie que, du seul point de vue de l'intérêt général, il est indispensable que les entreprises ne travaillent pas à perte et utile qu'elles réalisent des bénéfices.

Dès à présent, à côté de ce qui reste du financement par les méthodes libérales il y a un système de financement par l'Etat. Le budget fournit les crédits nécessaires à la reconstruction de l'équipement public et des immeubles détruits, à la reconstruction des usines et de la flotte, etc... Certains de ces crédits correspondent au rôle classique de l'Etat, d'autres à une conception plus large. Mais, en définitive, les chiffres sont peu élevés. On annonce seulement 80 milliards pour la reconstruction, dans le budget 1946. Comparée aux milliers de milliards nécessaires, cette somme est insignifiante ; pour qu'elle puisse devenir plus importante, il faudrait soit que les autres dépenses de l'Etat diminuent, soit que ses recettes s'accroissent. Chaque milliard économisé sur les crédits militaires ou sur les 70 milliards généreusement distribués à titre de subvention permettrait de reconstituer plus rapidement le capital de la France, condition première à sa grandeur. Les recettes de l'Etat représentent l'effort imposé au pays. Les recettes d'emprunt correspondent à une épargne libre, mais pendant l'occupation elles étaient facilitées par des mesures autoritaires. Le contrôle des prix et le rationnement ne permettaient pas de dépenser tous ses revenus, aussi beaucoup étaient-ils amenés à épargner. A mesure que ces contraintes disparaissent l'emprunt devient moins efficace ; reste l'impôt. Dans la mesure où le gouvernemnt aura de l'autorité il prélèvera des impôts visibles, dans la mesure où il sera faible, c'est à l'impôt caché, à l'impôt honteux qu'il devra faire appel.

Les sommes investies par l'intermédiaire de la Bourse et celles investies par l'intermédiaire du budget ne forment qu'un total bien minime. Le recours aux capitaux étrangers apparaît comme une nécessité d'autant plus impérieuse que le moteur de l'épargne individuelle, l'intérêt privé, est aussi affaibli que celui de l'épargne collective : l'autorité de l'Etat.

Les Etats-Unis ont ouvert des crédits qui, depuis le début de l'année, se montent à 50 milliards de francs ; mais seule une faible fraction fut affectée à l'amélioration du capital national. Pour que de tels crédits puissent se poursuivre, il faudrait que soient remplies des conditions de po-

litique internationales. Une saine appréciation de ces conditions exige que soient envisagés, non seulement les inconvénients politiques de ces emprunts, mais aussi la puissance économique qu'il est possible d'en tirer.

CONCLUSION

Le financement de la reconstruction est un problème encore livré au hasard de décisions fragmentaires et pourtant il en est peu de plus importants. La renaissance de la force militaire française, il la conditionne ; le changement des structures économiques, il en est l'aspect concret. Mais sa technique rebute, le caractère inéluctable tant de ses termes que des conséquences de ses solutions effraie. Pour le résoudre, il faudrait de l'énergie, il semble que les Français n'en ont pas assez pour oser le regarder en face.

Jacques PERRAUD.

LES METIERS D'APPOINT

de Georges CHAUDIEU et Hélène LANDON (1)

« Par métier d'appoint, il faut entendre toute activité manuelle, industrielle ou mécanique exercée **accessoirement** à un autre métier par les travailleurs ruraux ou urbains de l'un ou l'autre sexe, ou encore par la femme en dehors de ses occupations ménagères, et sans que ceux-ci soient obligés de quitter leur foyer. »

Le problème étudié dans ce petit livre très court et très facile à lire est ainsi nettement circonscrit. Qu'on ne s'y trompe pas : il ne s'agit pas du problème majeur de la reconstruction matérielle de notre pays, qui est essentiellement conditionnée par la renaissance de la grande industrie française, par l'exploitation méthodique de nos ressources et par l'accroissement systématique de notre potentiel de production massive. La rénovation et le développement des métiers d'appoint n'en constituent qu'un aspect. Les auteurs, modestement, ne leur accordent surtout qu'une importance sociale. Nous sommes fondés à croire néanmoins que si cette solution sociale est valable, l'économie française y trouvera son compte.

La difficile reconstruction de la France, tant morale que matérielle, exigera la mobilisation complète de toutes les bonnes volontés. Aucune possibilité ne doit être négligée, car chaque aspect de cette reconstruction doit s'intégrer dans un ensemble plus vaste de mesures dont la réalisation cohérente, qui s'étendra vraisemblablement sur plusieurs décades, conditionne notre grandeur future.

Nous pensons que ce plan de reconstruction existe, tout au moins dans ses grandes lignes. Nous demandons à nos lecteurs de relire avec l'attention qu'ils méritent les très larges extraits d'une étude de M. François Gravier intitulée « Un plan de décentralisation industrielle » publiés dans le numéro de juillet 1945 de notre Circulaire intérieure.

Quels seraient les effets bienfaisants de cette décentralisation ?

« — L'unité nationale par des contacts étroits entre les travailleurs industriels, les paysans et le reste de la nation, c'est-à-dire la formation de milieux provinciaux et ruraux plus complexes, plus actifs et plus riches ;

« — la sécurité sociale par l'amortissement des crises de tous ordres qui font apparaître les défauts de l'excessive concentration et les dangers d'un trop grand éloignement de la nature : chômage technologique, vie chère, disette alimentaire, bombardement des banlieue industrielles ;

« — et surtout la colonisation intérieure par la diffusion dans toute la France d'une vie industrielle adaptée aux possibilités de chaque région, mais ranimant les régions mourantes et réveillant partout le sens d'une mise en valeur intensive. »

A la lumière de ces remarques que nous avons tenu à citer à nouveau, le petit livre de Georges Chaudieu et Hélène Landon prend toute sa signification. Nous ne prétendons nullement que la rénovation des métiers d'appoint résout la question de l'industrie rurale dans son ensemble. Il s'agit de métiers d'**appoint,** c'est-à-dire de métiers de complément, très souvent saisonniers d'ailleurs et à caractère essentiellement familial. Mais ils permettent déjà de constater sur le plan local une symbiose de la vie agricole et de la vie artisanale dans cette cellule élémentaire de vie et de production que doit être la Famille française.

Les possibilités de dispersion géographique des activités industrielles offertes par l'électricité et les transports routiers nous permettent de placer dans une certaine mesure la rénovation des métiers d'appoints sous le signe du rendement. Dans le livre qui fait l'objet de cette étude, leur énumération, certes, fleure bon le terroir, mais il apparaît nettement que les auteurs ont su se dégager de toute préoccupation folklorique pour mette surtout en lumière les possibilités réelles de contribuer au redressement français que présentent les métiers d'appoint.

Ils y contribueront, selon nous, moins par leur efficacité économique que parce qu'ils constituent un élément stabilisateur de la population rurale. En apportant un salaire complémentaire aux populations agricoles, surtout dans un pays au sol pauvre ou sans activités saisonnières, on évitera le déracinement des paysans, c'est-à-dire l'exode vers les usines et les agglomérations ouvrières, dont notre pays souffre tant... Les foyers les plus vivant de la natalité française seraient ainsi sauvegardés et c'est l'intérêt majeur que nous reconnaissons aux métiers d'appoint.

Notons enfin que les auteurs du livre soulignent le fait que l'intégration de ces métiers à l'organisation professionnelle est chose délicate étant donné leur diversité et les conditions dans lesquelles ils sont pratiqués. Ils préconisent une législation et une organisation suffisamment souples, parfaitement adaptées aux nécessités de la vie courante.

J.-M. MARTIN.

(1) La Nouvelle Edition, 213 bis, boulevard Saint-Germain, Paris.

Précis de l'unité française

par Robert ARON (Charlot, Editeur)

M. Robert Aron vient de faire rééditer **Fraternité des Français** publiée une première fois à Alger, en 1943, après la constitution du **Comité de la Libération Nationale** où se rencontraient les associés du Général Giraud et les fidèles du Général de Gaulle. Nous avions découvert ce texte bref et précis avec grand plaisir quelques semaines après la libération. Au milieu du déchaînement des passions. il apportait en effet le témoignage d'un homme qui avait su garder son sang-froid, discerner l'apport valable de chacun des grands courants philosophiques et politiques de ce pays, surtout qui avait eu le courage, quoique prenant parti, de ne point être partisan et de le proclamer.

Nous avons repris avec intérêt **Fraternité des Français,** ces jours derniers, et nous avons lu avec soin la suite que M. Robert Aron lui a donnée : **Précis de l'Unité Française** (elle constitue la seconde partie de son ouvrage, sorti chez Charlot).

Nombre d'amis parisiens de la Fédération connaissent déjà l'essentiel de cette étude qui a fait l'objet d'une conférence de l'auteur, prononcé devant eux cet été. Les principaux débats au sujet desquels se divisent nos concitoyens sont abordés directement avec franchise : démocratie, propriété, prolétariat, liberté, réforme de l'entreprise et de l'économie, aménagement de la profession, étatisme, nationalisme et reconstruction de l'Europe, sont des têtes de chapitre qui indiquent assez par leur simple énumération l'ampleur des vues développées par M. Aron.

Il défend **la liberté,** mais il entend en assurer la sauvegarde par **l'organisation,** par la création ou la revivification d'institutions à la taille de l'homme, nées spontanément de ses initiatives. Voilà exactement le programme de notre groupe. Faut-il dire combien la tendance nous est sympathique, combien la plupart des thèses défendues nous sont chères ?

Et cependant, quels que soient le souci d'objectivité de M. Robert Aron, sa bonne foi qui éclate à chaque page, son application sincère à ne point choquer le lecteur venant de droite ou de gauche, il nous semble que certaines de ses assertions irriteront, et irriteront douloureusement, maints Français que pourtant rien de fondamental, **en doctrine,** ne sépare de lui. Nous craignons que **Précis de l'Unité Française** aide moins efficacement à la mutuelle compréhension et à l'union que **Fraternité des Français.** L'actualité politique en est sans doute la cause. Certes, M. Aron s'efforce de se maintenir au-dessus de la sordide mêlée quotidienne, mais en dépit de sa volonté affirmée, celle-ci apparaît souvent entre deux phrases, surgit au détour de nombre de paragraphes.

Plus encore qu'hier, nous avons une sensibilité d'écorchés vifs et les meilleurs d'entre nous avivent parfois certaine plaies quand ils essaient de les panser.

Les formules d'unité de la nation — unité, condition première du relèvement de la Patrie — s'avèrent terriblement difficiles à trouver. Si M. Robert Aron s'était maintenu dans de théoriques généralités, nous n'aurions sans doute aucune critique à formuler. Il a voulu fort judicieusement entrer dans le détail, ne s'interdire aucun domaine, nommer les gens dont il traitait et les qualifier. Nous ne saurions le lui reprocher. Malgré les unanimités parlementaires, il y a aggravation du mal et plus grand déchirement interne de la communauté nationale. C'est pourquoi des réactions d'aucuns seront défavorables. Monsieur Aron n'y est pour rien. Au contraire. La tâche qu'il s'est assignée n'en est pas moins sensiblement plus délicate à mener à bien.

N'est-ce point d'ailleurs une raison pour s'y appliquer avec plus de persévérance ? Si tous accomplissaient le même effort que celui accompli par M. Aron...

A. V.

Les cercles d'études dirigées de "La Fédération"

D'importantes réformes sont à l'ordre du jour dans le domaine économique et social. Dans le domaine politique, des décisions capitales vont être prises. Il est plus que jamais indispensable de posséder les notions de base et les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre une position conforme aux vrais intérêts de la France.

Les problèmes que pose la rénovation de notre pays ont été étudiés par des professeurs, des techniciens, des professionnels qui présentent à nos auditeurs, en toute objectivité, le fruit de leur expérience et de leurs recherches.

Ainsi, les Cercles d'Etudes Dirigées de la « Fédération » permettent d'acquérir une formation sociale, économique et institutionnelle.

Au cours des deux premières séances ont été définis les grands principes qui doivent présider qui doivent présider à la réorganisation de la France. Pendant les mois de novembre et de décembre, un certain nombre d'exposés ont été faits sur l' « **Histoire de la Société Française** ».

LES CERCLES D'ETUDES DIRIGES DE « LA FEDERATION » SE REUNISSENT CHAQUE MARDI A 18 h. 15 au siège de « LA FEDERATION »

Au mois de janvier est étudié :

Le « Travail et ses institions à l'étranger »

Le mardi 8 janvier, à 18 h. 15 : L'U. R. S. S.

Le mardi 15 janvier, à 18 h. 15 : Les Pays anglo-saxons.

Le mardi 22 janvier, à 18 h. 15 : Quelques expériences dans les Pays secondaires.

Le mardi 29 janvier, à 18 h. 15 : Le Syndicalisme dans le monde.

Suivront, au cours des mois suivant, des études sur l'entreprise, les doctrines sociales et les principaux problèmes institutionnels.

Pour tous renseignements complémentaires :

SECRETARIAT DES CERCLES D'ETUDES DIRICEES

La Fédération, 9, rue Auber Paris (9e). OPE. 81.00.

Pour préparer une réforme de notre enseignement

par Henri BOEGNER

Le redressement français pose toute la question d'une refonte totale de nos institutions. C'est l'une des ambitions de **LA FEDERATION** d'en montrer le caractère urgent.

Mais nous devons bâtir pour l'avenir et songer surtout à la formation de notre jeunesse. Le sujet est d'actualité : tout le monde parle aujourd'hui d'une réforme de l'enseignement. Seulement on a trop souvent l'impression qu'il s'agit d'une manœuvre politique quand ce n'est pas d'un simple replâtrage. Aussi, avant de proposer des remèdes, paraît-il indispensable de diagnostiquer le mal et de remonter à ses sources. C'est ce que M. Henri Boegner, riche d'une longue expérience, a courageusement tenté dans un petit livre fort dense. Constatons qu'il aboutit à des conclusions très proches des nôtres.

M. Boegner montre, en effet, que l'Etat est le grand responsable. Mettant la main sur l'école, il l'a coupée de ses liens avec la famille, sa collaboratrice naturelle, et avec l'atelier qui la prolonge grâce à l'apprentissage. On a ainsi formé de **bons élèves** plutôt que des hommes capables d'agir et de prendre conscience de leurs responsabilités.

Déjà le lycée napoléonien ne recrute guère que pour l'armée et l'administration. Demain, l'école songera beaucoup moins à éduquer, à **former,** qu'à faire l'inventaire méthodique des aptitudes et dresser l'individu pour un rendement optimum. Que deviendra la culture dans un tel système ?

Bien des parents et des éducateurs n'acceptent pas cette nouvelle barbarie. C'est à eux qu'est destiné l'ouvrage de M. Boegner. L'auteur, qui estime nécessaire le maintien d'un contrôle d'Etat, propose d'établir un contact vivant entre le foyer, l'école et l'entreprise ; il insiste sur l'indépendance indispensable des éducateurs ; enfin, il montre que l'étude désintéressée sert les intérêts de l'enfant comme ceux du pays.

M. Boegner est orfèvre. Il nous livre le trésor de 35 ans d'enseignement et de 20 ans d'activité consacrée à l'étude de tous les problèmes d'éducation. C'est pourquoi son travail n'est pas conforme aux préjugés de l'heure. Il s'en félicite et nous l'en félicitons.

Puisse ce livre susciter la discussion et la critique constructive et secouer un peu le religieux respect avec lequel nos contemporains — même et surtout « révolutionnaires » — considère des institutions scolaires d'une lamentable vétusté.

M. R.

(1) « **Pour préparer une réforme de l'enseignement** » de Henri Boegner (Plon, Editeur).

Organisation de la paix mondiale, nationalisations, tels sont les thèmes essentiels de la presse pendant le mois écoulé. En outre, deux sujets plus épisodiques : le traitement des fonctionnaires, les travaux de la Commission de la Constitution.

Sur ces deux dernières actualités, ce n'est guère dans les journaux des « trois grands partis » qu'il faut chercher quelque chose d'intéressant... La plupart des organes « en marge » ont été d'accord pour reconnaître que les fonctionnaires ont été « floués » après une assez vilaine comdie en trois actes : 1° promesses électorales ; 2° appui unanime avant et après la « grève d'avertissement » ; 3° réticences gouvernementales. Dans le premier numéro de *Force ouvrière* qui succède à *Résistance ouvrière*, nous avons lu des lignes fort dures à ce sujet, concluant à la nécessité de restaurer l'indépendance du syndicalisme. Même M. Neumoyer, au *Peuple*, y vient : après avoir déclaré que la lutte est loin d'être terminée, il fait appel au renforcement de l'action syndicale.

Le prestige des partis est en baisse. On comprend qu'ils s'efforcent de retrouver sur le plan constitutionnel l'influence qu'ils semblent perdre dans le pays. Sauf le *Populaire* et l'*Aube*, l'accord des commentateurs est quasi unanime dans la désapprobation des suggestions de la commission Philip, inspirées d'un effarant jacobinisme totalitaire.

Mais revenons aux choses sérieuses. L'esprit meut le monde. En cette époque de déchaînement des appétits et des rancunes, écoutons d'abord un lointain message :

Je suis profondément convaincu que les peuples de la terre, orientaux ou occidentaux, à quelque race qu'ils appartiennent, sont destinés à voir le jour où ils s'aimeront comme les membres d'une même famille. Cette guerre mondiale nous a appris que, dans la lutte, nous ne devons pas vivre dans l'isolement et que, dans la paix, nous ne devons pas nous retrancher derrière nos frontières respectives. Seules une compréhension et une confiance mutuelles permettront d'éviter à jamais toute guerre future.

... Un tel ordre mondial nouveau doit être créé sur les bases de l'amour prêché par le Christ. *Par conséquent... je prie sincèrement le Christ, le Prince de la Paix, pour l'événement prochain de notre victoire commune sur les forces de l'oppression.*

... J'ai eu l'âme remuée par ces paroles de Jésus-Christ : « *Ne fais pas à autrui ce que tu ne veux pas que les autres te fassent* » et « *Pardonne à ton ennemi* ». *Mais, cher compatriotes, souvenez-vous aussi des conseils de clémence enseignés par nos sages : « Ne te souviens pas des offenses passées » et « Fais du bien à autrui ».*

Ces paroles chrétiennes, ces paroles *occidentales*, ont été prononcées par le maréchal Tchiang Kaï Chek à l'occasion de la capitulation japonaise (*Visages du Japon, Missionnaires de la Compagnie de Jésus.*) Soulignons que le gouvernement chinois a interdit toute publication photographique des atrocités japonaises « pour ne pas souiller les yeux et le cœur de son peuple ».

LA REVOLUTION FEDERALISTE

Albert Mousset a établi pour l'*Epoque* le « bilan diplomatique d'une année ». Il conclut :

Faut-il rappeler aux Français que la France aura, dans le monde de demain,

non pas la place que lui assigneront ses alliés, mais celle que lui ménageront sa foi en elle-même et le sentiment de sa vocation historique ?

Tout dépend du sens que l'on donne à la vocation historique de la France. Elle nous semble, plutôt que dans de mélancoliques souvenirs de notre grandeur passée, résider dans un rappel des valeurs civilisatrices traditionnelles. Et d'abord, bien sûr, dans une prise de conscience. Laissons ce soin à l'éditorialiste de *Combat* en notant que ce journal trop intelligent pose lumineusement tous les problèmes, et n'en résout jamais un seul :

Au plus fort de la guerre, les peuples alliés, épouvantés, se sont bien promis d'instaurer, après la victoire, un ordre international harmonieux où la coopération en vue d'une vie meilleure pour tous deviendrait la grande loi. Des conférences interalliées se sont réunies dans cette intention. Des chartes, des plans, des accords ont vu le jour. Mais, aujourd'hui que le conflit a pris fin, la réalité ne correspond pas tout à fait à ce que l'on avait espéré : l'était chaotique qui règne encore dans le monde, les antagonismes politiques qui ne cessent de se manifester, prenant parfois un caractère irréductible, conduisent à penser, certains jours, que la paix, vraiment, ne sera pas si belle qu'on l'imaginait pendant la guerre.

On a taillé, il faut recoudre. Et cette fois, sinon pour toujours, hélas ! tout au moins pour longtemps. On nous annonce que l'accord a été fait à Moscou. Cependant, il n'est bruit que de menaces à la Turquie, de dépeçage de l'Iran et de chocs d'impérialismes rivaux. Les vieilles règles de la diplomatie sont périmées. Celles qui ont vu le jour après la guerre de 14 aussi. Ni les systèmes d'alliance, ni les tapis verts des S. D. N. ou des O. N. U. ne nous assureront une paix durable. Il faut donner au monde *une structure*. La *Gazette de Lausanne* nous le rappelle en citant d'abord la conclusion du « Journal d'Allemagne » de Denis de Rougemont :

Fédéralisme, dernière chance de la paix !... Désespérer de la paix, c'est rendre une guerre fatale. Désespérer de la révolution fédéraliste, c'est désespérer de la paix. Et c'est précisément parce qu'il est trop tard pour empêcher la guerre par tout autre moyen que nous devons promouvoir cette révolution-là.

Promouvoir la révolution fédéraliste, voilà la tâche exaltante qui nous attend. Le quotidien suisse, rendant compte d'un ouvrage de M. Alexandre Marc, *Avènement de la France ouvrière*, souligne l'étroite liaison entre le fédéralisme « international » et le « fédéralisme interne ». Il y a correspondance ; mais les nuances pourraient être mieux indiquées :

La révolution fédéraliste implique le maximum de violence, car elle se présente comme une remontée à contre-courant, comme une rupture totale et irrévocable avec le désordre établi, comme le rejet intransigeant d'un monde de déchéance et de mensonge. Mais la révolution fédéraliste est également celle qui implique le minimum de brutalité, car pour reprendre ce que disait un délégué ouvrier en 1878, elle vise dans toute la mesure du possible à provoquer dans le sein même de la société actuelle l'organisation de la société libre de l'avenir, de sorte que le jour où le développement social amènera la mort de la société bourgeoise, la société nouvelle soit, à côté, toute prête pour la remplacer.

Comment réaliser progressivement la « révolution fédéraliste » ? Dans une conférence donnée en Suisse, M. Van Vassenhove demande d'abord à l'Europe de retrouver le sens de sa mission.

Le plus grand obstacle se trouve dans l'état actuel de l'Europe, qui a perdu conscience de son rôle et de ses obligations. Elle se comporte actuellement comme si elle n'existait plus: il faut qu'elle réagisse contre la perspective d'une Europe déchue et devenue zone d'influence des uns ou des autres, comme elle a réagi contre la perspective d'une Europe allemande. Et c'est dans cette rééducation de notre continent qu'un rôle particulièrement important est dévolu à notre pays, berceau du fédéralisme, et premier adepte d'une constitution non pas statique, mais évolutionniste au gré des nécessités premières.

Laissons conclure à un Suisse encore, M. Aeschimann, qui écrit avec optimisme, dans la *Gazette:*

Le problème se résoudra lentement, comme il le fut en Suisse, qui elle aussi n'était autrefois qu'une association de cantons plus ou moins fermés.

... non sans nous mettre en garde quant à nos responsabilités : « *Ces vues sont-elles utopiques ? Si oui nous remettrons sac au dos.* »

Le terrible est que le temps presse, et qu'une construction fédéraliste durable exige à la fois beaucoup de patience de bonne volonté, d'énergie et beaucoup de réformes internes parallèles... Ne désespérons pas. Bien au contraire. Allons-nous laisser passer hors de *notre portée notre dernière chance de salut* ? Fédéralisme ou désintégration. Nous avons le choix...

NATIONALISATION, ETATISATION, SOCIALISATION.

Et d'abord, un curieux contraste, signalé par la *Vie française :*

Deux tendances se font jour depuis la fin des hostilités. Alors qu'en Europe on assiste à une extension du secteur public qui se traduit notamment par des nationalisations massives, une évolution inverse se poursuit aux Etats-Unis. Toutes les mesures de contrôle prises par le gouvernement tant sur la production que sur la consommation sont sur le point de disparaître.

Nous comprendrons mieux ces comportements différents en notant que seuls les U. S. A. ne souffrent pas de la pénurie générale. Leur optimisme s'accommode mal des réglementations diverses imposées par la guerre. Tout au contraire, l'Europe éprouve la nécessité d'organiser son économie. Mais — et la France en particulier — elle confond organisation et dirigisme. C'est la solution paresseuse qui nous pousse tout doucement au totalitarisme.

Les nationalisations sont la pierre de touche. Dans tous les secteurs de l'opinion alternent espoirs et doutes, enthousiasmes et regrets.

L'éditorialiste du *Figaro* s'inquiète. Il prend gaillarement son parti des nationalisations (on est « libéral » ou on ne l'est pas...) mais se demande si notre administration « archaïque et démesurée » ne va pas succomber sous le faix :

La réforme de la fonction publique doit être conduite de pair avec les nationalisations, si l'on veut que la fonction publique soit en état d'assurer les nouvelles charges et les nouvelles responsabilités qui vont lui incomber du fait de ces nationalisations mêmes.

En d'autres termes, nationaliser est très bien, étatiser est encore mieux... puisqu'il s'agit de tout faire diriger par des fonctionnaires. Nous nous permettrons de n'être pas du même avis que le « docile » *Figaro*. Même si notre ad-mi-nis-tra-tion devenait par miracle *parfaite*, nous serions toujours aussi hostiles à une politique qui viole ordre naturel et libertés humaines, sans aporter le plus mince progrès de justice sociale.

Jean Pupier, à *Volontés*, s'interroge plus profondément :

Il n'échappe à personne que la réforme aujourd'hui accomplie n'a pas touché dans son essentiel la structure de la société capitaliste... Si nous devions poursuivre les nationalisations en consolidant au fur et à mesure dans leurs droits anciens les possesseurs de capitaux investis dans les entreprises, nous n'aurions fait que reporter à la charge de l'Etat le soin d'assurer la rentabilité desdits capitaux... Nous n'aurions nullement transformé la structure de la société capitaliste, nous bornant à apposer l'étatisme sur une de ses parties, sans que la légitimation de ce comportement, dès lors, soit prouvée.

Les réformateurs sont perplexes. Ils commencent à se demander quelle est la portée exacte des nationalisations. Dommage qu'ils n'y aient pas songé auparavant. Sans doute, *L'Humanité*, par la plume de M. Jean Hervé, et *Action*, sous la signature de M. de Meyenbourg, nous ont-elles prévenus que les nationalisations n'étaient pas du « *socialisme scientifique* ». C'est au

tour de M. Léon Blum (*Populaire*) de nous faire réfléchir.

Est-ce là du socialisme au sens pur du terme ? Pas nécessairement pour la raison que toute économie collective n'est pas nécessairement socialiste. Quand nous introduisons dans certains secteurs de la production ou de l'échange les principes de l'économie collective, nous aménageons, pour cette pars, l'infrastructure appropriété qui pourra recevoir ultérieurement la construction socialiste, mais sur laquelle pourraient s'édifier aussi d'autres constructions comme par exemple un capitalisme d'Etat totalitaire.

Et M. Léon Blum, au nom cette fois du « *socialisme humaniste* », de distinguer socialisme en puissance et socialisme réel...

Nous laissons à M. Alexandre Marc, qui cite, à *Témoignage Chrétien*, la dernière phrase de M. Blum, le soin de répondre :

Bien que le chef de la S. F. I. O. cherche à nous rassurer dans la première partie de la phrase citée, nous avons le regret de prétendre que c'est l'extraordinaire aveu *exprimé dans la deuxième partie qui doit retenir notre attention.*

Que la politique de nationalisation puisse servir de marchepied au capitalisme d'Etat totalitaire, *n'y a-t-il pas de quoi nous faire réfléchir ?*

Dans le dernier numéro de *Résistance ouvrière*, M. Bothereau qualifie de demi-mesure la nationalisation des quatre grandes banques de dépôt. Et il rappelle que « *la nationalisation n'est pas une fin en soi* ». Pour conclure :

La direction du crédit est devenue une nécessité inéluctable et la nationalisation des banques est un aspect et un moyen de cette direction. La ravaleraient à de piètres proportions ceux qui n'y verraient qu'une mesure dirigée contre les actionnaires ou la satisfaction accordée à quelques esprits systématiques. C'est une discipline obligatoire des temps modernes. Elle conditionne le relèvement de notre nation.

Entièrement d'accord. C'est pourquoi on aurait pu un peu mieux étudier cette mesure, la rendre à la fois beaucoup plus complète et beaucoup moins étatique. Mais ce peuple « le plus spirituel de la terre » accepte bien des vessies pour des lanternes. On aura les conséquences...

Et puis tout n'est pas perdu. Nous avons noté des réflexions de socialistes qui témoignent de la lente percée des idées justes. Voici trois opinions concordantes, émanant de milieux fort différents.

Ecoutons d'abord M. Brodier qui, sous le titre *Le dirigisme étatique ne saurait être que provisoire*, déclare dans *Syndicalisme :*

Ce serait une erreur profonde de considérer que le dirigisme économique ne peut être qu'étatique ; il est incontestable que les réalisations actuelles nécessitées par un état de fait intervenant comme conséquence de la guerre, assurent à l'Etat l'omnipotence dans le domaine social et économique.

Cette période de dirigisme étatique très étroit ne peut être considérée par les syndicalistes chrétiens que comme provisoire et destinée à préparer l'instauration d'un ordre économique dirigé essentiellement par les représentants des professionnels eux-mêmes, sans pour autant que l'Etat puisse s'en désintéresser ou n'ait plus le droit d'intervenir.

C'est ensuite M. Bernard Lavergne qui termine ainsi sa réponse à M. Comin, administrateur de l'usine réquisitionnée des Aciéries du Nord à Marseille (*Revue économique et sociale*) :

Plus que jamais, j'estime qu'entre la forme désuète de l'étatisme ou de la réquisition par l'Etat et la formule si féconde de la Régie coopérative, l'hésitation n'est pas permise. Tout démontre que l'avenir appartiendra en France comme à l'étranger à ce type d'entreprise. Un prochain avenir nous en fournira la preuve. Un Etat qui, hélas, comme le nôtre, a bien plus de 200 milliards de déficit annuel, ne pourra pas continuer bien longtemps à se permettre l'hémorragie financière que de pareilles grandes étatisations impliquent — ou bien il sacrifiera délibérément et de la façon la plus grave sa monnaie et la condamnera au plus triste sort.

Le point de vue économique rejoint le point de vue social. L'essentiel est que la profession appartienne aux professionnels.

C'est le point de vue de Huguette ex-Micro, au Canard enchaîné, autrement dit de M. Henri Jeanson. Pour une fois que nous lisons, dans ce folâtre hebdomadaire des lignes sérieuses, nous nous faisons un devoir de les citer. M. Henri Jeanson exulte parce que M. Richebé a été suspendu pour deux ans par le Syndicat des scénaristes, avec l'appui de toutes les organisations syndicales du cinma.

Grâce à M. Richebé, affirme M. Jeanson, *les cinéastes unis et solidaires expriment par un acte leur intention d'organiser eux-mêmes leur profession, leur ferme intention de mettre eux-mêmes un peu d'ordre dans leur maison, et leur légitime ambition d'être chez eux les maîtres...*

POUR LA BONNE BOUCHE

Nous avons gardé ces lignes de Monsieur Doerr (*Pour l'abondance*). Leur fantaisie atomico-macabre réjouira certainement nos lecteurs, ce qui nous dispensera de refeuilleter pour eux le *Canard enchaîné* :

Prenez garde, profiteurs !

Un gramme de matière désintégrée tombera dans le feu des chaudières.

La température montera comme dans un volcan, le « glouglou » de l'ébullition atteindra une fréquence accrue, et, dans un « boum » fantastique, la marmite sautera.

En foi de quoi, le « revuiste de presse » de la *Fédération* vous souhaite une bonne année...

CRAINCOURT.

L'ACTUALITÉ

Un bon mouvement

Au Congrès de la Fédération des Métaux, M. Ambroise Croizat s'est élevé contre le « dirigisme intégral » qui préside actuellement à la réglementation des salaires. Il a déclaré qu'il était urgent de revenir à la législation antérieure au 1er septembre 1939 : c'est-à-dire au régime des conventions collectives.

Cette opinion a soulevé un gros intérêt tant dans les milieux patronaux que dans les milieux ouvrier, où l'on se montre, en général, partisan de discussions paritaires et d'une fixation contractuelle de la rémunération du travail.

Soulignons que cette évolution implique la reconsidération complète du droit social professionnel en même temps qu'un désavœu du paternalisme d'Etat.

Et puis, M. Croizat n'est pas seulement secrétaire général des métallos. Il est aussi ministre du Travail. Saluons ici l'initiative « fédéraliste » d'un ministre marxiste. Mais demandons-nous si certaines considérations électorales n'ont pas eu plus de poids en la matière qu'un remords « doctrinal ». Peu importe, si s'est l'amorce d'une désétatisation de la question des salaires. A quand la suppression du monopole d'Etat pour le placement de la main-d'œuvre, que nous héritâmes de M. Parodi ?

L'indemnisation des heures perdues

Elle est fixée comme suit, selon le décret du 14 décembre : le paiement sera accordé d'après la différence entre l'horaire hebdomadaire actuel et l'horaire de septembre dont le plafond reste fixé à 40 heures. On sait, en effet,

que nos usines non prioritaires ne travaillent actuellement que 27 heures par semaine, eu égard à la pénurie de charbon.

Les ouvriers qui travaillaient normalement plus de 40 heures par semaine sont gravement lésés par ce règlement. A notre avis, une plus juste solution aurait pu être trouvée si l'on consentait à discriminer les professions. Il est tellement plus facile de rédiger des textes généraux, applicables à tous indistinctement. Et on appelle cela démocratie, ou justice, ou égalité...

Les indemnités seront versées par l'employeur, lequel sera remboursé par l'Etat. Contribuables à vos poches ! N'aurait-on pas mieux fait d'inclure les A. S. dans le circuit ? En attendant la **professionnalisation** et la **compensation inter-professionnelle,** seules solutions ne relevant pas de la mystique de l'Etat-Dieu.

La grève des fonctionnaires

Les fonctionnaires réclamaient :

— une indemnité provisionnelle de 1.000 francs, avec effet rétroactif depuis le 1" août 1945 ;

— une revalorisation générale des traitements à compter du 1" janvier 1946 ;

— un reclassement de la fonction publique.

Ils ont fait grève le 12 décembre dans un calme parfait. Le Gouvernement leur a accordé deux augmentations successives qui ne résolvent pas le problème. Le Cartel des Services publics n'est pas content, et déclare que la lutte va continuer.

Un bon point à M. Pleven : les maigres augmentations accordées « favorisent » plus particulièrement les chargés de famille.

Un mauvais point à tout le monde, et notamment à M. Maurice Thorez, chargé de la réforme administrative : il s'agit là encore de mesures à la petite semaine.

Vers une Centrale patronale

Une Assemblée Générale des Fédérations professionnelles industrielles et commerciales, tenue à Paris le 21 décembre, a décidé de la création d'un organisme de coordination et de représentation des groupements industriels et commerciaux. Ce sera le Conseil National du Patronat français.

Deux protestations

La C. G. T. et l'U. N. A. F. se sont élevées concurremment contre les modalités de la nationalisation du crédit. Elles ont réclamé une plus large représentation des syndiqués et des familiaux au sein des nouveaux conseils. Soulignons cette remarquable conjugaison **anti-étatiste** des professionnels et des consommateurs.

Deux chiffres

Les statistiques démographiques pour 1944 viennent d'être publiées. Elles font état de 86 départements.

Il y a eu en France, compte non tenu du Haut-Rhin, du Bas-Rhin, de la Moselle et de la Corse :

600.000 naissances.

710.000 décès.

Ce qui fait ressortir un déficit de 110.000, contre 20.000 en 1943, et 42.000 en 1938.

Notons que ce chiffre de 710.000 décès ne tient pas compte des victimes de la guerre (prisonniers et déportés morts en Allemagne, militaires tués au cours des opérations).

Il paraît que les résultats du 1" trimestre de 1945 sont un peu moins sombres. Mais la France se dépeuple quand même.

Une erreur

Oui, la France se dépeuple. Et l'on fait de beaux discours pour exhorter les Français à faire des enfants...

M. Tanguy-Prigent nous a gratifiés pour l'an neuf d'une nouvelle carte de pain. Revue et rognée. En compensation... il n'est pas question de donner des cartes supplémentaires aux familles nombreuses.

Une délégation de l'U. N. A. F. a entretenu le ministre de ce grave problème. M. Tanguy-Prigent a été inflexible. Nos petits manqueront de pain. Les mères de famille auront toujours la ressource d'acheter « à la sauvette » les beaux croissants dorés à 20 francs que nous « offrent » un peu partout sans tickets des philanthropes aux joues pleines.

RELISONS PROUDHON...

« Les hommes que nous voyons en ce moment porter encore la bannière des partis ; solliciter et galvaniser le pouvoir, tirailler de droite et de gauche la Révolution, ne sont pas des vivants, ce sont des morts. Ni ils ne gouvernent, ni ils ne font d'opposition au gouvernement ; ils célèbrent par une danse de gestes leurs propres funérailles... Tous les partis sont restés en arrière de l'idée révolutionnaire, tous ont trahi le peuple en affectant la dictature, tous se sont montrés réfractaires à la liberté et au progrès. Ne les ressuscitons pas en ravivant leurs querelles ».

(Confessions d'un Révolutionnaire).

« La République avait à fonder la société ; elle n'a songé qu'au gouvernement. La centralisation se fortifiant toujours tandis que la société n'avait à lui opposer aucune institution, les choses sont arrivées par l'exagération des idées politiques et le néant des idées sociales au point que la société et le gouvernement ne peuvent plus vivre ensemble, les conditions de l'un étant d'asservir et subalterniser l'autre ».

(Idée générale de la Révolution).

« Nous ne voulons pas de l'Etat. Parce que l'Etat soi-disant mandataire ou serviteur du peuple, par procuration générale et ilimitée des électeurs n'existe pas plus tôt qu'il se crée à lui-même un intérêt à part, souvent contraire à l'intérêtd u peuple ».

(Idée générale de la Révolution).

NOTRE PAIN QUOTIDIEN

Le pain, c'est **l'aliment** par excellence. « Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front »... Il avait conservé dans notre vieille civilisation un caractère sacré que nos traditions populaires reflètent encore. Et le Front populaire était dans le droit fil, qui réclamait pour le peuple le **pain,** la paix, la liberté...

Aussi est-il proprement scandaleux que des polémiques invraisemblables s'engagent à son propos. Faut-il voir un symbole de dérèglement profond de notre société dans les incidents héroï-comiques suscités par le rétablissement de la carte ? Peut-être. En tous cas, il n'est pas sans intérêt de revenir sur cette douloureuse question.

* *

Les quotidiens du 13 janvier nous ont apporté l'écho de deux voix contradictoires. M. Dusseau, député de la Seine-Inférieure, a déclaré **proprio motu** qu'une nouvelle diminution de la ration de pain était inévitable. Par contre, M. Forcinal, député de l'Eure estime que « le gouvernement peut et doit supprimer immédiatement la carte de pain ». Au bon peuple de se faire là-dessus une idée, et, en conséquence, de voter aux prochaines élections radical ou M.R.P...,

Pour nous, nous avons collectionné un certain nombre de chiffres, et nous allons les donner en pâture à nos lecteurs, ce qui ne calmera pas leur faim. Ce qui non plus ne les éclairera guère, rien n'étant plus menteur que les statistiques. Mais ce qui les incitera peut-être à réfléchir sur l'incohérence gouvernementale et sur les beautés de l'économie dirigée.

Et d'abord ceci, que nous extrayons du « Bulletin d'Information économiques » de décembre 45, édité par le ministère de l'Economie nationale :

Notre production de froment :

Moyenne 1930-39	81.000.000	quintaux
1944	64.600.000	—
1945 (chiffre évalué) ..	43.000.000	—

Voici maintenant les chiffres cités par M. Tanguy-Prigent à la date du 10 janvier :

Nos ressources et nos besoins :

Récolte 1945	43.000.000	(même chiffre, par extraordinaire).
Disponible pour la panification	28.000.000	de quintaux
Besoins pour 1946	48.000.000	—

Signalons qu'un orateur de la réunion tenue à la Mutualité par les boulangers de la Seine, faisant le compte des rations, obtient un total de 39.600.000 quintaux. (Il a même cité le chiffre de 53 millions de quintaux ; à cinq millions près...) Rappelons-lui, pour le tranquilliser, qu'un de ses collègues en boulangerie a révélé qu'on avait fait tirer 55 milions de cartes au lieu de 40.

Voilà qui, à défaut de « l'erreur » avouée par le ministre (un trou de 7 millions et demi de quintaux...) donne peut-être le bout de l'ombre d'un commencement d'explication.

Nos importations :

Quoi qu'il en soit, tenons les chiffres de notre Excellence pour exacts. En regard de 48 millions de besoins, nos disponibilités de 28 millions de quintaux accusent un déficit de 20 millions. Jusqu'ici pas encore besoin de table de logarithmes.

Le ministre du Ravitaillement estime que le déficit réel n'est que de 13 millions et demi, les Alliés nous ayant envoyé 6 millions et demi de quintaux au lieu des 18 promis (d'aucuns disent 25... toujours les 7 millions fantômes). A cette précision, les U.S.A. ont répnodu fort courtoisement qu'ils avaient non seulement tenu leurs promesses, mais que les arrivages étaient même supérieurs aux prévisions. Cette fois, les 7 fantômes deviennent 12 (18-6) ou peut-être 19 (25-6). Ce n'est hélas pas le miracle de la multiplication des pains...

Carte ou pas carte ?

M. Pineau estimait à 8 p. cent l'augmentation de consommation consécutive au retour à la vente libre.

M. Tanguy-Prigent a déclaré que ladite augmentation atteignait 20 p. cent.

Quant au Comité permanent du Ravitaillement (car nous avons un Comité permanent, nous ne manquons guère que de pain), il déclare 24 p. cent.

Et l'on dit que les mathématiques sont des sciences exactes.

La C.G.A. demande une ration de 400 grammes, en attendant mieux. M. Forcinal, nous l'avons vu, estime que tous les chiffres cités sont faux (ce qui n'est pas une originalité), ajoute qu'il n'y a pas eu d'accroissement sensible de la consommation et qu'il ne s'agit que d'un jeu d'écritures chez les boulangers. M. Dusseau, après avoir lu sans doute un journal du soir, à propos duquel notre Grand-Maître au Garde-Manger ouvre une enquête, annonce pour sa part, une diminution de la ration.

Et le ministre ? Que dit-il, que fait-il ?

1°. — Le 8 janvier, lors d'une conférence donnée au ministère il a envisagé le retour aux rations antérieures ;

2° — Le 9 janvier, le Comité directeur du parti S.F.I.O. auquel appartient le ministre a constaté que « toute augmentation de la ration rendrait très difficile, sinon impossible la soudure prochaine » ;

3° — Le 14 janvier, le ministre a décidé que les 7 millions de titulaires de la carte T recevraient une ration quotidienne de 350 grammes à partir du 1er février.

Réjouissons-nous donc pour les travailleurs. Mais demandons-nous si nous ne paierons pas cette mesure — excellente en soi — par une mauvaise surprise en mars ou avril. Chat échaudé...

M. R.

Si vous désirez recevoir régulièrement cette circulaire

Adressez la somme de 200 Francs à

LA FÉDÉRATION 9, Rue AUBER – C.C.P. 41 47-48

Vient de paraître

"TURGOT"

de C.-J. GIGNOUX

UN VOLUME DE 307 PAGES

100 frs. *chez Arthème FAYARD*

Lisez et diffusez les brochures de

"LA FEDERATION"

Série doctrinale : France, terre de libertés
Les rapports de l'homme et de la Société

Série « opinions » : La nationalisation des trusts
par Pierre POULAN

Série « expériences »: Le principe fédératif appliqué à l'industrie
Préface de Hyacinthe DUBREUIL

Pour paraître prochainement :

PROMOTION OU REVOLUTION
AUTORITE ET LIBERTE

Ces brochures sont en vente :

A « LA FEDERATION », 9, rue Auber, PARIS-9e
A la LIBRAIRIE PAILLARD, 1, place Alfonse-Deville, PARIS-6e

***Le Centre d'Etudes des Techniques de l'Organisation Professionnelle*-C.E.T.O.P.**

vous invite à assister à la conférence qu'il organise le
MERCREDI 23 JANVIER de 17 h. à 19 h.
à la MAISON DES CENTRAUX (salle du rez-de-chaussée),
8, rue Jean-Goujon, PARIS (8e)

M. Jean CONSTANT
Délégué Général du Syn. Gén. des Industries Mécaniques parlera de

La suppression des Comités d'Organisation
Débat public à la suite de la conférence

Eposés de M. HEPP, docteur en droit, expert près de la Cour de Paris M. BOTSDÉ, président du C.E.T.O.P., M. DELANNEY, délégué général du C.E.T.O.P.

La République Moderne

CAHIERS POLITIQUES MENSUELS

En vente :

16, Rue de l'Échiquier

PARIS – X•

TROIS FORMULES

pour participer à l'œuvre engagée par "*LA FÉDÉRATION*" (1)

I. — **Je désire recevoir la Circulaire intérieure de « La Fédération »** pendant un an. Je participe aux frais d'édition pour la somme de 200 francs (2).

II. — **J'adhère à « La Fédération »**
— pour recevoir la Circulaire Intérieure
— pour être convoqué aux grandes conférences d'information
— pour suivre les travaux des commissions suivantes ..... (3)

et je participe aux frais généraux de votre association pour la somme de .....(4)

III. — **Je m'inscris aux Cercles d'Etudes Dirigées de « La Fédération ».** Je vous verse ma participation aux frais de 100 fr.

Indiquez toujours votre nom en capitales,
vos prénoms,
votre adresse personnelle et votre adresse professionnelle,
vos numéros de téléphone,
votre profession.

(1) Recopiez au choix :
a) la première formule ;
b) la deuxième formule ;
c) la troisième formule ;
ou
d) la première et la troisième formules conjointement, si vous le désirez.
e) la deuxième et la troisième formules conjointement, si vous le désirez.

Pour la deuxième formule remplissez les blancs, s'il y a lieu. Supprimez les phrases que vous jugez inutiles.

(2) C.C.P.: « La Fédération », Paris 4147-48 ou par chèque bancaire

(3) Les Commissions : **Doctrine** - (Etude des principes philosophiques d'une doctrine moderne). 2. **Propagande** - (Etude des slogans pour la vulgarisation de la doctrine). 3. **Fédéralisme** A) Extérieur (sur le plan international. B) Impérial (sur le plan de l'Empire français). C. Intérieur (Organisation de la Commune, de la Région, de la Nation. Structure des Institutions professionnelles et familiales). 4. **Constitution** - Organisation des pouvoirs publics. Représentation des opinions et de intérêts). 5. **Problèmes économiques** (Direction de l'Economie, Investissement. Consommation. Ententes). 6. **Entreprise** (Etude de la réforme de structure de l'entreprise en considération des différents types d'entreprises. Etude concrète du conseil d'entreprise et des problèmes de rémunération). 7. **Crédit, Banques, Monnaie.** 8. **Vie à l'étranger** (Organisation politique. Institutions. Expériences). 9. **Bureau d'Etudes Syndicales** (Etudes des problèmes posés par le Syndicalisme). 10. **Groupe Universitaire.**

(4) ..... suivant les possibilités de chacun.

Le Directeur : P. NICOLAS.

Imprimerie Spéciale de « La Fédération », 27, r. de la Michodière
Le Gérant : L. REPESSE.

Mlle Monsour

F IV 13

LEGATION DE DANEMARK

Prière de rappeler les indications ci-dessous dans la réponse

Paris, le 2 Novembre 1946.

11.C.15.a.

77. AVENUE MARCEAU - XVIe

TÉL. : KLÉBER 83-00

Monsieur le Directeur,

La Légation a l'honneur de vous envoyer ci-joint
./. un Index sur les livres traduits en danois de 1939 à 1945, reçu du Ministère de l'Instruction Publique à Copenhague avec demande de le transmettre à votre Institut.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, les assurances de ma considération très distinguée.

J. W. Kruse

Monsieur le Directeur de

l'Institut International de
Coopération Intellectuelle.

2, rue de Montpensier, 2

PARIS. (1er)

-8 OCT 1946

F IV. 13

Monsieur W. MUNTHE,
Universitetsbiblioteket,
O S L O

Monsieur le Directeur,

Je vous remercie de votre lettre du 21 septembre et viens de vous faire envoyer, par notre Service de Publication, un exemplaire de l'Index Translationum ainsi que vous m'en avion exprimé le désir.

Je pense également que le Catalogue Annuel Norvégien des livres nouveaux représentera une contribution très intéressante de votre part au travail que nous poursuivons et vous en remercie par avance.

Au sujet de l'enquête entreprise par le Comité d'Entente des Associations Françaises pour la Paix par l'Education, et sur votre indication, je vais me mettre en rapport avec le Norwegian Nobel-Institute for promotion of Peace et je serais heureux des renseignements que cet Institut voudra bien me donner. ~~Au sujet de l'enquête.~~

Demeurant à votre disposition pour toute précision que vous pourriez désirer, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, avec mes sincères remerciements, l'assurance de ma considération très distinguée.

SERVICE D'INFORMATION

(J. BERTIN)

F IV. 13

SVENSKA INSTITUTET
FÖR KULTURELLT UTBYTE MED UTLANDET
THE SWEDISH INSTITUTE

SVEAVÄGEN 42. STOCKHOLM
EL. 21 01 20. 21 06 20. 20 02 05
TGA: SWEDINST

16 OCT 1946 001243

Monsieur J. Bertin
Institut International de Coopération intellectuelle
2, Rue de Montpellier,
Paris (1er)

Stockholm, 30 Septembre 1946.

Monsieur,

En remerciant de votre aimable lettre du 20 courant j'ai le plaisir de vous envoyer comme paquet recommandé quatre numéros de notre Catalogue des livres suédois 1943 - 1946 et deux numéros de L'Annuaire de la librairie suédoise 1940,1941, afin de vous permettre de voir exactement les livres étrangers traduits et mis en vente en Suède depuis 1940. J'ai mis une marque pour mieux vous indiquer la page dans chaque livre.

Une liste, ci-jointe vous indiquera les titres des livres écrits par des suédois en français et en anglais pour faire connaitre la Suède aux étrangers.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée

Pour l'Institut suédois pour les échanges culturels avec l'étranger

Ragnhild Billig

(Ragnhild Billig)

Bibliothécaire.

SVENSKA INSTITUTET
FÖR KULTURELLT UTBYTE MED UTLANDET
THE SWEDISH INSTITUTE

SAVÄGEN 42, STOCKHOLM
21 01 20, 21 06 20, 20 02 05
TGA: SWEDINST

16 OCT 1946 001243

Monsieur J. Martin
Institut International de Coopération intellectuelle
2, Rue de Montpellier,
Paris (1er)

Stockholm, 20 Septembre 1946.

Monsieur,

En remerciant de votre aimable lettre du 20 courant j'ai le plaisir de vous envoyer comme pas et recommandé quatre numéros de notre Catalogue des livres suédois 1943-1946 et deux numéros de l'Annuaire de la librairie suédoise 1940,1941, afin de vous permettre de voir exactement les livres étrangers traduits mis en vente en Suède depuis 1940. J'ai mis une marque pour mieux vous indiquer la page dans chaque livre.

Une liste, ci-jointe vous indiquera les titres des livres écrits par des suédois en français et en anglais pour faire connaître la Suède aux étrangers.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée

Pour l'Institut suédois pour les échanges culturels avec l'étranger,

Raphild Fillig

Bibliothécaire.

Förteckning över broschyrer och böcker på franska, antingen i Institutets ägo i flera exemplar eller möjliga att skaffa. 27/9 1946.

Annuaire Statistique de la Suède (Statistiska Centralbyrån
Chessin, S. de: Les clefs de la Suède
Coopération suédoise /K.F.:s bokförlag/
Fédération Nationale et Magasin de Gros des Coopératives (K.F.:s bokförlag)
La gymnastique volontaire (Gymnastikfrämjandet)
Hedberg, A.: La Suède Coopérative (K.F.:s bokförlag)
Löwegren, G.: Les forêts et les industries forestières du Norrland. (U.D.)
Maury, L. Littérature suédoise (Sandberg)
Myrdal, A.: La femme suédoise (Stencil)
Rapports entre patrons et ouvriers et politique sociale en Suède (Stencil) /Arbetsgivareföreningen)
Secours et fournitures de reconstruction assurés par la Suède
Stockholm, sa vie, ses habitants (Stockholms stads statistiska kontor)
La Suède. Quelques images suédoises (STF)
La Suède moderne (Vepe)
La Suède comme marché d'importation (Sveriges grossistförbund)
La Suéde - ancienne et moderne (Turisttrafikförbundet)
Svanström-Palmstjerna: Histoire de Suède (U.D.)
Voyages pittoresques. Guide de l'amateur d'art en Suède

Broschyrer och böcker på engelska, antingen i Institutets ägo i ett flertal exemplar eller möjliga att anskaffa. 27/9 1946.

Agricultural Atlas of Sweden (Lantbruksförbundets Tidskrifts A.B.)
Basic Agreement between the Federation of Swedish Employers and the Confederation of Swedish Trade Unions (Arbetsgivareföreningen)
The Business Research Institute at The University College of Commerce Stockholm, Sweden (stencil)
Braatoy, Bj.: The New Sweden
Childs, Marquis W.: This is democracy (U.D.?)
Clark, Harrison: Swedish Unemployment Policy - 1914 to 1940 (Sandbergs)
Come and see Sweden (Turisttrafikförbundet)
Co-operative Sweden (K.F. bokförlag)
Co-operative Housing /HSB)
Education in Sweden (Särtryck från Sweden Year-Book 1936)
Federation of Swedish Farmer´s Associations (Jordbrukets Upplysningsnämnd)
Graphic Art in Sweden to-day
Hahr, A.: Architecture in Sweden (U.D.)
Hammarskjöld, D.: Sweden´s international Credit Accomodation
Henriksson, F.: Alfred Nobel (U.D.)
" " : Sweden´s participation in The New Sweden Tercen Tenary
Herlitz, N.: Sweden - A Modern Democracy on ancient Foundations (U.D.)
Hirdman, G.: The Workers´ Educational Association of Sweden (A.B.F)
Lapps in Sweden (STF)
Laurin, C.: Scandinavian Art (U.D.)
Löwegren, G.: The Forest and Forest Industries
Marcus, M.: The Liquor Control System in Sweden
Montgomery, A.: The Rise of Modern Industry in Sweden (U.D.)
Norgren, P.: The Swedish Collective Bargaining System (U.D.)
Odhe, Th.: Consumer Co-operation in Sweden´s Economic Life (K.F.:s bokförl.
Peace and Security after the second World War (Utrikespolitiska Inst.)
A Phase of Contemporary Swedish Art
Popular movements in Sweden (A.B.F.)
The Postwar Programme of Swedish Labour (Landsorganisationen)
Robbins, J.J.: The Goverment of Labour Relations in Sweden (U.D.)
Rothery, A.: Sweden - The Land and the People (U.D.)
Sandberg-Knös: Education and Scientific Research in Sweden (U.D.)
Science and Cooperation in Swedish Architecture (Lantbruksförbundets A.B.)
Social Work and Legislation (Socialstyrelsen)
Shephard Jones, S.: The Scandinavian States and the League of Nations (UD)
Sterner, M.: Home Crafts in Sweden (U.D.)
Stockholm 1946. Guide. (Turisttrafikförbundet)
Stockholm. Illustrated Guide. (Sandbergs)
Stockholm of to-day (Stockholms Stads Statistiska Kontor)
Stockholm Architecture of our time (Arkitekten, nr 14, SAR)
Stolpe, H.: Cog or Collaborator (K.F.:s bokförlag)
Svanström-Palmstierna: History of Sweden (U.D.?)
A Survey of Social and Labour Conditions in Sweden (Arbetsgivareföreningen) (stencil)
Sweden. Review of Commercial Conditions (Sandbergs)
Sweden and the Economic crisis (Särtryck ur Sweden-Year-book 1936)
Sweden, Trade and Industry (Exportföreningen)
Sweden (STF)
Sweden at the moment (Vepe)
Sweden - A wartime Survey (U.D.)
Sweden - Ancient and modern (Turisttrafikförbundet)
Sweden of Today. Blomstedt-Böök (U.D.)
Sweden as an importer´s market (Sveriges Grossistförbund)
Sweden as compared with The United States of America (Thule)
Swedish Co-operative Union and Wholesale Society (K.F.:s bokförlag)
Swedish Public Health Institute (Statens inst, för Folkhälsan)
Swedish Deliveries of Goods for Relief and Reconstructions (Stencil)
The Sweden Year-Book 1938 (U.D.)
Tompson, W.: The Control of Liquor in Sweden (Sandberg?)
William, prince of Sweden: This land of Sweden
The Voluntary Gymnastics as a National Movement (Gymnastikfrämjandet)
Örne, A.: Co-operative ideals and problems

FIV.13

UNIVERSITETSBIBLIOTEKET

OSLO

September 21st 1946

16 OCT 1946 001241

International Institute of Intellectual Cooperation
Service d'Information
P a r i s .

Dear Sir:

We have received a copy of your letter of July 20th to M. Moltke-Hansen, Counsellor of the Royal Norwegian Embassy in Paris, in which you ask him for certain information about Norwegian translations for the use of Index Tranlationum. He has through a long detour via the Norwegian Ministry of Foreign Affairs and The Norwegian Publishers' Association, sent it to this library.

I am glad to hear that Index Translationum will now be started again, and we should appreciate if you can send us a specimen copy.

envoyé n° 31 H.P. 27/9/46

As to the contribution from Norway I should think it sufficient to send you the Norwegian Annual Catalogue of new books if you have on your staff a member who can tolerably understand titles in Norwegian.

partie 30

To answer your second question on behalf of the "Comité d'Etente des Associations Françaises pour la Paix par l'Education" is more difficult, and is more outside the scope of this library. I should recommend you to write directly to the Norwegian Nobel-Institute for promotion of peace, address Oslo, and ask them to make a suitable selection.

Yours very truly

W. Munthe

W. Munthe
Director

WM/LP

20 SEP 1946

F Tv. 13

Monsieur W.J. MEYER,
Bibliothèque Nationale Suisse,
B E R N E.

Monsieur,

Je tiens à vous remercier de votre très aimable lettre du 11 septembre 1946 (Réf : Me/Ni). J'avais en effet indiqué à Monsieur Perrin de votre légation à Paris notre désir de connaître les livres étrangers traduits en Suisse de 1940 à 1946 afin d'en publier la liste dans l'Index Translationum.

Ce genre de catalogueement que vous avez eu l'amabilité de nous envoyer nous convient parfaitement et nous vous serions reconnaissants des listes de ce genre que vous voudrez bien nous faire parvenir.

Vous savez que l'Institut de Coopération Intellectuelle doit s'intégrer à la fin de ce mois dans l'UNESCO mais ce changement ne modifie pas le projet concernant la publication de l'Index Translationum, ce travail ayant été décidé avec l'assentiment du nouvel organisme.

Vous remerciant de tout ce que vous voudrez bien faire dans ce sens et demeurant à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires qu'il vous plairait d'avoir, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

SERVICE D'INFORMATION

(J. BERTIN)

20 SEP 1946

FIV.13

Monsieur le Docteur DIMANY BEY,
Légation d'Egypte,
56, Avenue d'Iena,
PARIS. (16e)

Monsieur,

Ainsi que je vous l'avais promis je vous confirme notre récente conversation et vous remercie des renseignements que vous avez bien voulu me donner.

Désirant reprendre la publication de l'Index Translationum, nous serions heureux de connaître la liste des livres étrangers traduits et mis en vente en Egypte depuis 1940. L'exemplaire de l'Index Translationum que je vous ai laissé vous a permis de voir que nous sommes intéressés par des livres traitant de Philosophie, Religion, Droit, Sciences Sociales, Pédagogie, Sciences et Sciences Appliquées, Histoire et Géographie, Lettres et Arts.

D'autre part vous serait-il possible de m'indiquer des titres de livres d'auteurs Egyptiens susceptibles de mieux faire connaître à des étrangers la psychologie et le "climat" intellectuel et social de votre pays ?

L'intégration prochaine de l'Institut de Coopération Intellectuelle dans l'UNESCO ne modifie en rien l'opportunité de cette enquête entreprise d'ailleurs avec l'assentiment du nouvel organisme.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer la suite que vous comptez donner à la présente lettre et demeurant à votre disposition pour toutes précisions que vous pourriez désirer, je vous prie d'agréer, Monsieur, avec mes remerciements, l'assurance de ma considération très distinguée.

SERVICE D'INFORMATION

(J. BERTIN)

F IV. 13

20 SEP 1946

Monsieur STIG ROSEN,
Svenska Institutet
Hunggatan 34,
STOCKHOLM
(Suède)

Monsieur,

Nous vous remercions de votre aimable lettre (Réf : SRn/mh) et vous serons reconnaissants des titres de livres que vous voudrez bien nous envoyer concernant :

1°) - Les livres étrangers traduits et mis en vente en Suède depuis 1940.

2°) - Les livres écrits par des Suédois et susceptibles de mieux faire connaître la Suède à des étrangers qui ne sont pas encore allés dans le pays.

Ces indications devant servir principalement à la publication de l'Index Translationum le fait que l'Institut International de Coopération Intellectuelle doit s'intégrer à la fin du mois dans l'UNESCO ne modifie en rien notre projet qui a eu l'assentiment du nouvel organisme.

Selon votre conseil, je ne manquerai pas de me mettre en rapport avec votre délégué Monsieur Rynell dès qu'il sera installé à Paris et, vous remerciant de votre amabilité, tout en demeurant moi-même à votre disposition pour vous renseignements complémentaires que vous aimeriez avoir je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

SERVICE D'INFORMATION

(J. BERTIN)

FTY.13

SCHWEIZERISCHE
LANDESBIBLIOTHEK

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
SUISSE

TELEPHON ~~61~~ 33481

BERN - *Berne*, le 11 septembre 1946

Me/Ni

In der Antwort obige Buchstaben wiederholen.
Prière de rappeler dans la réponse les lettres ci-dessous.

16 OCT 1946 001254

A l'Institut International de Coopération Intellectuelle
2 Rue Montpensier
P a r i s

Messieurs,

Par l'entremise de notre Légation à Paris vous avez fait savoir au Département politique de l'Intérieur que vous désirez recevoir une liste des livres traduits et mis en vente en Suisse durant les années 1939 à 1946, afin que celle-ci puisse être publiée dans l'Index translationum.

Nous avons l'honneur de vous envoyer ci-joint un échantillon de cette liste et vous prions de bien vouloir nous faire savoir si ce genre de cataloguement vous convient et si vous aimeriez que nous découpions cette liste et la collions sur des fiches de format international.

Dans l'attente de votre réponse nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

Le Vice-Directeur :

W.J. Meyer

Dr.W.J.Meyer

Aubry, Octave, Napoleon.- J[eanne] Krünes.- Erlenbach-Zürich, E. Rentsch, [1939], 27,5 x 19,5 cm, 439, mit 243 Abb. und 19 Tafeln, [fr. 17.-, Leinen 22.-, Halbpergament 28.-]
Français, French.

Bengtsson, Frans G., Karl XII. 1682-1707 <bis zum Auszug aus Sachsen>.- Prof. Konstantin Reichardt.- Zürich, Sperber Verlag, [1939], 22 x 14 cm, IV + 476, [mit 4 Tafeln, 1 Karte und illustr. Umschlag, fr. 14.-]
Suédois, Swedish.

Borrély, Maria, Das letzte Feuer. [Roman.] -Walter Gerull-Kardas.- Zürich, Scientia A.G., (1939), IV + 220, 18,5 x 12,5 cm, [fr. 7.50]
Français, French. [Le dernier feu.]

Bouillet, Suzanne, Manuale della pace. Estr. dall'opera dello stesso autore: "Come realizzare la pace". - ... - (Paris, Impr. Union, [1939], 17,5 x 11,5 cm, IV + 64, [con 1 vignetta], (fr. 3.-)
Allemand, German. [Handbuch des Friedens.]

Bouillet, Suzanne, Manuel de la paix. 3e éd. - ... - (Paris, Impr. L. Klezner, [1939], 17,5 x 11,5 cm, IV + 64, [avec une vignette], (fr.3.-)
Allemand, German. [Handbuch des Friedens.]

Bromfield, Louis, Der Mann, der alles hatte. Roman. - Edwin Brunner. - Zürich, Humanitas Verlag, [1939], 19,5x 12,5 cm, 306, (fr.6.50, geb. 8.-)
Anglais, English. [The man who had everything.]

Carnegie, Dale, Wie man Freunde gewinnt. -Hans von Wedderkop.- Zürich, Rascher Verlag, (1938), 20,5 x 12 cm, IV + 340, [fr. 5.-]
Anglais, English. [How to win friends and influence people.]

Chapuisat, Edouard, General Dufour, 1787-1875. -Marcel Gollé.- Zürich, Morgarten-Verlag, (1940), 20 x 13,5 cm, IV + 357, mit 10 ganzseitigen Illustrationen, [fr.7.50.]
Français, French.

Chiesa, Francesco, Sankt Amaryllis. Roman. -Lavinia Mazzucchetti.- Einsiedeln und Köln, Benziger & Co. A.G., (1939), 19,5 x 12,5 cm, IV + 300, [fr. 5.60, geb. 7.-]
Italien, Italian.

Church, Richard, Das Bollwerk. Roman. - ... - Zürich, Scientia A.G., (1939), 21 x 13 cm, IV + VIII + 427, [fr. 10.-]
Anglais, English. [The stronghold.]

Claudel, Paul, Der seidene Schuh oder Das Schlimmste trifft nicht immer zu. (Spanische Handlung in 4 Tagen). - Hans Urs von Balthasar. Nachwort.- Salzburg, Leipzig, O. Müller, (1939), 20 x 12 cm, IV + 469, [M. 9.80]
Français, French. [Le soulier de satin ou Le pire n'est pas toujours sûr.]

Drigo, Paola, Maria Zef. Roman. -Hedwig Kehrli.- Frauenfeld, Leipzig, Huber & Co.A.G., (1939), 20 x 13 cm, IV + 243, [fr.7.50]
Italien, Italian.

Kleymann, Sarah, Die erfahrene Säuglingsschwester. Leitfaden der praktischen Säuglingspflege. -Erna Wehrlin.- Lausanne, Editions Spes S.A., [1939], 18 x 12,5 cm, IV + 116, [fr. 2.50]
Français, French.

(Landry, C[harles] F[rançois],) Diego. (Roman), -Arnold Burgauer.- Zürich, Büchergilde Gutenberg, [1939], 25 x 18 cm, 155, [fr. 7.50]
Français, French.

Aubry, Octave, Napoleon. - 4 [canne]
Crimes. - Napoleon-Druck, E. Ramson,
[1930], 27,5 x 19,5 cm, 439, mit 247
Abb. und 11 Tafeln, [fr. 17.-, Leinen
22.-, Hoppegarten 20.-]
Français, French.

Baughman, Frank P., Karl XII. 1682-
1707 <Die zum Hause Sachsen>. -
Frat. Konstantin Beckhardt. - Berlin,
Scherl Verlag, [1932], 22 x 14 cm,
IV + 476, [mit 4 Tafeln, 1 Karte und
Illustr. Umschlag, fr. 14.-]
Suédois, Swedish.

Bourely, Henri, Des Letzte Feuer. [Ro-
man.] - Walter Gerull-Zerbst. - Zürich,
Atlantis A.G., (1939), IV + 220,
19,5 x 12,5 cm, [fr. 7.50]
Français, French. [Le dernier feu.]

Bouillet, Suzanne, Dentelle della Dose.
Satz. Gli'opera delle stesso autore:
"Come realizzare la rose". - ... -
(Paris, Impr. Daton, [1939], 17,5 x
11,5 cm, IV + 64, [con 1 vignette],
(fr. 5.-)
Allemand, German. [Handbuch des Fräu-
lein.]

Bouilliet, Suzanne, Manuel de la poup-
ée. - ... - ... - (Paris, Impr. L. Flor-
ier, [1939], 17,5 x 11,5 cm, IV + 64,
[avec une vignette], (fr. 5.-)
Allemand, German. [Handbuch des Fräu-
lein.]

Brownfield, Louis, Der Mann, der alles
hatte. Roman. - Edwin Arnhart. -
Zürich, Humanitas Verlag, [1939], 19,5x
13,5 cm, 306, (fr. 6.50, geb. 8.-)
Anglais, English. [The man who had
everything.]

Carnegie, Dale, Wie man Freunde ge-
winnt. - Übers von Wadekamp. - Zürich,
Rascher Verlag, (1936), 20,5 x 12 cm,
IV + 340, [fr. 5.-]
Anglais, English. [How to win friends
and influence people.]

Chevallaz, Edouard, General Dufour,
1787-1875. - Marcel Golié. - Zürich,
Morgarten-Verlag, (1940), 20 x 13,5
cm, IV + 397, mit 32 ganzseitigen
Illustrationen, [fr. 7.50]
Français, French.

Chéneau, Ernest, Mille Ans Amaryllis.
Roman. - Jean Jacques Bernard. -
Bibliothèque Mauconduit. -
[Paris], (1939), 19,5 x 12,5 cm, 174 +
200, [fr. 5.60, geb. 7.-]
Italien, Italian.

Church, Richard, Das Holzweib. Roman.
- ... - Zürich, Atlantis A.G., (1939)
21 x 15 cm, IV + VIII + 427, [fr. 10.-]
Anglais, English. [The stroll-bola-]

Claudel, Paul, Der goldene Kopf oder
Das Sublimierte trifft nicht immer zu.
(Komödie) Übertragung in 4 Akten). -
Rene Ure von Balthasar. Wadekamp. -
Salzburg, Pustet, G. Müller, (1939),
20 x 12 cm, IV + 145, [M. 6.80]
Français, French. [Le soulier de sa-
tin ou Le plus violent pas toujours
sûr.]

Dyke, Paula, Maria der Herr. Roman. -Ged-
ruckt Henrik. - Krupenfeld, Bolzano, Ma-
ier & Co. A.G., (1939), 20 x 15 cm,
IV + 212, [fr. 7.50]
Italien, Italian.

Elsenborn, Erich, Die erfahrene Sturm-
flugseewetter. Leitfaden der prak-
tischen Sturmbeurteilung. - Hans Wolf-
jürn. - Leipzig, Edition Sport & Spiel,
[1939], 19 x 12,5 cm, IV + 116, [fr.
2.50]
Français, French.

(Frankl, [Berlin] ? [Kanada].) Die-
go. (Roman), - Arnold Bruckner. - Zü-
rich, Thalia-Verlag, [1939],
25 x 16 cm, 155, [fr. 7.50]
Français, French.

FTr.13

E/46/10C.

LEGATION D'AUSTRALIE
14, rue Las Cases,
PARIS 7º

16 OCT 1946 001251

Le 9 Septembre 1946.

Monsieur,

Comme suite à votre demande du 6 Juin 1946, je suis chargé par le Conseiller de la Légation de vous adresser une liste complète de livres étrangers traduits en anglais et mis en vente en Australie depuis 1939 et de traductions en diverses langues indigènes d'Australie.

Je vous remets également une liste d'oeuvres sélectionnées traitant de la vie australienne.

Si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, je serais heureux de vous donner toute aide possible.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Secrétaire de Légation,

L. J. Lawley.

Monsieur J. HERTIN
Institut International de
Coopération Intellectuelle
2 rue de Montpensier,
Paris 1er.

READING LIST OF TWENTY-FIVE REPRESENTATIVE BOOKS DEALING WITH AUSTRALIA

General and descriptive

GRATTAN, C.H. Introducing Australia. (John Day, $3) New York, 1942. Australian edition (Angus & Robertson, 12/6d) Sydney, 1944.

HILL, E. The Great Australian loneliness. 53 illust. and map. (Jarrolds, 12/6d.) London, 1937.

MITCHELL, E. Speak to the earth. (Angust & Robertson, 12/6d.) Sydney, 1945.

RATCLIFFE, F.N. Flying fox and drifting sand, the adventures of a biologist in Australia. (Chatto & Windus, 7/6d.) London, 1938.

TAYLOR, T.G. Australia - a geography reader. (Rand, McNally, $1.50) New York, 1931.

WOOD T. Cobbers: a personal record of a journey from Essex, in England to Australia. (Oxford University Press, 3/6d.) London, 1934.

History and politics.

CAMBRIDGE HISTORY OF THE BRITISH EMPIRE, VOL. 7 pt. 1: Australia. Cambridge University Press, 31/6d.) Cambridge, 1933.

EVATT, H.W. Australian labour leader: the story of W.A. Holman and the labour movement 1st ed., Sydney, 1940. 2nd ed. (Angus & Robertson, 8/6d.) Sydney, 1942.

EVATT, H.W. Foreign policy of Australia: speeches. (Angus & Robertson, 10/6d.) Sydney, 1945.

HANCOCK, W.K. Australia. (Benn, 15/-) London, 1930. Australian edition (Australian Pocket Library, 1/9d. Sydney, 1945.

WOOD F.L. The constitutional development of Australia. (Harrap, 10/6) Sydney, 1933.

Social conditions, and aborigines.

AUSTRALIAN standards of living: studies by F.W. Eggleston and others. (Melbourne University Press, 10/-) Melbourne, 1939.

COPLAND, D.B. The Australian economy: simple economic studies. 1st ed. Sydney, 1931. 5th ed. now printing.

ELKIN, Rev. A.P. The Australian aborigines. (Angus & Robertson, 8/6d.) Sydney, 1938.

FOENANDER, O. de R. Solving labour problems in Australia: being an additional series of essays in the history of industrial relations in Australia. (Melbourne University Press, 15/-) Melbourne, 1941.

FORSYTH, W.D. The myth of open spaces: Australian British and world trends of population and migration. (Melbourne University Press, 17/6d. Melbourne, 1942.

REVIEW of education in Australia: by K.S. Cunningham and others. (Melbourne University Press, 8s. 6d.) Melbourne, 1939.

Literature

BRENNAN, C.J. Poems (G.B. Philip and Son, 10/6d.) Sydney, 1913. (Collected edition in preparation).

COWLING, G.B. and MAURICE, F. (i.e. F.L.T. Wilmot) compilers. Australian essays. (Melbourne University Press, 4/6d) Melbourne, 1935.

FURPHY, Joseph. Such is life: being certain extracts from the diary of Tom Collins. (Angus & Robertson, 10/6d.) Sydney, 1944.

(First published in Australia in 1903.)

LAWSON, H. Winnowed verses. (Angus & Robertson, 1/3d) Sydney, 1944.

(Australian pocket library.)

LAWSON, H. Prose works: 2 vols. (Angus & Robertson, 12/6d.) Sydney, 1937.

MACKANESS, J.S. and G., compilers. The wide brown land: a new anthology of Australian verse. (Angus & Robertson, 4/6d. and 3/-) Sydney, 1934.

RICHARDSON, H.H. The fortunes of Richard Mahony. (Heinemann, 8/6d.) London, 1929.

SMITH, Bernard. Place, taste and tradition: a study of Australian art since 1788. (Ure Smith, 25/-) Sydney, 1945.

25th July, 1946.

LIST OF BOOKS TRANSLATED INTO ENGLISH AND PUBLISHED IN AUSTRALIA SINCE 1939.

KOTZE, Stefan von. (Australische Skizzen): Australian sketches; tr. and adapted by L.L. Politzer, Melb., Pan Publishers, 1945. pp. 128.

LEICHHARDT, Friedrich Wilhelm Ludwig. Dr. Ludwig Leichhardt's letters from Australia during the years March 23, 1842 to April 3, 1848: with an appendix: Dr. Ludwig Leichhardt as naturalist and explorer by G. Neumayer...:introd. by Alex.H. Chisholm: authorized translation by L.L. Politzer: with two portraits and a map. Melb., Pan Publishers, (1944).pp96

SJÖGREN, Henrik. A new conception of Keratocon junctivitis sicca:.. foreword and appx. by J. Bruce Hamilton: (tr. from the German by J. Bruce Hamilton) (illust.) (Syd.) Australasian Medical Publishing Company, (1943). pp 152.

TRANSLATIONS FROM ENGLISH INTO NATIVE LANGUAGES, PUBLISHED IN AUSTRALIA.

BIBLE - New Testament.Evanelia tabudi haiona tauurivataidi ede Mataio, Mareko, Luka, Ione: the Gospels according to St. Mark, St. Luke and St. John in the Suau language. Syd., British and Foreign Bible Society, 1943. pp. 358.

(Suau is a language spoken by a tribe inhabiting a south-eastern coastal area of Papua.)

Same - New Testament: Luke. Wullunnu-wunia Luke nunya: the Gospel according to St. Luke in Worora: (tr. by Rev. J.R.B. Love). Perth, British & Foreign Bible Society, 1943.pp.103.

(Worora is a language spoken by a tribe of aborigines inhabiting north-western Western Australia.)

Same - New Testament: Mark. Wullunnu - wunia Mark nunya: the Gospel according to St. Mark in Worora; revised ed.: (tr. by Rev. J.R.B. Love). Perth, British & Foreign Bible Society, 1943. p. 64.

Same - New Testament. Gunwog gunmag bu Jesus Christ: Mark binbom. Syd., British & Foreign Bible Society, 1942. pp. 61.

(Gospel of St. Mark and the first epistle of St. John in Gunwinggu, a language of Arnhem Land.)

Same - New Testament: Mark. Na gona gaoi noko kamukanu e Maka. Syd. British & Foreign Bible Society, 1942. pp. 70.

(Gospel of St. Mark in the language of Rennel, Solomon Islands.)

Same - New Testament: John. Ral go mu-ten niwene go naga St.John te-r'hu. Launceston, British & Foreign Bible Society,1942. pp.75.

(Gospel of St. John in Lonwlwol, Ambryn, New Hebrides.)

FDk.13

SVENSKA INSTITUTET
FÖR KULTURELLT UTBYTE MED UTLANDET
KUNGSGAT. 34
[redacted]2. STOCKHOLM
TEL. 21 01 20, 21 06 20, 20 02 05
TGA: SWEDINST

SRn/mh

Stockholm den 28 augusti 1946

16 OCT 1946 001247

Monsieur J Bertin
Institut International de Coopération Intellectuelle
(Service d'Information)
2, Rue de Montpellier
P a r i s 1e

Monsieur,

Nous avons reçu avec grand plaisir votre lettre du 8 juillet concernant une indication sur les titres de livres étrangers traduits et mis en vente en Suède depuis 1940 et une liste sur des titres de livres écrits par des Suèdois, capables de mieux faire connaître la mentalité et la vie du peuple suédois à des étranges qui ne sont pas allés en Suède. Il nous sera un plaisir de vous aider avec les indications désirées et aussitôt que les listes sont prêtes, nous vous les ferons parvenir. Simultanément nous avons l'honneur de vous informer qu'un délégué de l'Institut Suédois, M. Rynell, sera installé à Paris, 125, Avenue des Champs-Elysées, au commencement d'octobre. M. Rynell sera à votre disposition avec des renseignements de toutes sortes concernant l'échange culturel entre la France et la Suède.

Nous vous prions, Monsieur, de bien vouloir agréer l'assurance de nos sentiments très distingués.

Pour l'Institut Suèdois

Stig Rosén

(Stig Rosén)

FIV.13

AMBASSADE
DE LA RÉPUBLIQUE TCHÉCOSLOVAQUE
À PARIS

Paris le 30 Juillet 1946

7277/46
Zl/Yr

16 OCT 1946 001244

Monsieur,

Par votre lettre du 12 Mars dernier, vous nous avez demandé de vous procurer la liste de la littérature clandestine publiée en Tchécoslovaquie.

Je viens de la recevoir de Prague et m'empresse de vous la communiquer en vous priant de me dire, si sous cette forme, elle peut vous donner satisfaction.

Quant aux autres listes que vous me demandez dans les alinéas 3 et 4 de votre lettre, je ne les ai pas encore reçues, car cela demande plus de temps à préparer. Je les réclamerai de nouveau à Prague et vous les communiquerai dès qu'elles seront arrivées.

Je vous prie, Monsieur, d'accepter l'assurance de ma considération distinguée.

Zlatník

J. Zlatník
Conseiller chargé des questions de presse.

P.J.

Monsieur J. BERTIN
Institut International de
Coopération Intellectuelle

2, rue de Montpensier - PARIS

Reproduction personnelle
le 9 Août 1946

O p i s .

SVAZ NÁRODNÍ REVOLUCE,

Praha I., Revoluční 7.
Tel.62695, 63119.

Čj.Sv/46006. V Praze dne 5.XI.1946.

Tiskový odbor SNR.

Illegální tisk během okupace r.1938-45

"Boj" časopis illegální skupiny "V boj" /1939-41/

"Isna" " " " " /celonárodní org./
/Informační služba národního osvobození/
"Signál" časopis illegální skupiny "V boj"

"RČS"

"Český kurýr" /10.XI.1939 - 1942/

"Úsvit"

"Všem věrným Čechům"

"Zprávy nám"

"Rudé právo" /komunistická strana čs.1939-1945/

"Pěst" /KŠČ/

"Národní osvobození" /illegální časopis severomoravské skupiny československých vlastenců/
"Stanovy národního sdružení československých vlastenců"

"Rudý Letov" /illegální časopis továrních zaměstnanců v Letově/.

Seznam illegálních časopisů a publikací v Památníku osvobození.
"V boj" vydává družstvo v prvním sledu:
Rok 1939 č.1 - č.6 - 16.17. /neúplné/ 18 - 34.
Rok 1940 /očíslování pokračuje/ č.35 - 62, 64. Číslo 63 dle udání pí.Y.Bydžovské-Preissigové neexistuje. Časopis nese od č.44 název "Náš V boj". Toto číslo také má přílohu: faksimile dopisu pres. Dr.E.Beneše "Do nového boje" s obrázkem ministra V.Preissiga. Rok 1940, č.69 vydané neznámou skupinou po zatčení V.Preissiga, který vydával V boj od č.28 /10.11.1939 - 21.9.1940/ č.64.

"V boj", vydávaný vojenskou skupinou:

Ročník II. čísla 12 - 16, 23, 33 - 41
ročník III. " 1 - 3.

"R Č S"

Rok 1939 č.1 - 5

"Signál"

Rok 1939, č.1 - 6
rok 1940, č.1 - 2

"Hlasy z druhé strany"

Přehled událostí za dny 6. - 13.XI.1939 /s přílohou/.

"Duch vždy zvítězil nad mečem"

Rozhlasový projev pres.Dr.E.Beneše ze dne 19.3.1939, otištěný v časopise "Národní pokrok" - official publication of Czech-American Sociétés of Nebraska, Omaha, " Nebraska dne 31.3.1939.

"Čtěte naše napínavé detektivní romány"

č.7. S.C.Shirwood "Půlnoční telegram"
č.9. John C.Wood "Noční let".

"V boj" družstvo v prvním - Praha XII. Budečská 14, telef.540-66

III

SEZNAM ILLEGÁLNÍCH NOVIN A LETAKU SOUSTŘEDĚNÝCH

VE SKUPINĚ "V BOJ" DRUŽSTVO V 1.SLEDU.

Noviny vydávané skupinou V Boj v roce 1939-41.

1/ V BOJ. INSO /informační služba Národního osvobození/ SIGNÁL a R.Č.S.

Po zatčení vedoucího skupiny Josefa Škaldy a několika jeho spolupracovníků 10.listopadu 1939, pokračovala ve vydávání časopisu V Boj skupina dále s jinou Hlavičkou na titulní straně, tak zvaný

2/ "Vojenský V Boj".

3/ V BOJ vydávaný po 10.listopadu 1939 mistrem V.Preissigen a jeho dcerou Irenou Bernáškovou - Preissigovou.

4/ Detektivky redaktora Wuensche: Seznam knih a seznam dárků.

5/ "Náš V Boj", Edice Řetěz, jako třetí svazek edice Řetěz "Osudy" dobrého vojáka Švejka v Protektorátě". Index zrádců.

6/ "Český kurýr" vydávaný Rostislavem Korčákem od 10.listopadu 1939 asi do konce 1940.

7/ Letáky vydávané různými menšími skupinami a jednotlivci, z nichž nejznámější uvádíme:

Zprávy všem, Všem věrným Čechům, Občané Československí. Čechoslováci, 28.říjen u nás. Tisíciletá modlitba Čechů, Do nového boje.

8/ Noviny vydávané v koncentračním táboře v Buchenwaldě po obsazení americké armády.

"TRN" humoristický časopis, KLB 45 a příloha KLB 45, "Mladé KLB 45", /leták československé mládeže/.

9/ Noviny vydávané v Bayereuthu pod názvem „14.duben", zpravodaj bývalých Československých vězňů bayereuthské káznice. /Českoslovenští političtí vězni v Bayereuthu byli 14.dubna 1945 vysvobozeni americkou armádou z rukou německých tyranů/.

Pořídil Karel Skoček, org. a redaktor výstavy Rudého práva.

Seznam ilegálních komunistických časopisů,
brožur a letáků pro Min.informací /Jakšíková/.

Rudé právo jako týdeník neb čtrnáctideník rok 1938, 1939, 40, 41, 42, 43, 44, 45.

Dělnické noviny	od roku 1942
České noviny	od roku 1942
Rudý aktiv	revue
Zprávy	revue
Do boje	časopis
My z Kolbenky	závodní časopis
Předvoj	rok 1942-44
Svět proti Hitlerovi	rok 1942-45
Pravda	od roku 1941
Trnaveček	satirický
Tempo	informační r.1944
Nástup	časopis

Illegální brožury:
Šachy /krycí obálka/ obsah: O zahraniční politice SSSR
Poznej svou vlast " Pod praporem sovětské ústavy
Průvodce po výstavě Sovětský ráj a sovětské skutečnosti

Ilegální letáky:

1. Dá se ČSR zapřáhnout do žoldnéřských služeb?
2. Druhý Mnichov bude obtížnější než první.
3. Parlamentní dokument o Mnichovu.
4. 1.květen.
5. O situaci a úkolech strany.
6. Izvěstia.
7. České ženy k 1.máji.
8. President Beneš o věrnosti Sovětského svazu.
9. Přijde doba zúčtování.
10. Na uvítanou pro svobod.p.šl.Neurata.
11. Situační.
12. Situace na Balkáně.
13. Pravda o hospodářském vyjednávání v Moskvě.
14. Praha je národní a česká.
15. Panu Adolfu Hitlerovi.

Ilegální letáky a výzvy z Květnové revoluce:

1. Nezapomínejte!
2. Občané, soudruzi, bratři!
3. Slovo k některým českým lidem a partyzánům.
4. Češi do zbraně!
5. Soudruzi!
6. Pracující lide!
7. Soldaten!
8. Deutsche Soldaten, Ofiziere und Kamaraden!
9. Přehled

Organisační pokyny KSČ:

1. Oběžníky č.1 až 311 do r.1944. Přísně důvěrné.
2. Dotazník. Jen pro vedoucí skupiny.
3. Tajné - jen pro členy kádru. Velmi důležité.
4. Podmínky kádrové spolupráce.
5. Oběžník.
6. Oběžník organisačního vedení. Jen pro členy kádru.
7. Budování okresních vedení.
8. Oblast.
9. Úkoly stranické práce.
10. Kolportáž.
11. O konspiraci
12. Prvotní organisace
13. Oběžník 603. Organisace zajištění ilegální práce.
14. Tajné. These k založení boje mladých.
15. Pokyny organisační.

V ý c h o v n é :

1. Strategie a taktika jako věda vedení třídního boje.
2. Dějiny VKS/b/
3. Stát a revoluce od Lenina
4. Dialektický materialismus
5. Kapitalismus v zemědělství /Lenin/
6. Pravda o SSSR
7. Theorie revoluce
8. Proč jsem komunista
9. Kapitoly z dějin ruské strany.

Vojenské a špionážní:

1. Rukověť pro řidiče vojen.motorových vozidel
2. Suroviny, popis a prameny nákupu.
3. Obnovení bojůvek v prostoru Čech a Moravy.
4. Generální linie RSP.
5. Zpravodajské zprávy z koncernu Zbrojovky v Brně.
6. Oběžník velitelství MRA 802 /Národně revoluční armády/.
7. Rozkaz NRA 801. Zpravodajské hlášení.
8. Výrobní plány ručních granátů.
9. Výrobní plánky protitankových překážek
10. Mapky a značky.

FTv. 13

Légation de Suisse
en
France

LE CONSEILLER DE LÉGATION,
ATTACHÉ DE PRESSE
ET CHARGÉ DES RELATIONS CULTURELLES

142, rue de Grenelle
*PARIS VIIe*
Invalides 00-90
INValides 62-92 à 62-95
75-80 à 75-82

Paris, le 29 juillet 1946.

B.62.37.3 - MM

16 OCT 1946 001249

Monsieur,

Comme suite à notre lettre du 18 juin, je me permets de vous adresser ci-inclus la liste des livres étrangers traduits et mis en vente en Suisse depuis 1939, que vous aviez demandée à M. Perrin par votre lettre du 14 juin dernier.

M. Perrin étant tombé malade m'a prié de vous envoyer les deux livres de J.P. Sartre que vous lui aviez prêtés et s'excuse de les avoir gardés si longtemps. Ces livres vous sont expédiés sous pli séparé.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

M. de Weiss

1 annexe.

Monsieur Jacques Bertin,
Institut International de Coopération Intellectuelle,
2, rue Montpensier,

P a r i s

Reproche personnel à G. Perrin
le 9 Août 1946

plume Mr. Perrin 19 sept. 1946 -
Perrin en Suisse -

28110

Allgemeine Literatur über die Schweiz 1939-46

Armattoe, Raphael E.G., The Swiss contribution to Western Civilisation. IV+91 p. Dunkalk, W. Tempest, Dundalgan Press, 1944.

Castella, Gaston. 650 ans d'histoire suisse. Ouvrage orné de plus de 400 illustr. et de 10 planches en couleurs hors-texte. Publié sous la direction d'Eugène Th. Rimli. Ed. française de G'C'. Illustr.: Edouard (Achilles) Gessler. IV+VIII+375 p. Zürich, Verkehrsverlag S.A. (1941.) En dépôt chez les Editions Libris S.A. Morat (rel. fr.39.--)

Chapuis, Alfred. La Suisse dans le monde. Avec 9 croquis (dans le texte et couv. illustrée). IV+307 p. Lausanne.., Payot & Cie. 1939. (Fr.4.50)

Confoederatio Helvetica. Die vielgestaltige Schweiz. Hrg. von Hans Richard Müller. 2Bde. Zürich, F. Bohnenberger. (geb. je fr. 36.--)
Bd.1: (Natur, Wirtschaft, Staat. (Mit zahlreichen Abb. und 47 Tafeln.) XII+432 S. (1937).
Bd.II: (Volk, Volksleben, Kultur. (Mit zahlreichen Abb. und 47 Tafeln.) XII + 436 S. (1936.)

Ernst, Fritz. Helvetia mediatrix. Trad. (de l'allemand) par Henri de Ziègler. IV+83 p. (Neuchâtel), La Baconnière, (1946). (fr.3.50)

Gallico, Isacco-Ernesto. De la Suisse à l'Europe nouvelle. Deux conférences: Spinoza et l'esprit contemporain.- Psychologie de l'olympisme et sa fonction sociale; et un épilogue au sujet de la fondation d'un Centre d'études pour la création de l'Europe de demain. IV+80 p. Lausanne, Impr. Held S.A. (1945). (fr.5.--)

Gos François. La Suisse. (Avec de nombreuses illustr. dont 6) aquarelles (hors texte) de François Gos (et couv. illustrée.) IV+160 p. Paris, Editions Alpina, (1939). (fr. suisses 8.30)

Heimat. Meine Heimat. Ein Buch für Schweizer im Ausland. Hrg. vom Auslandschweizerwerk der Neuen Helvetischen Gesellschaft und der Stiftung "Schweizerhilfe". (Mit 40 Tafeln und 1 Karte als Beilage.) IV+160 S. Rorschach, E. Löpfe-Benz, (1942). (geb. fr.6.--).

Heimat. Heimat und Volk. Die Höhenstrasse der Schweizerischen Landesausstellung 1939. Herausgeber: Julius Wagner. Bearbeitung: Dr. Eugen Th. Rimli. Begleitaufsatz: Dr. Arthur Mojonnier. Photographie: Robert Spreng. Graphik: A. Walter Diggelmann. (Mit zahlreichen Abb.) IV+100 S. 4°. Zürich, Verkehrsverlag. A.G. 1939 (Fr.4.50.)

Hiltbrunner, Hermann. Antlitz der Heimat. (Betrachtungen.) IV+255 S. Zürich, New York, Verlag Oprecht, (1943). (Fr.8.--, geb.10.-.)

Hommage à la Suisse, présenté par René Tavernier. (Contient des articles de) Gonzague de Reynold, Charles-Albert Cingria, Jean Thomas, Gérard Bauer, Georges Borris, Auguste Rivet, Louis Martin-Chauffier, A. Béguin, Fr. Fosca. In: Confluences. Revue de la Renaissance française. Mars-avril 1942 p.285-382. Lyon.

Hommes. Grands h' de la Suisse. 42 biographies rédigées par 36 auteurs et) publiées par Martin Hürlimann. Introduction de Max Huber. (Les articles allemands) ont été trad. par Mme Gabrielle Godet en collaboration avec M. François Fosca, les articles italiens par M. Frédy Chapuis. (Avec des illustr. et 16 planches.)IV+383 p. Zürich, Editions Atlantis; Lausanne, Payot, 1945, (Fr.9.--)

Images de la Suisse. (Témoignages, constantes, génie des lieux, hier, aujourd'hui, institutions. Etudes de) Paul Valéry, André Gide, Louis Gillet... IV+408 p. Marseille, les cahiers du sud, (1943). (Fr.suisses 8.50.)

Life and work in Switzerland. A brief survey of the country and its people. Published on behalf of the Confederation by the organizers of the Zurich National Exhibition. 1939, (under the editorial supervision of Dr. Hans Rudolf Schmid. With wood-cuts (in the text and on 4 plates) by Aldo Patocchi, photographs (on 24 plates and illustr. cover.) IV+II+104 p. Zurich, printed by Fretz Bros., 1939 (Fr.2.-)

Muschg, Walter. An die Schweiz. Gedichte von Haller bis Nietzsche. Hrg. von W'M' IV+128 S. 19 12 cm. Basel, B. Schwabe & Co., (1945). (geb. Fr.3.50)

Pourtalès, Guy de. La Suisse, terre de liberté et d'hospitalité. IV + 32 p. Genève, Impr. A. Kundig, (1941). (Fr.--.60)

Rougemont, Denis de, and Muret, Charlotte (T). The heart of Europe: (Switzerland) (2d printing.) (With illustr. cover.) IV+IV+ XII+274 p. New York, Duell, Sloan & Pearce, (1941). (cloth Sw. Fr.15.-)

Schweiz. Die Schweiz im Spiegel der Landesausstellung. 1939. Herausgeber: Schweizer. Landesausstellung 1939 Zürich. Redaktionsausschuss: Vorsitz und Chefredaktion: Armin Meili. Redaktion des Textteils. Robert Oboussier. Gesamtausstattung und Bildredaktion: Dr. Martin Hürlimann..)3 Bde. (mit zahlreichen Abb., Fig., graph. Darstellungen, Kartenskizzen, Tabellen und Faksimiles;) Zürich Atlantis-Verlag, 1940. alle 3 Bde. geb. zus. Fr.61.20: Bd. I und II 45.-- Bd. 3: 18.--

Schweiz. Die Schweiz, mein Land. Hrg. von Otto Walter und Julius Wagner. 1-10 Tausend. Mit 16 vierfarbigen Kunstblättern (ausser Text) und über 800 Abb. 621 S. 4o Olten, O. Walter A.G. und Zürich, Verkehrsverlag A.G. 1939 (geb. Fr.42.--)

Schweiz. Die soziale Schweiz. Sozialpolitik in Kriegszeiten. 3. Aufl. IV+64 S (Bern, Bidg. Zentralstelle für Kriegswirtschaft, 1942.)

Schweiz. Die unbekannte Schweiz. (Journalistische Reportagen.) Bern, Verlagsgenossenschaft "Die Nation".

Schweiz. Die Schweiz und die Forschung. Eine Würdigung schweizerischen Schaffens. Unter Mitarbeit bedeutender Fachleute hrg. von Walter Staub und Adolf Hinderberger.... Bd. Hefte 3-5 (Mit Abb.) VI S.+S.161-480 Bern, H. Huber, 1944 Fr.15.-- Subskr. 12.75.

Schweiz. Die Schweiz und ihre Industrien. Hrg. von der Schweizer. Zentralstelle für Handelsförderung, Zürich und Lausanne. Mit einer Karte und 47 Bildern.) IV + 128 S. Lausanne, Verlag Riponne 3, Schw'Zentr' für Handelsf', 1941 Fr.1.50.

Seiler Edouard. Le peuple suisse et son économie. Hier, aujourd'hui, demain. Rédigé par E.S' avec la collaboration de G. Erbard, M. Gauchat, L. Simeon, J.F. Martin. Ed. par le Redressement national. 1ère éd. Avec de nombreuses reproductions et couv. illustrée. IV. + 176 p. Zürich, Claridenstr. 26, Genève, rue Maurice 3 Redressement national 1945 Fr.3.—

Stickelberger, Emanuel. Heisst ein Haus zum Schweizerdegen. 1000 Jahre deutschschweizer. Geistesleben. Hrg. von E'St' 2 Bde. Mit 48 farbigen, 144 Schwarzweiss-Kunstdrucktafeln, 534 Textbildern (sowie illustr. Einband und Umschlag. IV+IV+XII+702 u. IV+IV+VIII+753 S. 4o Olten, O. Walter A.G. 1939. (geb. je Fr.40.— zus. 75.—)

Suisse. La Suisse au travail. Monographie des industries nationales (Avec des fig.) IV+356 p. 4o. Genève, Editions P.-F. Perret-Gentil 1944 (rel. Fr.31.50)

Suisses. Les Suisses à l'oeuvre. L'histoire, la géographie, l'économie et la culture. Publié sous les auspices de la Confédération par les soins de l'Exposition nationale suisse 1939 Zurich. (Rédaction: Hugues Faesi (Avec des) bois originaux (dans le texte et sur 4 planches d'Aldo Patocchi, des photographies sur 24 planches et couv. illustrée. IV+II 123 p. Lausanne, Impr. centrale S.A. (1939.) Fr.2.—

Traz, Robert de. Switzerland, land of peace and liberty. (Text by R. de T' Translation by M. Grandvoinet. Ed. by the Swiss Office for the Developpment of Trade, Zurich and Lausanne. (With illustr. and 8 plates.) IV + 75 p. Lausanne, Swiss Office for the D' of T' 1944. Fr.2.50.

Bonjour, Edgar. La neutralité suisse. Son origine historique et sa fonction actuelle. (Trad. de l'allemand par Graziella Lehmann.) IV+104 p. Boudry, Neuchâtel, Editions de la Baconnière, 1944 (Fr.3.50).

Englert-Faye, C. Vom Mythus zur Idee der Schweiz. Lebensfragen eidgenössischer Existenz geistesgeschichtlich dargestellt von C.E.F. IV+900 S. Zürich, Atlantis-Verlag. 1940. (geb. Fr.18.—)

Lunn, Arnold. Switzerland and the English. 2d.ed.) With 9 plates and illustr. cover. IV +X+258 p. London Eyre & Spottis woode, 1945. (cloth Fr.15.—).

William Rappard. L'individu et l'Etat en Suisse ou la Suisse et les idéologies contemporaines. Conférence... Introduction par Jean R. de Salis IV+40 p. Zurich, Editions polygraphiques S.A. 1939 (Fr.1.—)

Reynold, Gonzague de. Grandeur de la Suisse. Avec des illustrations de Charles Clément (dans le texte et sur 11 planches) 175 p. Berne, Société suisse des Bibliophiles, 1940.

Rougemont, Denis de. Mission ou démission de la Suisse. Neuchâtel 1940.

Waldkirch, Edouard von. Der schweizerische Staatsgedanke. Vortrag.... S.A. aus Nr.3/4 (1914) der "Helvetia", polit.- literar. Monatsheft der Studentenverbindung Helvetia. 18 S. Bern, Büchler und Cie.,

26 JUIL 1946

FTV. 13

Monsieur GERAY,
Conseiller de l'Ambassade de Turquie,
37, Avenue Kléber
PARIS.

Monsieur,

Je vous remercie des renseignements que vous avez bien voulu me donner lors de ma récente visite et vous confirme notre conversation au sujet de l'Index Translationum dont l'Institut de Coopération Intellectuelle souhaite reprendre la publication interrompue par la guerre.

Nous serions heureux de connaître à ce sujet, les titres de livres étrangers traduits en turc et mis en vente en Turquie depuis 1939. Ainsi que vous avez pu vous en rendre compte par le numéro de l'Index que je vous ai laissé, nous sommes intéressés par les livres traitant de Philosophie, Religion, Droit, Sciences Sociales, Pédagogie, Sciences et Sciences Appliquées, Histoire et Géographie, Lettres et Arts.

Le Comité d'Entente des Grandes Associations nationales, qui a son siège à l'Institut de Coopération Intellectuelle m'ayant demandé de lui communiquer des titres de livres écrits par des Turcs, capables de mieux faire connaître la mentalité et la vie du peuple turc à des étrangers qui ne sont pas allés dans le pays, je vous serais reconnaissant des indications que vous voudrez bien me fournir à ce sujet. Pourriez-vous également me faire savoir la suite que vous comptez donner à la présente lettre ?

Ainsi que je vous l'avais promis je vous fais adresser le nouveau numéro du bulletin de la Coopération Intellectuelle dont nous avions parlé ensemble.

Demeurant à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires que vous pourriez désirer, je vous prie d'agréer, Monsieur, avec mes vifs remerciements, l'assurance de ma considération très distinguée.

SERVICE D'INFORMATION

(J. BERTIN)

FIV.13

Ambassade de Norvège

Paris, le 25 juillet 1946.

Archives

Institut International
de Coopération Intellectuelle

2, Rue de Montpensier,

P a r i s (1er).

16 SEP 1946 001162

Messieurs,

Faisant suite à votre lettre du 20 ct. j'ai l'honneur de vous informer que copie de celle-ci a été envoyée aux autorités norvégiennes compétentes. Dès que les renseignements que vous nous demandez nous seront parvenus, l'ambassade se fera un plaisir de vous en faire part.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour l'Ambassadeur:

E. Mo[illegible]

FTL.13

20 JUIL 1946

Monsieur MOLTKE HANSEN,
Conseiller de l'Ambassade de Norvège,
38 bis rue Fabert,
PARIS. (8e)

Monsieur,

Je vous remercie des renseignements que vous avez bien voulu me donner lors de ma récente visite et vous confirme notre conversation au sujet de l'Index Translationum dont l'Institut de Coopération Intellectuelle souhaite reprendre la publication interrompue par la guerre.

Nous serions heureux de connaître à ce sujet, les titres de livres étrangers traduits en norvégien et mis en vente en Norvège depuis 1939. Ainsi que vous avez pu vous en rendre compte par le numéro de l'Index que je vous ai laissé, nous sommes intéressés par les livres traitant de Philosophie, Religion, Droit, Sciences Sociales, Pédagogie, Sciences et Sciences Appliquées, Histoire et Géographie, Lettres et Arts.

D'autre part, le Comité d'Entente des Associations Françaises pour la Paix par l'Education m'ayant demandé de lui communiquer des titres de livres écrits par des norvégiens, capables de mieux faire connaître la mentalité et la vie du peuple norvégien à des étrangers qui ne sont pas allés dans le pays, je vous serais reconnaissant des indications que vous voudrez bien me fournir à ce sujet. Pourriez-vous également me faire savoir la suite que vous comptez donner à la présente lettre ?

Demeurant à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires que vous pourriez désirer, je vous prie d'agréer, Monsieur, avec mes vifs remerciements, l'assurance de ma considération très distinguée.

SERVICE d'INFORMATION

(J. BERTIN)

-9 JUIL 1946

F TL. 13

Monsieur K. STROMBERG,
Conseiller de la Légation de Suède,
25, rue de Bassano,
PARIS. (8e)

Monsieur,

Ainsi que je vous l'avais promis, je vous confirme notre récente conversation au sujet de l'Index Translationum et de l'enquête entreprise par le Comité d'Entente des Associations Françaises pour la Paix par l'Education.

Je tiens à vous remercier de votre accueil particulièrement aimable ainsi que des renseignements que vous avez bien voulu me donner.

Sur votre conseil j'ai écrit au Directeur de L'Institut Suédois : Sveavaegen 42 - Stockholm en me recommandant de vous puisque vous aviez eu la gentillesse de me permettre de le faire.

Je suis persuadé que nous pourrons, grâce à votre concours, obtenir des renseignements très intéressants et vous en remercie, d'avance, très vivement.

Je vous transmets ci-joint le double de la lettre expédiée à Stockholm.

Toujours heureux des suggestions personnelles que vous voudriez bien me faire et demeurant à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires que vous aimeriez avoir, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

SERVICE D'INFORMATION

(J. BERTIN)

P.J -

F-IV.13

8 JUIL 1946

Monsieur le Directeur de l'Institut Suédois,
Drottningsgatan 82,
STOCKHOLM
(Suède)

Monsieur le Directeur,

Sur le conseil de M. K. Stromberg, Conseiller de la Légation de Suède à Paris, j'ai le plaisir de vous faire savoir que l'Institut International de Coopération Intellectuelle a l'intention de reprendre la publication de l'Index Translationum, publication interrompue par la guerre.

A ce sujet, je vous serais très reconnaissant si vous pouviez nous indiquer les titres de livres étrangers traduits et mis en vente en Suède depuis 1940.

Afin de vous permettre de voir exactement le genre de livres qui nous intéresse, je me suis permis de vous faire envoyer un exemplaire de l'Index Translationum ainsi que le Bulletin n° 1 - 2 de la Coopération Intellectuelle Internationale contenant (page 87) un petit article sur l'Index.

D'autre part, le Comité d'Entente des Associations Françaises pour la Paix par l'Education m'ayant demandé de lui communiquer des titres de livres écrits par des suédois, capables de mieux faire connaître la mentalité et la vie du peuple suédois à des étrangers qui ne sont pas allés en Suède, je vous serais reconnaissant des indications que vous voudrez bien me fournir à ce sujet. Pourriez-vous également me faire savoir la suite que vous comptez donner à la présente lettre ?

Demeurant à votre entière disposition pour toutes précisions complémentaires que vous pourriez désirer, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur, avec mes très vifs remerciements, l'assurance de ma considération très distinguée.

SERVICE D'INFORMATION

(J. BERTIN)

-3 JUIL 1946

FR. 13

Monsieur H. VAMBERG,
Conseiller de la Légation du Danemark,
77, Avenue Marceau
PARIS. (16°)

Monsieur,

Je vous remercie des renseignements que vous avez bien voulu me donner lors de ma récente visite et vous confirme notre conversation au sujet de l'Index Translationum dont l'Institut de Coopération Intellectuelle souhaite reprendre la publication interrompue par la guerre.

Nous serions heureux de connaître à ce sujet les titres de livres étrangers traduits en danois et mis en vente au Danemark depuis 1939. Ainsi que vous avez pu vous en rendre compte par le numéro de l'Index que je vous ai laissé, nous sommes intéressés par les livres traitant de Philosophie, Droit, Sciences Sociales, Pédagogie, Sciences et Sciences Appliquées, Histoire et Géographie, Lettres et Arts.

D'autre part, le Comité d'Entente des Associations Françaises pour la Paix par l'Education m'ayant demandé de lui communiquer des titres de livres écrits par des danois, capables de mieux faire connaître la mentalité et la vie du peuple danois à des étrangers qui ne sont pas allés au Danemark, je vous serais reconnaissant des indications que vous voudrez bien me fournir à ce sujet. Pourriez-vous également me faire savoir la suite que vous comptez donner à la présente lettre ?

Demeurant à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires que vous pourriez désirer, je vous prie d'agréer, Monsieur, avec mes vifs remerciements, l'assurance de ma considération très distinguée.

SERVICE D'INFORMATION

(J. BERTIN)

P.S - Le titre exact du livre dont je vous ai parlé est : "Chronologie du Conflit Mondial" (1935-1945) par Roger Céré et Charles Rousseau Editions S.E.F.I.

-3 JUIL 1946

FTr : 13

Monsieur Rodolfo USIGLI,
Attaché Culturel de l'Ambassade du Mexique,
9, rue de Longchamp,
PARIS. (16e)

Monsieur,

Nous vous remercions de votre récente lettre ainsi que de la bienveillance avec laquelle vous avez porté à la connaissance de Monsieur l'Ambassadeur notre enquête concernant l'Index Translationum.

Grâce à votre concours, nous pourrons donner des renseignements précis sur la vie intellectuelle de votre pays permettant ainsi à vos amis étrangers de mieux connaître la mentalité et la vie du peuple mexicain.

Veuillez agréer, Monsieur, avec nos sincères remerciements, l'assurance de ma considération très distinguée.

SERVICE D'INFORMATION

(J. Bertin)

-3 JUIL 1946

FTV 13

Son Excellence
Monsieur A de ROSENZWEIG DIAZ,
9, rue de Longchamp,
PARIS. (16e)

Monsieur l'Ambassadeur,

Nous vous remercions très vivement de nous avoir exprimé par votre récente lettre l'attention que vous voulez bien porter aux différentes enquêtes sur la vie intellectuelle du Mexique dont nous avions parlé à Monsieur USIGLI.

Nous sommes persuadés d'obtenir, grâce à votre bienveillance des renseignements très intéressants. Nous vous remercions également de l'Annuaire Bibliographique Mexicain que vous avez eu l'amabilité de nous faire adresser et qui nous permettra de compléter nos connaissances sur les livres parus au Mexique en 1941 et 1942.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur l'Ambassadeur, avec nos plus vifs remerciements, l'assurance de notre haute considération.

SERVICE D'INFORMATION

(J. BERTIN)

FIV.13

EMBAJADA
DE LOS
ESTADOS UNIDOS MEXICANOS
EN
FRANCIA

Paris, le 21 Juin 1946.

Institut International de Coopération Intellectuelle
Paris.

Attention de M. Jacques Bertin.

16 OCT 1946 001240

Monsieur,

Monsieur Rodolfo Usigli, Attaché Culturel de cette Ambassade, m'a communiqué votre lettre du 18 juin, et j'ai le plaisir de vous informer que je transmets votre demande aux autorités compétentes de mon pays afin qu'elles puissent satisfaire votre désir. De son côté, Monsieur Usigli s'adressera directement aux éditeurs mexicains de sa connaissance afin de vous faire parvenir, dans le plus bref délai possible, les titres des oeuvres traduites au Mexique, ainsi que les livres mexicains susceptibles de mieux faire connaitre la mentalité et la vie du peuple mexicain à des étrangers.

En attendant, je vous adresse deux exemplaires de l'Annuaire Bibliographique Mexicain pour 1941 et 1942, dans lequel vous trouverez, je l'espère, des renseignements intéressants.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

L'Ambassadeur

Alfonso de Rosenzweig Díaz

- RU/ag
- 2 livres.

F IV. 13

LEGATION D'AUSTRALIE
14, rue Las Cases,
PARIS 7e

16 OCT 1946 001253

Le 21 Juin 1946.

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 6 Juin 1946.

Comme suite à votre demande, j'ai déjà écrit en Australie afin que l'on me communique les titres des livres étrangers traduits en anglais et mis en vente en Australie depuis 1939.

J'ai demandé également que la Bibliothèque Nationale à Canberra me fournisse une liste des livres écrits par des Australiens, capables de mieux faire connaître la mentalité et la vie du peuple australien.

Dès que j'aurai reçu une réponse, je ne manquerai pas de vous transmettre les renseignements demandés.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Conseiller de la Légation,

Monsieur J. BERTIN
Institut International de
Coopération Intellectuelle
2, rue de Montpensier,
PARIS (1er)

FD.3

AMBASADA
RZECZYPOSPOLITEJ POLSKIEJ
W PARYŻU

AMBASSADE DE POLOGNE
A PARIS

PARYZ, DN. 18 JUIN 1946

PARIS VII-E 1, RUE DE TALLEYRAND
Tél. - Invalides 60-80 à 85

Nr. IK-3188-3h12

W sprawie
Objet

Monsieur J. BERTIN
Service d'Information de l'Institut
International de Coopération Intellectuelle

P a r i s

16 OCT 1946 001250

Monsieur,

Nous vous accusons réception de votre lettre du 6 mai; veuillez noter que nous avons communiqué son contenu au Département Littéraire de notre Ministère de la Culture et des Beaux-Arts qui sera en mesure de vous donner plus de détails que nous.

Néanmoins nous vous indiquerons de notre côté quelques éditions de la littérature clandestine polonaise. La Collection de Poésie pour la Jeunesse "L'Art et la Nation" a fait paraître deux recueils ronéotypés de Krzysztof Baczynski et de Tadeusz Gaicy-Topornicki. En 1942, l'Officine de Varsovie a édité un volume de poésie du poète Czeslaw Milosz intitulé "Septembre" (Wrzesien). En 1943 est paru un volume de 120 pages imprimées, sous le titre "La Parole Vraie" (Slowo Prawdziwe). Il faut mentionner également des récits sur la jeunesse héroïque "Pierres pour remparts" (Kamienie na szaniec), imprimé. On a imprimé également une nouvelle inédite du grand écrivain Zeromski, intitulé "Le Baiser" (Pocalunek).

Parmi les auteurs français sont parus en français et en traduction Jacques Maritain, André Maurois (Le Désastre de la France) et autres. Comme publication historique il faut indiquer un livre du prof. Handelsman sur les rapports polono-germaniques. Le prof. Bohdan Suchodolski a publié des ouvrages philosophiques.

Il a fallu évidemment recourir à de multiples tours de passe-passe pour faire circuler ces publications. Leurs couvertures portaient des titres fantaisistes, tels que "Art Culinaire" ou "Manuel de Physique", les dates étaient généralement antérieures à l'occupation allemande. Bien de ces publications éditées à 3 ou 5.000 exemplaires sont disparues, celles qui ont été publiées à Varsovie n'ont pas résisté aux incendies. Ce qu'il en reste est pieusement recueilli et conservé par l'Institut du Souvenir National auprès du Conseil des Ministres, sous la direction de M. Kornacki et de Mme Boguszewska.

Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de nos meilleurs sentiments.

Przy odpowiedzi nalezy powolac sie na liczbe naszego pisma
Prière dans votre réponse de rappeler le numéro de notre lettre

Attachée Culturelle
I. KRZYWICKA

FTV.13

Légation de Suisse
en
France

L'Adjoint
LE CONSEILLER DE LÉGATION,
ATTACHÉ DE PRESSE
ET CHARGÉ DES RELATIONS CULTURELLES

142, rue de Grenelle
*PARIS VIIe*
Invalides 03.90
INValides 62-92 à 63-95
75-80 à 75-82

16 OCT 1946 001252

Paris, le 18 juin 1946

B. 62.37.3.-GP/MP

Cher Monsieur,

En réponse à votre lettre du 14 de ce mois, je tiens à vous faire savoir que j'ai prié les Autorités fédérales de m'envoyer la liste des livres étrangers traduits et mis en vente en Suisse depuis 1939. Dès que ce document me parviendra, je ne manquerai pas de vous le faire tenir.

J'espère également pouvoir répondre très prochainement d'une façon complète à votre deuxième question. En attendant, je veux vous signaler les livres suivants, qui intéresseront peut-être le Comité d'Entente des Associations Françaises pour la Paix par l'Education:

Géographie de la Suisse, par J. Früh; 3 vol., éditions Payot, Lausanne, 1937.

Sens et mission de la Suisse, par Philippe Etter, Editions du Milieu du Monde, Genève 1942.

Grands hommes de la Suisse: 42 biographies, publié par Martin Hürlimann, Librairie Payot, Lausanne 1945.

La Suisse dans le Monde, par Alfred Chapuis , Payot, Lausanne 1939.

Histoire de la Suisse, par William Martin, Payot, Lausanne 1943.

En outre, je vous fais tenir ci-joint deux brochures intitulées "Le peuple suisse et son économie" et "Les Suisses à l'oeuvre" qui donneront, je l'espère,

Monsieur Jacques B e r t i n
Institut International de Coopération Intellectuelle
2, rue Montpensier
P a r i s

à l'Association les premiers renseignements dont elle a besoin.

Veuillez croire, cher Monsieur, à l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

G. Perrin

Georges Perrin

2 annexes.

P.S. Pour compléter l'énumération qui précède, je vous indique encore les ouvrages suivants:
Fosca, Histoire de la peinture suisse;
Peter Meyer, L'Art en Suisse, publié par l'Office Central Suisse du Tourisme;
Dierauer: Histoire de la Suisse, 5 vol.
Gagliardi, Histoire de la Suisse, 2 vol. Payot.
Reymond, Histoire de la Suisse, 3 vol.
Martin, Histoire de la Suisse;
Suter, Histoire Suisse Benziger, 1915, Einsiedeln;
Michel: La Suisse (Géographie - Economie);
Meylan, Géographie économique de la Suisse;
Cités et pays suisses, de Reynold
La Suisse à travers l'Exposition Nationale;
La Démocratie Suisse, de Félix Bonjour, Payot, Lausanne, 1919;
La Démocratie et la Suisse, G. de Reynold, Editions du Chandelier, Berne, 1929.

18 JUIN 1946

I Tr. 13

Monsieur R. USIGLI,
Ambassade du Mexique,
9, rue de Longchamp,
P A R I S. (XVI)

Monsieur,

Je vous remercie des renseignements que vous avez bien voulu me donner lors de ma récente visite et vous confirme notre conversation au sujet de l'Index Translationum dont l'Institut de Coopération Intellectuelle souhaite reprendre la publication interrompue par la guerre.

Nous serions heureux de connaître, à ce sujet, les titres de livres étrangers traduits et mis en vente au Mexique, depuis 1939. Ainsi que vous avez pu vous en rendre compte par le numéro de l'Index que je vous ai laissé, nous sommes intéressés par les livres traitant de Philosophie, Religion, Droit, Sciences Sociales, Pédagogie, Lettres et Arts, Sciences et Sciences Appliquées, Histoire et Géographie.

D'autre part, le Comité d'Entente des Associations Françaises pour la Paix par l'Education m'ayant demandé de lui communiquer les titres de livres écrits par des mexicains capables de mieux faire connaître la mentalité et la vie du peuple mexicain à des étrangers qui ne sont pas allés dans le pays, je vous serais reconnaissant des indications que vous voudrez bien me fournir à ce sujet. Pourriez-vous également me faire savoir la suite que vous comptez donner à la présente lettre ?

Demeurant à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires que vous pourriez désirer, je vous prie d'agréer, Monsieur, avec mes vifs remerciements, l'assurance de ma considération très distinguée.

SERVICE D'INFORMATION

(J. BERTIN)

FTr.13

AMBASSADE DE BELGIQUE

16 OCT 1946 001246

L'Ambassade de Belgique à Paris a l'honneur d'accuser la réception à Monsieur BERTIN de sa communication du 16 mars dernier relative à l'Index Translationum.

PARIS, le 16 Juin 1946.

AMBASSADE DE BELGIQUE
AMBASSADE VAN BELGIE
PARIS

Monsieur BERTIN
2, rue Montpensier
PARIS.-

14 JUIN 1946

FTL.13

Monsieur G. PERRIN,
Secrétaire de la Légation de Suisse,
142, rue de Grenelle,
PARIS (7°)

Monsieur,

Je vous remercie des renseignements que vous avez bien voulu me donner lors de ma récente visite et vous confirme notre conversation au sujet de l'Index Translationum dont l'Institut de Coopération Intellectuelle souhaite reprendre la publication interrompue par la guerre.

Nous serions heureux de connaître, à ce sujet, les titres de livres étrangers traduits et mis en vente en Suisse, depuis 1939. Ainsi que vous avez pu vous en rendre compte par le numéro de l'Index que je vous ai laissé, nous sommes intéressés par les livres traitant de Philosophie, Religion, Droit, Sciences Sociales, Pédagogie, Lettres et Arts, Sciences et Sciences Appliquées, Histoire et Géographie.

D'autre part, Le Comité d'Entente des Associations Françaises pour la Paix par l'Education m'ayant demandé de lui communiquer des titres de livres écrits par des suisses, capables de mieux faire connaître la mentalité et la vie du peuple suisse à des étrangers qui ne sont pas allés dans le pays, je vous serais reconnaissant des indications que vous voudrez bien me fournir à ce sujet. Pourriez-vous également me faire savoir la suite que vous comptez donner à la présente lettre ?

Demeurant à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires que vous pourriez désirer, je vous prie d'agréer, Monsieur, avec mes vifs remerciements, l'assurance de ma considération très distinguée.

SERVICE D'INFORMATION

(J. BERTIN)

-6 JUIN 1946

F-TK. 13

Monsieur E.R. WALKER,
Conseiller de la Légation d'Australie,
14, rue Las Cases,
P A R I S.

Monsieur,

Je vous remercie des renseignements que vous avez bien voulu me donner lors de ma récente visite et vous confirme notre conversation au sujet de l'Index Translationum dont l'Institut de Coopération Intellectuelle souhaite reprendre la publication interrompue par la guerre.

Nous serions heureux de connaître à ce sujet, les titres de livres étrangers traduits en australien et mis en vente en Australie depuis 1939. Ainsi que vous avez pu vous en rendre compte par le numéro de l'Index que je vous ai laissé, nous sommes intéressés par les livres traitant de Philosophie, Religion, Droit, Sciences Sociales, Pédagogie, Sciences et Sciences Appliquées, Histoire et Géographie, Lettres et Arts.

D'autre part le Comité d'Entente des Associations Françaises pour la Paix par l'Education m'ayant demandé de lui communiquer des titres de livres écrits par des australiens, capables de mieux faire connaître la mentalité et la vie du peuple australien à des étrangers qui ne sont pas allés dans le pays, je vous serais reconnaissant des indications que vous voudrez bien me fournir à ce sujet. Pourriez-vous également me faire savoir la suite que vous comptez donner à la présente lettre ?

J'ai parlé avec M. Berne de Chavannes de la conversation que nous avions eue avec M. Horne au sujet de l'enquête entreprise par la Section Cinématographique de l'Institut. Je sais que M. Berne de Chavannes va téléphoner incessamment à M. Horne pour prendre rendez-vous.

Demeurant à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires que vous pourriez désirer, je vous prie d'agréer, Monsieur, avec mes vifs remerciements, l'assurance de ma considération très distinguée.

SERVICE D'INFORMATION

(J. BERTIN)

23 MAI 1946

93-8-46

FTV. 13

Monsieur VASSILOPULO,
Légation Royale de Grèce,
17, rue Auguste Vacquerie,
P A R I S. (16e)

Monsieur,

Je vous remercie des renseignements que vous avez bien voulu me donner lors de ma récente visite et vous confirme la conversation que nous avions eue au sujet de l'Index Translationum, dont l'Institut souhaite reprendre la publication interrompue pendant la guerre.

Vous serait-il possible à ce sujet de nous communiquer les titres et noms d'auteurs des ouvrages (livres et revues), parus en Grèce pendant l'occupation et constituant la littérature clandestine grecque ?

D'un autre côté, nous serions heureux de connaître les titres des livres étrangers traduits et mis en vente en Grèce depuis 1939. Ainsi que vous pourrez vous en rendre compte par le numéro de l'Index que je vous ai apporté xx xx xxxxxxx, nous sommes intéressés par les livres ayant trait à la Philosophie, la Religion, le Droit, les Sciences Sociales, la Pédagogie, les Sciences et Sciences Appliquées, l'Histoire, la Géographie, les Lettres et les Arts.

Le Comité d'Entente des Associations Françaises pour la Paix par l'Education m'ayant demandé de lui communiquer des titres de livres écrits par des auteurs grecs et susceptibles de mieux faire connaître la vie en Grèce ainsi que la mentalité du peuple grec à des étrangers qui ne sont pas allés dans le pays, je vous serais reconnaissant des indications que vous voudrez bien me fournir à ce sujet. Vous serait-il possible également de me faire savoir la suite que vous comptez donner à la présente lettre ?

Demeurant à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires que vous pourriez désirer, je vous prie d'agréer, Monsieur, avec mes vifs remerciements, l'assurance de ma considération distinguée.

SERVICE D'INFORMATION

(J. BERTIN)

18 MAI 1946

FTV. 13

Madame MACHIEN,
Association France URSS,
1, Avenue Arsène Houssaye,
PARIS. (8e)

Madame,

Je tiens à vous remercier encore de votre aimable invitation pour le 12 mai et vous confirme notre conversation au sujet de l'Index Translationum dont l'Institut souhaite reprendre la publication. Ainsi que je vous l'avais dit, j'ai vu à ce sujet Monsieur VILLEVEY, lequel m'a conseillé, en plus des démarches qu'il comptait faire lui-même, de me mettre en rapport avec vous. Je me permets donc de vous rappeler que nous serions heureux de connaître :

1°) les titres et noms d'auteurs des ouvrages parus en Russie occupée malgré l'interdiction allemande et constituant la littérature clandestine russe ; ceci afin de constituer une rétrospective de la Résistance intellectuelle des différents Pays.

2°) les titres de livres étrangers traduits et mis en vente en URSS depuis 1939. Ainsi que vous le verrez dans le numéro de l'Index Translationum que je vous ai laissé, nous sommes intéressés par les livres traitant de Philosophie, Religion, Droit, Sciences Sociales, Pédagogie, Sciences et Sciences Appliquées, Histoire et Géographie, Lettres et Arts.

D'autre part, le Comité d'Entente des Associations Françaises pour le Prix par l'Education ayant demandé de lui communiquer des titres de livres écrits par des auteurs russes et susceptibles de mieux faire connaître la vie en Russie ainsi que la mentalité du peuple russe à des étrangers qui ne sont pas allés dans le pays, je vous serais reconnaissant des indications que vous voudrez bien me fournir à ce sujet. Voudrez-vous être assez aimable de me faire savoir également la suite que vous comptez donner à la présente lettre.

Demeurant à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires que vous pourriez désirer, je vous prie d'agréer, Madame avec mes remerciements, mes respectueux hommages.

SERVICE D'INFORMATION

(J. BERTIN)

FTV.13

AMBASSADE DE CHINE

Paris, le 15 Mai 1946.

N° A/1345.

16 OCT 1946 001245

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 23 Mars 1946 et je n'ai pas manqué de transmettre vos différentes demandes aux personnes compétentes; dès que j'aurai reçu les réponses je m'empresserai de vous les communiquer.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Chao Tsun-Hsin

CHAO Tsun-Hsin
Premier Secrétaire de l'Ambassade.

Monsieur BERTIN
Service d'Information
Institut International de
Coopération Intellectuelle
2, Rue de Montpensier
PARIS

6-5-46

FTL.13

6 MAI 1946

Madame KRZYWICKA,
Attachée culturelle à l'Ambassade de Pologne,
1, rue de Talleyrand,
PARIS. (7°)

Madame,

Je vous remercie des renseignements que vous avez bien voulu me donner et vous confirme par cette lettre notre conversation à propos de l'Index Translationum dont nous souhaitons reprendre la publication interrompue par la guerre. A ce sujet, nous serions heureux de connaître les titres et noms d'auteurs des ouvrages parus en Pologne pendant l'occupation allemande et constituant la littérature clandestine polonaise.

Vous serait-il possible également de m'indiquer les titres de livres étrangers traduits et mis en vente, en Pologne, depuis 1940. Ainsi que vous avez pu le voir par le numéro de l'Index que je vous ai laissé, nous sommes intéressés par les livres traitant de Philosophie, Religion, Droit, Sciences Sociales, Pédagogie, Sciences et Sciences Appliquées, Histoire et Géographie, Lettres et Arts.

D'autre part, le Comité d'Entente des Associations Françaises pour la Paix par l'Education, m'ayant demandé de lui communiquer des titres de livres écrits par des auteurs polonais et capables de mieux faire connaître la vie en Pologne ainsi que la mentalité du peuple polonais à des étrangers qui ne sont pas allés dans le pays, je vous serais reconnaissant des indications que vous voudrez bien me fournir à ce sujet.

Demeurant à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires que vous pourriez désirer, je vous prie d'agréer, Madame, avec mes remerciements, mes hommages respectueux.

SERVICE D'INFORMATION

(J.BERTIN)

FDR. 83

CONSULADO GENERAL DE CHILE

Paris le 4 Mai 1946

Monsieur
Jacques BERTIN
INSTITUT INTER.DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2, Rue Montpensier
PARIS

16 OCT 1946 001255

Monsieur,

Je n'ai malheureusement pas pu repondre plus tôt a votre lettre. Je viens de sortir d'une clinique ou j'ai été operé. Je vous telephonerau aussitot que je me sentirais mieux. Je pense dans quelques jours.

Je vous prie de croire a l'asurance de mes sentiments les meilleurs

Salvador Reyes

30-4-46 FTE. 13

2 MAI 1946

Monsieur S. REYES,
Consul du Chili à Paris
8 Av. de la Motte Piquet,
PARIS.

Monsieur,

Je pense que vous avez bien reçu la lettre de l'Institut vous félicitant de votre nomination comme représentant à Paris de la Commission chilienne de Coopération Intellectuelle. Vous savez la joie personnelle que me donne cette nouvelle occasion de pouvoir travailler avec vous plus étroitement encore.

Ainsi que je vous l'avais promis je vous retourne la lettre de M. Walker Linarès que vous avez eu l'amabilité de me prêter, et vous confirme notre conversation au sujet de l'Index Translationum dont nous désirons reprendre la publication interrompue par la guerre. Nous serions heureux de connaître les titres de livres étrangers traduits au Chili depuis 1940. Comme vous avez pu en juger par le numéro de l'Index que je vous ai laissé nous sommes intéressés par les livres traitant de Philosophie, Religion, Droit, Sciences Sociales, Pédagogie, Sciences et Sciences Appliquées, Histoire et Géographie, Lettres et Arts.

D'autre part, le Comité d'Entente des Associations Françaises pour la Paix par l'Education, m'ayant demandé de lui communiquer des titres de livres écrits par des auteurs chiliens et capables de mieux faire connaître la vie au Chili ainsi que la mentalité du peuple chilien à des étrangers qui ne sont pas allés dans le pays, je vous serais reconnaissant des indications que vous voudrez bien me fournir à ce sujet.

M. Mayoux qui s'était absenté de Paris a trouvé à son retour l'invitation que M. le Ministre du Chili lui avait très aimablement adressée à l'occasion de la remise de la grande croix de l'ordre "Al Merito de Chili" à son Excellence M. Gidoult. Il me prie de vous dire combien il a regretté de n'avoir pas été à Paris le 18 avril pour assister à cette belle manifestation d'amitié entre le Chili et la France.

Je vous serais très reconnaissant si vous vouliez m'indiquer, Cher Monsieur, la suite que vous comptez donner à cette lettre, au sujet des renseignements concernant l'Index Translationum et le Comité d'Entente des Associations Françaises pour la Paix par l'Education.

Vous remerciant vivement de ce que vous voudrez bien faire dans ce sens, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération très distinguée.

SERVICE D'INFORMATION

F IV. 13

SIÈGE PRINCIPAL :
27 EAST 67th STREET
NEW YORK 21, N. Y.

TÉLÉPHONE :
DANTON 56.01

UNITED STATES INTERNATIONAL BOOK ASSOCIATION

INCORPORATED

117 BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

25 avril 1946

Monsieur J. Bertin
Institut International
de Coopération Intellectuelle
2 rue de Montpensier
Paris 1

16 OCT 1946 001248

Monsieur,

Nous vous remercions de votre lettre du 12 mars, à laquelle nous nous excusons de répondre si tardivement. Nous vous informons que nous avons envoyé les deux bulletins à notre siège à New York; nous leur avons également demandé de tâcher de vous procurer une liste des livres indiqués qui ont été traduits et edités aux Etats-Unis depuis 1939.

Nous vous remettons ci-joint une brochure intitulée "America's Background and Interests" qui a été établi dans le but de faire connaître aux Europeens la vie et la pensée américaines.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de nos sentiments distingués.

Ronald Freelander

Ronald Freelander
Directeur pour l'Europe Occidentale

UNITED STATES INTERNATIONAL BOOK ASSOCIATION
INCORPORATED
117 BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

FTV.13

UNIVERSITEITS-BIBLIOTHEEK
AMSTERDAM

AMSTERDAM, 25-4-1946 194
SINGEL 421.

16 OCT 1946 001256

Monsieur J.Bertin
Service d'information de
l'Institut international de coopération
intellectuelle.
2, rue de Montpensier
Paris, Ier.

Monsieur,

Excusez-moi de ne pas vous avoir répondu plus tôt à votre lettre du 23 mars. C'est que vos questions m'ont bien embarassée. Monsieur Voorbeytel est bien gentil d'avoir tant de confiance en moi, mais le fait est que je ne me sens nullement qualifiée pour vous donner des réponses satisfaisantes. Je m'occupe uniquement de la littérature clandestine néerlandaise, et sur ce point je peux vous informer qu'il paraîtra cette année un catalogue complet de ces publications. Vous y trouverez également une liste des livres étrangers traduits en hollandais. Je vous en enverrai un exemplaire; toutefois, dites-vous bien que ce catalogue ne comprendra que des oeuvres littéraires et clandestines, donc une mince partie de la totalité. J'ai tâché de me renseigner plus complètement sur ce point, mais sans résultat. La "Koninklijke Bibliotheek" (Bibliothèque Royale) à la Haye m'a répondu qu'elle ne dispose pas des données que vous désirez savoir; pourtant je vous conseille de vous adresser directement à elle; peut-être elle pourra vous indiquer d'autres chemins.

Quant à des ouvrages qui contiennent des renseignements sur la Hollande et sur sa civilisation, je peux vous indiquer:
Henri Asselin, La Hollande dans le monde
Johannes Tielrooy, Panorama de la littérature hollandaise
Anthonie Donker (pseud. de N.A.Donkersloot) Het Nederlandsche volkskarakter weerspiegeld in de literatuur (Le caractère du peuple néerlandais tel qu'il se montre dans sa littérature), livre qui doit paraître sous peu, si je ne me trompe, et dont on m'a dit qu'une traduction française paraîtra en Belgique.

Je me rends compte que tous ces renseignements sont très insuffisants; si toutefois vous en désirez d'autres, n'hésitez pas de me les demander, je ferai toujours avec plaisir tout ce que je peux pour les relations culturelles entre la France et la Hollande.

Veuillez agréer, Monsieur, mes sentiments les meilleurs.

H. Tielrooy

F IV 13

25 MAR 1946

Monsieur VOORBEYTEL,
Attaché culturel de
l'Ambassade des Pays-Bas,
13, rue Aubert,
PARIS.

Cher Monsieur,

Ainsi que vous me l'avez conseillé, je viens d'écrire à Mademoiselle TIELROOY. Je lui ai indiqué ce qui nous intéressait de savoir :

1°) Les titres et noms d'auteurs des ouvrages parus en Hollande pendant l'occupation allemande et constituant la littérature clandestine hollandaise.

2°) Les titres de livres étrangers traduits et mis en vente en Hollande depuis 1939.

Enfin, pour répondre aux désirs du Comité d'Entente des Associations Françaises pour la Paix par l'Education, je lui ai demandé de bien vouloir m'indiquer des titres de livres écrits par des hollandais et capables de mieux faire connaître la vie et la mentalité du peuple hollandais à des gens qui ne sont pas allés dans le pays.

Au cas où vous auriez des suggestions personnelles à me communiquer, vous savez combien je vous en serais reconnaissant. Je compte vous faire parvenir dans le courant de la semaine prochaine le nouveau numéro du Bulletin de la Coopération Intellectuelle, et demeure à votre disposition pour tous renseignements dont vous pourriez avoir besoin concernant notre activité.

Je vous prie d'agréer, Cher Monsieur, avec mes remerciements, l'assurance de ma considération très distinguée.

SERVICE D'INFORMATION

(J. BERTIN)

Mr. Yoorbey tel

Conseiller attaché culturel de l'Ambassade des Pays-Bas
13 Rue Aubert

Cher Monsieur

25 MAR 1946

Ainsi que vous me l'avez conseillé je viens d'écrire à Mlle Tiebrovy - je lui ai indiqué ~~les deux~~ à qui nous intéressait de savoir

I Les titres et noms d'auteurs des ouvrages parus en Hollande tendt. l'occupation allemande et constituant la Littérature Clandestine Hollandaise

II Les titres de livres étrangers traduits et mis en vente en Hollande depuis 1939

Enfin pour répondre aux désirs du Comité d'entente des Assoc. Franç. pr. la Paix par l'éducation je lui ai demandé de bien vouloir m'indiquer des titres de livres écrits par des Hollandais et capable de mieux faire connaître la vie et la mentalité du peuple Hollandais à des gens qui ne sont pas allés dans le pays.

~~Vous~~ Au cas où vous auriez des suggestions personnelles à me communiquer vous savez combien je vous en serai reconnaissant - je compte vous faire parvenir dans le courant de la semaine prochaine le nouveau n° du Bulletin de la Coopération Intellectuelle - et demeure à votre disposition pour tous renseignements dont vous pourriez avoir besoin concernant notre activité.

Je vous prie d'agréer cher Monsieur - avec mes remerciements l'assurance de ma considération très distinguée

F IV 13

23 MAR 1946

Mademoiselle TIELROOY,
737 Prinsengracht,
AMSTERDAM,
(Hollande)

Mademoiselle,

L'Institut de Cooperation Intellectuelle désirant reprendre la publication de l'Index Translationum interrompue par la guerre, je vous serais reconnaissant s'il vous était possible de m'indiquer :

1) les titres et noms d'auteurs des ouvrages parus en Hollande pendant l'occupation allemande et instituant la littérature clandestine hollandaise, ceci afin de nous permettre de constituer une rétrospective de la Résistance intellectuelle des différents pays.

2) Pourriez-vous me faire connaître les titres des livres étrangers traduits et mis en vente en Hollande depuis 1939 Je vous envoie par ce courrier un numéro de l'Index Translationum qui vous permettra de voir que nous sommes intéressés par les livres traitant de Philosophie, Religion, Droit, Sciences Sociales, Pédagogie, Sciences et Sciences Appliquées, Histoire et Géographie, Lettres et Arts.

D'autre part, le Comité d'Entente des Associations Françaises pour la Paix par l'Education m'ayant demandé de lui communiquer des titres de livres écrits par des auteurs hollandais et capables de mieux faire connaître la vie et la mentalité du peuple à des étrangers qui ne sont pas allés dans le pays, je vous serais reconnaissant des indications que vous voudrez bien me fournir à ce sujet. Vous serait-il possible également de me faire savoir la suite que vous comptez donner à la présente lettre. Je sais par M. Voorbeytel, votre attaché culturel à Paris combien vous êtes qualifiée pour me donner d'excellents renseignements et d'avance je vous en remercie très vivement.

Demeurant à votre entière disposition pour toutes précisions complémentaires que vous pourriez désirer, je vous prie d'agréer, Mademoiselle, l'assurance de ma considération très distinguée.

SERVICE D'INFORMATION

(J. BERTIN)

FIV 13

23 MAR 1946

Monsieur Chao TSUN-HSIN,
Premier Secrétaire de
l'Ambassade de Chine,
11, Avenue George V,
PARIS.

Monsieur,

Je vous remercie des renseignements que vous avez bien voulu me donner lors de ma récente visite et vous confirme notre conversation au sujet de l'Index Translationum dont l'Institut de Coopération Intellectuelle souhaite reprendre la publication interrompue par la guerre.

Nous serions heureux de connaître à ce sujet les titres de livres étrangers traduits en chinois et mis en vente en Chine depuis 1939. Ainsi que vous avez pu vous en rendre compte par le numéro de l'Index que je vous ai laissé, nous sommes intéressés par les livres traitant de Philosophie, Religion, Droit, Sciences Sociales, Pédagogie, Sciences et Sciences Appliquées, Histoire et Géographie, Lettres et Arts.

D'autre part le Comité d'Entente des Associations Françaises pour la Paix par l'Education m'ayant demandé de lui communiquer des titres de livres écrits par des chinois, capables de mieux faire connaître la mentalité et la vie du peuple chinois à des étrangers qui ne sont pas allés en Chine, je vous serais reconnaissant des indications que vous voudrez bien me fournir à ce sujet. Pourriez-vous également me faire savoir la suite que vous comptez donner à la présente lettre.

Demeurant à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires que vous pourriez désirer, je vous prie d'agréer, Monsieur, avec mes vifs remerciements, l'assurance de ma considération très distinguée.

SERVICE D'INFORMATION

(J. BERTIN)

FTV 13

21-3-46

23MAR1946

Monsieur BEAULIEU,
Chargé des relations culturelles,
Ambassade du Canada,
72, Avenue Foch,
PARIS.

Monsieur,

Je vous remercie des renseignements que vous avez bien voulu me donner lors de ma récente visite et vous confirme notre conversation au sujet de l'Index Translationum dont nous souhaitons reprendre la publication interrompue par la guerre.

A ce sujet, nous voudrions connaître les titres de livres étrangers traduits et mis en vente au Canada depuis 1939. Comme vous pourrez en juger par l'exemplaire de l'Index que je vous fais envoyer par ce courrier, nous sommes intéressés par les livres traitant de Philosophie, Religion, Droit, Sciences Sociales, Pédagogie, Sciences et Sciences Appliquées, Histoire et Géographie, Lettres et Arts.

D'autre part, le Comité d'Entente des Associations Françaises pour la Paix par l'Education m'ayant demandé de lui communiquer des titres de livres écrits par des Canadiens et capables de mieux faire connaître la mentalité, la vie du peuple canadien à des étrangers qui ne sont pas allés dans le pays, je vous serais reconnaissant des indications que vous voudrez bien me fournir à ce sujet. Voudriez-vous être assez aimable pour me faire savoir également la suite que vous comptez donner à la présente lettre.

Ainsi que je vous l'avais promis, je vous adresse le numéro spécial du Bulletin de Coopération Intellectuelle qui vous donnera un aperçu de l'activité de l'Institut, notre but étant d'apporter à l'UNESCO au moment de notre intégration dans ce nouvel organisme, le maximum de renseignements et d'études utiles à la Coopération Intellectuelle Internationale.

Demeurant à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires que vous pourriez désirer, je vous prie d'agréer, Monsieur, avec mes vifs remerciements, l'assurance de ma considération distinguée.

SERVICE D'INFORMATION

(J. BERTIN)

FT.13

18 MAR 1946

Monsieur ALEXEEV,
Attaché culturel
Ambassade de l'U.R.S.S.
79, rue de Grenelle,
PARIS. (7e)

Monsieur,

Je vous remercie des renseignements que vous avez bien voulu me donner lors de ma récente visite et vous confirme notre conversation au sujet de l'Index Translationum, dont l'Institut souhaite reprendre la publication interrompue par la guerre. A ce sujet, nous serions intéressés par deux sortes de renseignements différents :

1°) Connaître les titres et noms d'auteurs des ouvrages parus en Russie occupée malgré l'interdiction allemande et constituant la littérature clandestine russe ; ceci afin de constituer une rétrospective de la Résistance intellectuelle des différents pays.

2) Nous serions heureux d'avoir les titres de livres étrangers traduits et mis en vente en U.R.S.S. depuis 1939. Ainsi que vous le verrez dans le numéro de l'Index Translationum que je vous ai laissé, nous sommes intéressés par les livres traitant de Philosophie, Religion, Droit, Sciences Sociales, Pédagogie, Sciences et Sciences Appliquées, Histoire et Géographie Lettres et Arts. L'U.R.S.S. nous avait d'ailleurs prêté son concours d'une manière très intéressante jusqu'en 1940. Il s'agit donc simplement de reprendre de vieilles relations momentanément interrompues par la guerre.

D'autre part, le Comité d'Entente des Associations Françaises pour la Paix par l'Education m'ayant demandé de lui communiquer des titres de livres écrits par des auteurs russes et susceptibles de mieux faire connaître la vie en Russie ainsi que la mentalité du peuple russe à des étrangers qui ne sont pas allés dans le pays, je vous serais reconnaissant des indications que vous voudrez bien me fournir à ce sujet. Voudrez-vous être assez aimable de me faire savoir également la suite que vous comptez donner à la présente lettre.

Demeurant à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires que vous pourriez désirer, je vous prie d'agréer, Monsieur, avec mes vifs remerciements, l'assurance de ma considération distinguée.

SERVICE D'INFORMATION

FIL.13

18 MAR 1946

FIL.13

Monsieur Conrad SEYKERT,
Conseiller à l'Ambassade
de Belgique,
17, rue d'Aguesseau,
PARIS (8e)

Monsieur,

Reprenant mon travail après une courte maladie, je vous confirme la conversation que nous avions eue au sujet de l'Index Translationum, dont l'Institut souhaite reprendre la publication interrompue pendant la guerre.

Vous serait-il possible à ce sujet de nous communiquer les titres et noms d'auteurs des ouvrages (livres et revues), parus en Belgique pendant l'occupation allemande et constituant la littérature clandestine belge ?

D'un autre coté, nous serions heureux de connaître les titres des livres étrangers traduits et mis en vente en Belgique depuis 1939. Ainsi que vous pourrez vous en rendre compte par le numéro de l'Index que je vous fais envoyer par ce courrier, nous sommes intéressés par les livres ayant trait à la Philosophie, la Religion, le Droit, les Sciences Sociales, la Pédagogie, les Sciences et Sciences Appliquées, l'Histoire, la Géographie, les Lettres et les Arts.

Le Comité d'Entente des Associations Françaises pour la Paix par l'Education m'ayant demandé de lui communiquer des titres de livres écrits par des auteurs belges et susceptibles de mieux faire connaître la vie en Belgique ainsi que la mentalité du peuple belge à des étrangers qui ne sont pas allés dans le pays, je vous serais reconnaissant des indications que vous voudrez bien me fournir à ce sujet. Vous serait-il possible également de me faire savoir la suite que vous comptez donner à la présente lettre ?

Demeurant à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires que vous pourriez désirer, je vous prie d'agréer, Monsieur, avec mes vifs remerciements, l'assurance de ma considération distinguée.

SERVICE D'INFORMATION

(J. BERTIN)

FIV. 13

THE BRITISH COUNCIL

INCORPORATED BY ROYAL CHARTER

Patron: H.M. THE KING

PARIS OFFICE:
28 Avenue des Champs-Elysées
PARIS. 8 ·
Telephone: Elysées 17 · 58.

Please Quote our Reference :
Référence à rappeler :

16 OCT 1946 001242

le 14 Mars, 1946.

B00/1/1

Monsieur,

Je vous remercie de votre lettre du 12 Mars, et de l'envoi des numeros de vos revues "Index Translationum" et "Bulletin de Cooperation Intellectuelle"; ce dernier interessera beaucoup mes collègues du British Council, auxquelles je l'ai transmis.

En ce qui concerne les traductions de livres etrangers parues en Angleterre depuis 1939, je ferai tout mon possible pour vous en procurer une liste sinon complète, au moins des plus importantes. Je tacherai aussi de composer la liste que vous désirez des livres sur la vie et la mentalité des peuples britanniques.

Veuillez croire , Monsieur, à l'assurance de mes sentiments très distingues.

Robert H. Milner

Robert H.Milner
Bibliothecaire.

Monsieur J.Bertin,
Service d'Information,
Institut International de Cooperation Internationale,
2 rue de Montpensier, 1er.

F IV. 13
A 51.30

COPIE

12 Mars 1946

Monsieur ZLATNICK
Légation de Tchécoslovaquie
17, avenue Charles Floquet,
PARIS (7°)

Monsieur,

Reprenant mon travail après une courte maladie, je vous confirme la conversation que nous avions eue au sujet de l'Index Translationum dont l'Institut souhaite reprendre la publication interrompue pendant la guerre.

Vous serait-il possible de nous faire connaître les titres et noms d'auteurs des ouvrages (livres, revues etc...) parus en Tchécoslovaquie pendant l'occupation allemande et constituant la littérature clandestine tchécoslovaque.

D'autre part, nous serions heureux d'avoir les titres de livres étrangers traduits en tchèque et mis en vente en tchécoslovaquie depuis 1939. Nous sommes intéressés par les livres traitant de Philosophie, Religion, Droit, Sciences sociales, Pédagogie, Sciences et sciences appliquées, Histoire et Géographie, Lettres et Arts.

Enfin, le Comité d'entente des Associations françaises pour la Paix par l'Education m'ayant demandé de lui communiquer les titres de livres écrits par des auteurs tchécoslovaques et capables de faire mieux connaître encore la vie et la mentalité du peuple tchécoslovaque à des étrangers qui ne sont pas allés dans votre pays. Je vous serais reconnaissant des indications que vous voudrez bien me fournir à ce sujet.

Restant à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires que vous pourriez désirer, je vous prie d'agréer, Monsieur, avec mes remerciements, l'assurance de ma considération distinguée.

SERVICE D'INFORMATION

(J. BERTIN)

12MAR1946

F Tr. 13

Monsieur MILNER,
Bibliothécaire du British Council,
28, Avenue des Champs-Elysées,
PARIS.

Monsieur,

Je tiens à vous remercier des renseignements que vous avez eu l'amabilité de me communiquer et vous confirme la conversation que nous avons eue au sujet de l'Index Translationum dont l'Institut souhaite reprendre la publication interrompue par la guerre. Nous serions heureux de connaître les titres de livres étrangers traduits en anglais et mis en vente en Angleterre depuis 1939. Ainsi que vous avez pu vous en rendre compte par le numéro de l'Index que je vous ai fait voir (et que je vous envoie d'ailleurs par ce courrier) nous sommes intéressés par les livres traitant de Philosophie, Religion, Droit, Sciences Sociales, Pédagogie, Sciences et Sciences Appliquées, Histoire et Géographie, Lettres et Arts.

D'autre part le Comité d'Entente des Associations Françaises pour la Paix par l'Education m'ayant demandé de lui communiquer des titres de livres anglais (traduits ou non) capables de mieux faire connaître la mentalité et la vie du peuple britannique à des étrangers qui ne sont pas allés en Angleterre. Je vous serais reconnaissant des indications que vous voudrez bien me fournir à ce sujet.

Je vous adresse également le numéro spécial du Bulletin de Coopération Intellectuelle qui vous donnera un aperçu des activités de l'Institut, notre but étant d'apporter à l'UNESCO (au moment de notre intégration dans cet organisme) le fruit de nos travaux au service de la Coopération Intellectuelle Internationale.

Restant à votre disposition pour tous renseignements que vous pourriez désirer, je vous prie d'agréer, Monsieur, avec mes remerciements, l'assurance de ma considération distinguée.

REMIS À
British Council

SERVICE D'INFORMATION

(J. BERTIN)

12 MAR 1946

FTY 13

Monsieur FREELANDER,
United States International
Book Association,
U.S.I.B.A.
117, Bd Saint-Germain,
PARIS.

Monsieur,

Je vous remercie des renseignements que M. Marcadet et vous-même avez eu l'amabilité de me donner et vous confirme notre conversation au sujet de l'Index Translationum dont l'Institut souhaite reprendre la publication interrompue par la guerre. Vous serait-il possible de m'indiquer les titres de livres étrangers traduits et mis en vente en Amérique depuis 1939 ? Ainsi que vous le verrez par le numéro de l'Index que je vous envoie par ce courrier, les livres traitant de Philosophie, Religion, Droit, Sciences Sociales, Pédagogie, Sciences et Sciences Appliquées, Histoire et Géographie, Lettres et Arts nous interessent.

D'autre part le Comité d'Entente des Associations Françaises pour la Paix par l'Education m'ayant demandé de lui communiquer des titres de livres écrits par des auteurs américains et susceptibles de mieux faire connaître la vie et la mentalité américaine à des étrangers qui ne sont pas allés en Amérique. Je serais vivement intéressé par toutes communications que vous pourriez me faire à ce sujet.

Par ce courrier, je vous adresse également un numéro de la Coopération Intellectuelle qui vous donnera un aperçu de l'activité de l'Institut. Notre but est d'apporter le maximum de renseignements et d'études utiles à la Coopération Intellectuelle, au moment de notre intégration dans l'UNESCO.

Restant à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires que vous pourriez désirer, je vous prie d'agréer, Monsieur, avec mes vifs remerciements l'assurance de ma considération distinguée.

SERVICE D'INFORMATION

(J. BERTIN)

CABLES: CARGO
All offers are made subject to the goods being available on receipt of reply unless offered otherwise.
2842
3438

FTr.13

The Trans-ocean Brokerage Co. Ltd

Öldugata 25
REYKJAVÍK

TH/SJ

le 3 Décembre 1945

26 NOV 1946 001339

Messieurs
Institut International de Coopération Intellectuelle
2, rue de Montpensier, 2
P a r i s (1er)

Messieurs,

A la demande d'un de nos associés, M. Thorh Thorgilsson, ancien étudiant à la Sorbonne, professeur au Lycée de Reykjavík et bibliothécaire adjoint de la Bibliotheque Nationale d'Islande, nous vous prions de bien vouloir nous donner des renseignements sur les questions suivantes:

1°.- Votre revue "INDEX TRANSLATIONUM" serait-elle disposée à publier une liste complète de traductions d'ouvrages français qui existent en islandais tant imprimés (y compris articles de journaux et de revues) que manuscrits conservés dans les principales bibliothèques des Pays du Nord, de l'Allemagne, de l'Angleterre et des États Unis, depuis les temps les plus reculés jusqu'au 1er janvier 1943. Si oui, nous tenons cette liste à votre disposition, écrite à la machine en français (sauf les titres islandais, évidemment x)), et nous ne posons d'autres conditions à sa publication que celle de nous envoyer 20 exemplaires du numéro de la revue où la liste a paru. Cependant, nous désirons que la publication ne soit pas retardée outre mesure. Cette liste, en effet, est partie d'un grand ouvrage que notre susdit associé vient de finir après plusieurs années de recherches et d'études, comprenant toutes les traductions de langues romanes en islandais et toutes les oeuvres et articles dans journaux et revues relatifs aux questions de tout ordre ayant rapport aux Pays de langue romane soit en Europe soit en Amérique depuis le commencement de la littérature islandaise (11e siècle) jusqu'à la fin de 1942. L'auteur a l'intention, d'ici quelques années, de présenter cette oeuvre volu-

x) Pour l'alphabet islandais voyez l'annexe.

T.s.v.p.

mineuse à une Faculté des Lettres française dans le but d'y obtenir le grade de docteur ès lettres. Avec la publication de la partie susmentionnée on pourra juger de l'unique valeur bibliographique que présente un ouvrage de ce genre.

2°.- Nous vous prions de bien vouloir nous fournir des détails sur vos publications, en particulier sur le livre "Rôle et formation du bibliothécaire" dont nous voudrions recevoir une copie, de préférence par avion. Le payement vous sera remis par cheque sur Londres (nous regrettons que le franc français n'est toujours pas coté ici) ou bien nous pouvons vous faire parvenir le payement directement par l'entremise d'une Librairie-Éditeurs de Paris avec laquelle nous entretenons des relations d'affaires.

Dans l'attente de vous lire, et que ce soit le plus tôt possible, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiment très distingués.

p.p. Trans-Ocean Brokerage Company Ltd.

Annexe 1

English, German,
French, Italian,
Spanish, Portuguese
& Scandinavian
languages.

L'ALPHABET ISLANDAIS

a - á - b - c - d - ð Ð (= dh) - e - é - f - g - h - i - í - j - k -
l - m - n - o - ó - p - q - r - s - t - u - ú - v - w - x - y - ý -
z - þ Þ (= th) - æ Æ (= ae, oe) - ö Ö.

Avertissemt. - En employant les caractères entre parenthèse les imprimeries françaises n'auront pas de difficultés à imprimer un texte islandais, et cependant il vaut mieux employer les caractères originaux ce qui n'a présenté aucune difficulté de la part de Maisons étrangères qui ont édité d'anciens ouvrages littéraires islandais.

TRANS-OCEAN
Exportage Company Ltd.
Reykjavik - Iceland